

TELUS CORPORATION
Rapport de gestion
Premier trimestre de 2021

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les termes *TELUS*, *la société*, *nous*, *notre*, *nos*, *nôtre* et *nous-mêmes* se rapportent à TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte de la description narrative le permet ou l'exige, à ses filiales.

Le présent document contient des déclarations prospectives portant sur des événements attendus ainsi que sur notre performance financière et notre performance opérationnelle. Les déclarations prospectives incluent toutes les déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Elles comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant nos objectifs et nos stratégies aux fins de l'atteinte de ces objectifs, nos cibles, des perspectives, des mises à jour, nos plans et nos attentes concernant l'incidence de la pandémie de COVID-19 et les réponses face à cette pandémie, ainsi que notre programme pluriannuel de croissance du dividende. Les mots *hypothèse*, *but*, *indication*, *objectif*, *perspective*, *stratégie*, *cible* et autres expressions semblables ou l'emploi, au futur ou au conditionnel, de verbes tels que *avoir pour but*, *s'attendre à*, *croire*, *pouvoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *prévoir*, *viser à*, *chercher à*, *devoir* et *s'efforcer de* dénotent généralement des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Par leur nature, les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et incertitudes intrinsèques et elles se fondent sur des hypothèses, incluant des hypothèses concernant la conjoncture économique future et les plans d'action. Ces hypothèses pourraient en fin de compte se révéler inexactes; en conséquence, nos résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement des attentes mentionnées, de façon expresse ou implicite, dans les déclarations prospectives. Une mise à jour des hypothèses sur lesquelles reposent nos perspectives pour l'exercice 2021 est présentée à la *rubrique 9*, « *Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires* », du présent rapport de gestion.

Les risques et les incertitudes susceptibles de faire en sorte que la performance ou les événements réels diffèrent considérablement des déclarations prospectives formulées dans le présent document et dans les autres documents déposés par TELUS comprennent, sans s'y limiter :

- La pandémie de COVID-19, y compris son incidence sur nos clients, sur nos fournisseurs, sur les membres de notre équipe et sur nos collectivités, ainsi que les changements engendrés par la pandémie dans notre entreprise et nos activités, notamment l'offre et la demande à l'égard des produits et services que nous offrons et les réseaux de distribution au moyen desquels nous offrons ces produits et services.
- Les décisions réglementaires et les changements à la réglementation, y compris les modifications au régime de réglementation en vertu duquel nous exerçons nos activités (dont le calendrier d'annonce ou de mise en œuvre fait l'objet d'incertitudes) ou l'issue des instances, des cas ou des enquêtes liés à son application, lesquels comprennent, sans s'y limiter, ce qui est décrit à la *rubrique 9.1*, « *Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications* », du présent rapport de gestion, notamment : la possibilité que le gouvernement permette le regroupement de concurrents dans notre industrie ou, à l'inverse, les interventions possibles du gouvernement afin d'accroître davantage la concurrence, notamment par l'intermédiaire de l'accès de gros obligatoire; les interventions supplémentaires possibles du gouvernement relatives aux tarifs, y compris l'annonce, par le gouvernement fédéral en mars 2020 (laquelle a été réitérée en juin 2020), de mesures visant une réduction de 25 %, au cours des deux prochaines années, des tarifs liés aux forfaits mobiles postpayés Apportez votre propre appareil comprenant de 2 Go à 6 Go de données des entreprises de services mobiles nationales; les lois et règlements fédéraux et provinciaux en matière de protection des consommateurs, y compris l'introduction par le gouvernement fédéral du projet de loi C-11, *Loi de 2020 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique*, laquelle a pour but de *donner aux consommateurs de nouveaux droits en matière de protection de la vie privée et d'imposer de nouvelles pénalités monétaires en cas de non-conformité*; les modifications apportées aux lois fédérales existantes; les menaces possibles visant l'autorité de réglementation fédérale unitaire en matière de communications au Canada; les menaces possibles liées à la capacité du CRTC d'appliquer le *Code sur la vente en gros*, qui vise à s'assurer que les entreprises intégrées verticalement traitent de façon équitable les distributeurs de radiodiffusion et les services de programmation concurrents; les mesures réglementaires prises par le Bureau de la concurrence ou par d'autres organismes de réglementation; le spectre et la conformité aux licences, y compris la conformité aux conditions de licence; les modifications apportées aux droits d'utilisation des licences de spectre et les décisions de politique concernant le spectre, notamment les restrictions concernant l'acquisition, la vente, la subordination et le transfert de licences de spectre, le coût, la disponibilité et l'échéancier de libération du spectre, ainsi que les consultations en cours et futures et les décisions concernant les cadres de délivrance de licences de spectre et de la politique du spectre, les enchères de spectre et l'attribution du spectre; l'incidence, sur nous ainsi que sur d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, de mesures gouvernementales ou réglementaires ayant trait à certains pays ou fournisseurs, y compris les règlements fédéraux américains relatifs à certaines transactions visant les technologies qui sont réputées constituer des risques pour la sécurité nationale, et l'imposition d'exigences supplémentaires en matière d'octroi de licences liées à l'exportation, à la réexportation et au transfert de biens, de services et de technologies à Huawei Technologies Co. Ltd. et à ses sociétés affiliées non situées aux États-Unis, ainsi que les décisions prises par d'autres gouvernements étrangers, qui pourraient entraîner une pénurie générale des jeux de puces et des autres équipements; les restrictions concernant la propriété et le contrôle d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») par des non-Canadiens et la surveillance continue et la conformité à ces restrictions; les modifications imprévues pouvant être apportées à l'actuel régime sur les droits d'auteur; et notre capacité à nous conformer aux règlements complexes et évolutifs visant le secteur des soins de santé et des appareils médicaux dans les provinces et territoires où nous exerçons des activités, notamment à titre d'exploitant de cliniques de santé. Les territoires dans lesquels nous exerçons nos activités, ainsi que les contrats que nous concluons [particulièrement ceux de TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International »)] exigent que nous nous conformions ou que nous facilitions la conformité de nos clients à de nombreux régimes juridiques complexes et parfois contradictoires, à l'échelle tant locale qu'internationale. Se reporter à *La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière*.

- L'environnement concurrentiel, y compris notre capacité à assurer la rétention des clients en leur offrant une expérience client améliorée qui se différencie de celle qu'offrent nos concurrents, incluant le déploiement et l'exploitation des infrastructures de réseau en évolution; l'intense concurrence, y compris la capacité des concurrents au sein de l'industrie à conjuguer les nouveaux services qu'ils offrent et, dans certains cas, des services moyennant un seul tarif mensuel groupé ou réduit, avec leurs services existants; le succès remporté par les nouveaux produits et services et les systèmes de soutien comme la sécurité domotique et les services Internet des objets (« IdO ») en ce qui a trait aux appareils connectés à Internet; l'intense concurrence soutenue touchant tous les services entre les entreprises de télécommunications, les câblodistributeurs, d'autres entreprises de communications et des entreprises offrant des services par contournement qui, entre autres choses, exerce des pressions sur le montant facturé mensuel moyen par abonné (le « MFMMA ») actuel et futur, sur les produits mensuels moyens par abonné (les « PMMA »), sur les frais d'acquisition et de rétention et sur les taux de désabonnement liés à tous les services, comme le font les conditions du marché, les mesures prises par le gouvernement, les habitudes d'utilisation des clients, la tendance favorisant les plus importants lots de données ou les tarifs fixes pour les services de voix et les services de données, les forfaits liés aux services de voix et aux services de données et la disponibilité des réseaux Wi-Fi pour les services de données; les regroupements, les fusions et les acquisitions de concurrents au sein de l'industrie; les ajouts d'abonnés, les pertes d'abonnés et les volumes de rétention des abonnés; notre capacité d'obtenir et d'offrir du contenu en temps opportun au moyen de divers appareils sur les plateformes mobiles et de télévision, à un coût raisonnable, les coûts du contenu par unité ne cessant de croître; l'intégration verticale au sein de l'industrie de la radiodiffusion ayant fait en sorte que des concurrents sont propriétaires de services de contenu de radiodiffusion ainsi que la mise en application efficace et au moment opportun des balises réglementaires connexes; la capacité de TELUS International à livrer concurrence aux entreprises de services professionnels offrant des services de consultation, aux entreprises de technologies de l'information dotées de capacités numériques, et aux entreprises traditionnelles offrant des services fournis par des centres de contact et des services d'impartition des processus d'affaires qui accroissent leurs capacités afin d'offrir des services numériques générant des marges et une croissance plus élevées; en ce qui concerne nos services TELUS Santé, notre capacité à livrer concurrence aux autres fournisseurs de dossiers médicaux électroniques et de produits de gestion d'officine, aux agents d'indemnisation, aux fournisseurs de services d'intégration de systèmes et de services de santé, y compris les concurrents qui offrent une gamme intégrée verticalement de prestation de services de santé, des solutions en TI et des services connexes, aux fournisseurs mondiaux qui pourraient accroître leur présence au Canada, ainsi qu'à assurer la prestation de services de soins de santé virtuels, de services de santé préventifs et de services d'intervention en cas d'urgence personnelle; et en ce qui concerne TELUS Agriculture, bien que nous offrons un vaste éventail de solutions par rapport aux autres fournisseurs de technologies agricoles, notre capacité à livrer concurrence à des entreprises offrant des services ciblés en matière de logiciels et d'IdO.
- Le remplacement de la technologie, y compris l'utilisation réduite et la banalisation accrue des services de voix fixes locaux et interurbains traditionnels découlant de l'incidence des applications de services par contournement et du remplacement des services mobiles; le recul général du marché en ce qui concerne les services de télévision, notamment en raison du piratage de contenu et du vol de signaux, de la prestation accrue aux consommateurs de services vidéo directs par contournement et de l'accroissement des plateformes de distribution de programmation vidéo multichaine virtuelle; l'accroissement du nombre de foyers qui utilisent uniquement des services téléphoniques mobiles ou par Internet; la baisse potentielle du MFMMA et des PMMA, en raison notamment du remplacement de la technologie par la messagerie textuelle et les applications de services par contournement; le remplacement par les services Wi-Fi de plus en plus accessibles; ainsi que les technologies perturbatrices, notamment les services par contournement IP tels que les réseaux définis par logiciel dans le marché des affaires, qui pourraient supplanter nos services de données existants ou donner lieu à une retarification de ces services; les solutions de technologie auto-installées.
- Les défis relatifs à notre aptitude à déployer la technologie, y compris la demande élevée des abonnés en matière de données qui met à l'épreuve la capacité des réseaux mobiles et la capacité spectrale et qui pourrait entraîner une hausse des coûts liés à la prestation de ces services; notre recours à la technologie de l'information et notre capacité à rationaliser nos systèmes patrimoniaux; le déploiement et l'évolution des technologies et systèmes à large bande mobiles de même que les avantages et les gains d'efficacité devant en découler, y compris les plateformes de distribution vidéo et les technologies de réseau de télécommunications (les initiatives liées aux réseaux à large bande, telles que le déploiement de la fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné [« FTTP »] et le déploiement de petites cellules pour les services mobiles, la technologie mobile 5G et la disponibilité de ressources et notre aptitude à accroître de façon adéquate la capacité du réseau à large bande); notre recours à des ententes de partage de réseau mobile, ce qui a facilité le déploiement de nos technologies mobiles; notre choix de fournisseurs et la capacité de ces derniers à maintenir leurs gammes de produits et à offrir des services à l'égard de ces produits, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite de la mise à niveau et de l'évolution de la technologie que nous offrons; les contraintes auxquelles les fournisseurs sont exposés et le taux de concentration et de pénétration sur le marché en ce qui concerne des produits tels que l'équipement pour réseaux, les services TELUS TV^{MD} et les appareils mobiles; notre besoin prévu à long terme d'acquérir du spectre additionnel dans le cadre des futures enchères de spectre et auprès de tiers afin de composer avec la demande croissante visant les services de données et notre capacité à utiliser le spectre que nous acquérons; le déploiement et l'exploitation de nouvelles technologies de réseau filaire à large bande à un coût raisonnable et la disponibilité des nouveaux produits et services lancés à l'aide de ces technologies de réseau ainsi que le succès remporté par ces nouveaux produits et services; la fiabilité du réseau et la gestion des changements; notre déploiement d'outils d'autoapprentissage et d'automatisation, qui pourraient modifier notre façon d'interagir avec les clients.

- Le niveau des dépenses d'investissement et les décaissements possibles aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre d'enchères ou de l'achat de ces licences auprès de tiers ont une incidence sur les facteurs suivants et sont touchés par ces facteurs : nos initiatives liées aux services à large bande, y compris le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques; notre déploiement continu de plus récentes technologies mobiles, y compris la technologie des petites cellules pour les services mobiles, afin d'améliorer la couverture et la capacité; les investissements dans la résilience et la fiabilité du réseau, y compris pour composer avec les variations des niveaux d'utilisation découlant des restrictions imposées en réponse à la COVID-19; l'attribution de ressources pour les acquisitions et les futures enchères de spectre pour les services sans fil que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), y compris les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz qui sont censées avoir lieu en juin 2021 et les enchères de spectre des ondes millimétriques, qui devraient débuter en 2021 selon le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, qui pourraient ne pas avoir lieu selon nous avant 2023 ou par la suite, de même que l'annonce relative à la mise en place d'une consultation officielle visant les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 3 800 MHz, laquelle devrait avoir lieu en 2023. Si nous n'atteignons pas nos objectifs au chapitre des résultats d'exploitation et des résultats financiers ou que des modifications sont apportées à notre contexte réglementaire, cela pourrait influencer sur les niveaux de nos dépenses d'investissement.
- Les risques liés à la performance opérationnelle et aux regroupements d'entreprises, y compris notre dépendance à l'égard des systèmes patrimoniaux et la capacité à offrir et à soutenir de nouveaux produits et services ainsi que les activités commerciales au moment opportun; notre capacité à gérer les exigences liées aux ententes avec de grandes entreprises; notre capacité à assurer une gestion efficace des changements liés au remplacement et à la mise à niveau des systèmes, à la réingénierie des processus et à l'intégration des activités (comme notre capacité à effectuer et à intégrer des acquisitions au sein de nos activités et de notre culture, à procéder à des dessaisissements ou à établir des partenariats de manière fructueuse et au moment opportun, et à concrétiser les avantages stratégiques prévus, notamment ceux liés à la conformité aux ordonnances réglementaires); notre capacité à identifier et à gérer les nouveaux risques inhérents aux nouveaux services que nous pouvons offrir, y compris ceux découlant des acquisitions, qui pourraient nuire à notre marque, à nos activités dans un domaine donné ou à nos activités en général, et nous exposer à d'autres litiges ou d'autres instances réglementaires; ainsi que notre capacité de gérer efficacement l'expansion de notre infrastructure et de notre équipe.
- La protection des données, y compris les risques que des défaillances ou des actes illicites entraînent l'accès non autorisé aux données, la modification des données ou encore la perte ou la distribution des données, ce qui pourrait compromettre le respect de la vie privée de particuliers et entraîner une perte financière et nuire à notre réputation et à notre marque.
- Les menaces liées à la sécurité, y compris les dommages intentionnels ou l'accès ou les tentatives d'accès non autorisés à nos actifs physiques ainsi qu'à nos systèmes informatiques et réseaux, ce qui pourrait nous empêcher d'offrir des services fiables ou se traduire par un accès non autorisé aux informations concernant notre société ou nos clients.
- La capacité de mettre en œuvre avec succès les initiatives en matière de réduction des coûts et de réaliser les économies prévues, déduction faite des coûts de restructuration et autres coûts, tout en demeurant axés sur le service à la clientèle et en s'assurant que ces initiatives n'aient pas d'incidence négative sur les activités commerciales. Les exemples de ces initiatives comprennent notre programme d'efficacité et d'efficacité opérationnelles visant à soutenir une amélioration des résultats financiers; l'intégration des activités; la simplification des produits à l'intention des entreprises clientes; l'automatisation et l'impartition des processus d'affaires; les activités de délocalisation et de réorganisation; les initiatives d'approvisionnement; ainsi que la rationalisation de biens immobiliers.
- Les activités à l'étranger et notre capacité à gérer avec succès nos activités à l'étranger, y compris la gestion des risques tels que ceux liés aux fluctuations du change, ainsi que l'exposition à divers risques liés à l'économie, au commerce international ou à la politique ainsi que d'autres risques liés au commerce mondial.
- Les événements touchant la continuité des activités, y compris notre capacité à maintenir notre service à la clientèle et à exploiter notre réseau en cas d'erreurs humaines ou de menaces liées aux interventions humaines, telles que les cyberattaques et les pannes d'équipement susceptibles d'entraîner diverses interruptions du réseau; les perturbations techniques et les bris d'infrastructures; les perturbations, les retards et les facteurs économiques liés à la chaîne d'approvisionnement, notamment ceux découlant de restrictions de la part des gouvernements ou de mesures commerciales; les menaces de catastrophes naturelles; les phénomènes météorologiques extrêmes; les épidémies; les pandémies (y compris la pandémie de COVID-19 actuelle); l'instabilité politique dans certains pays; les atteintes à la sécurité de l'information et à la vie privée, y compris la perte ou le vol de données; ainsi que l'exhaustivité et l'efficacité des plans et des mesures de continuité des activités et de reprise après sinistre.
- La performance financière de TELUS International, qui se répercute sur notre performance financière. Les facteurs susceptibles de se répercuter sur la performance financière de TELUS International sont décrits dans les documents publics déposés par cette dernière sur les sites SEDAR et EDGAR, et comprennent notamment ce qui suit : la vive concurrence de la part de sociétés qui offrent des services semblables à ses services; la capacité de TELUS International à croître et à maintenir sa rentabilité, la technologie et les attentes de ses clients évoluant plus rapidement que sa gamme de services et le rythme auquel elle met au point ses outils et ses processus internes; le maintien par TELUS International de sa culture au fur et à mesure qu'elle prend de l'expansion; l'incidence de la conjoncture économique et géopolitique sur les entreprises de ses clients et la demande pour ses services; le fait qu'une partie importante des produits d'exploitation de TELUS International est générée par un nombre restreint de clients importants; la consolidation continue dans plusieurs des marchés verticaux dans lesquels TELUS International offre des services pourrait entraîner la perte d'un client; la capacité de TELUS International à attirer et à retenir des membres de l'équipe compétents pour soutenir ses activités; l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur les activités et les résultats financiers de TELUS International; l'incidence défavorable sur TELUS International, advenant le cas où certains contractuels seraient considérés comme des employés, et les coûts liés à la défense, au règlement ou à la résolution de toute poursuite future (y compris les demandes

d'arbitrage) liée au classement des contractuels indépendants; la capacité de TELUS International à trouver et à saisir des occasions d'acquisition, à intégrer les entreprises acquises et à réaliser les avantages de telles acquisitions et à gérer les risques connexes; des cyberattaques ou la communication non autorisée d'informations qui donnerait accès à des informations et données sensibles ou confidentielles des clients de TELUS International ou de leurs clients finaux pourraient ternir sa réputation et miner la confiance des clients; l'entreprise pourrait ne pas croître comme TELUS International l'anticipe actuellement à la suite de réactions négatives du public concernant l'impartition de ses services à l'étranger, de la législation proposée ou pour une autre raison; des facteurs indépendants de la volonté de TELUS International pourraient nuire à sa capacité à répondre aux attentes des clients quant à ses services de modération de contenu, et les membres de son équipe responsable de la modération de contenu pourraient être aux prises avec des troubles émotionnels ou cognitifs dans le cadre de leur travail; TELUS International n'a pas d'historique d'exploitation en tant que société distincte cotée en bourse. Le cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (les « actions à droit de vote subalterne de TELUS International ») pourrait être volatil et susceptible de fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs indépendants de sa volonté, y compris des variations réelles ou anticipées de la rentabilité; des faits nouveaux généraux d'ordre économique, social ou politique; des variations des conditions au sein de l'industrie; des modifications de la réglementation en matière de gouvernance; l'inflation; la situation générale sur les marchés des valeurs mobilières; et d'autres événements significatifs. TELUS International pourrait choisir de publier ses cibles ou de fournir d'autres projections relatives à ses activités et elle pourrait être incapable d'atteindre ces cibles, ce qui pourrait entraîner une réduction du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International. Une réduction du cours des actions à droit de vote subalterne de TELUS International découlant de ces facteurs ou d'autres facteurs pourrait entraîner une diminution de la juste valeur des actions à droit de vote multiple de TELUS International détenues par TELUS.

- Les questions touchant les ressources humaines, y compris l'embauche, la rétention et la formation appropriée du personnel dans une industrie hautement concurrentielle (y compris la rétention des membres de l'équipe par suite des importantes acquisitions effectuées récemment dans des domaines d'activité émergents pour nous) et le niveau de participation de nos employés, notre capacité à maintenir notre culture unique tout en accroissant l'envergure de nos activités, le risque que certains contractuels indépendants de Lionbridge AI, une entreprise acquise par TELUS International, soient considérés comme des employés, de même que la santé de notre équipe.
- Les exigences en matière de financement et d'endettement, y compris notre capacité de mener des activités de financement, de refinancer notre dette arrivant à échéance, de réduire le ratio de la dette nette par rapport au BAIIA afin qu'il se situe dans la fourchette visée, compte tenu des besoins en liquidités liés aux enchères de spectre, et/ou de maintenir des notations du crédit de première qualité se situant dans la fourchette BBB+, ou des notations équivalentes. Si le financement actuel est insuffisant pour couvrir nos exigences en matière de financement, cela pourrait nuire à nos plans d'affaires et à notre croissance.
- Des flux de trésorerie disponibles inférieurs aux prévisions pourraient réduire notre capacité à investir dans les activités, à réduire notre levier financier ou à fournir un rendement du capital investi à nos actionnaires, et pourraient se répercuter sur notre capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2022. Ce programme pourrait être touché par des facteurs comme l'environnement concurrentiel, la performance économique au Canada, notre bénéfice et nos flux de trésorerie disponibles, le niveau de nos dépenses d'investissement et l'acquisition de licences de spectre, les acquisitions, la gestion de notre structure du capital, les décisions et les faits nouveaux en matière de réglementation, ainsi que les événements touchant la continuité des activités. Les décisions concernant les dividendes trimestriels sont assujetties à une évaluation et à une détermination effectuées par le conseil d'administration en fonction de notre situation financière et de nos perspectives. Nous pouvons racheter des actions ordinaires en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, au moment souhaité si une telle offre publique est mise en place et si nous estimons que cela représente une bonne occasion, en fonction de notre situation financière et de nos perspectives, et du cours de nos actions ordinaires sur le marché. Il n'existe aucune certitude que notre programme de croissance du dividende ou toute offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront maintenus ou mis en place ni qu'ils ne feront pas l'objet de modifications ou seront menés à terme.
- Les questions fiscales, y compris les interprétations de lois fiscales complexes au pays et à l'étranger par les administrations fiscales compétentes qui pourraient différer de nos interprétations; la nature des produits et des déductions et le moment auquel sont comptabilisés les produits ainsi que les déductions telles que l'amortissement aux fins de l'impôt et les charges d'exploitation; les crédits d'impôt ou autres attributs; les modifications apportées aux lois fiscales, y compris les taux d'imposition; le fait que les charges d'impôt varient considérablement des montants prévus, y compris l'assujettissement à l'impôt du bénéfice et la déductibilité des attributs fiscaux; le fait qu'il n'est plus possible de différer l'impôt sur le résultat au moyen de l'utilisation de fins d'année d'imposition différentes pour les sociétés de personnes en exploitation et les entreprises associées; ainsi que les modifications apportées à l'interprétation des lois fiscales, notamment en raison des modifications apportées aux normes comptables applicables, ou de l'adoption de procédures de vérification plus rigoureuses par les administrations fiscales, des redressements ou des décisions défavorables des tribunaux ayant une incidence sur l'impôt que nous sommes tenus de payer.
- Les litiges et les questions d'ordre juridique, y compris notre capacité à donner suite avec succès aux enquêtes et aux instances réglementaires; notre capacité à bien assurer notre défense dans le cadre des réclamations et des poursuites actuelles et possibles (y compris les réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle et les recours collectifs fondés sur des réclamations faites par des consommateurs, des infractions aux données personnelles, à la vie privée et à la sécurité, ainsi que la responsabilité sur le marché secondaire), ou à négocier et à valider des droits en matière d'indemnités ou d'autres protections relativement à ces réclamations et à ces poursuites; de même que le caractère complexe que revêt la conformité aux lois au pays et à l'étranger, y compris le respect des lois sur la concurrence, des lois anticorruption et des lois concernant les pratiques de corruption à l'étranger.

- La santé, la sécurité et l'environnement, y compris le temps de travail perdu découlant d'une maladie ou d'une blessure; les préoccupations du public relatives aux émissions de radiofréquences; les questions d'ordre environnemental qui touchent nos activités, incluant les risques liés au climat (comme les phénomènes météorologiques extrêmes ou d'autres catastrophes naturelles), les déchets et le recyclage des déchets; les risques liés aux systèmes d'alimentation au carburant dans nos immeubles; les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales et de nos réponses; ainsi que les enjeux liés à des épidémies ou à des pandémies, y compris la pandémie de COVID-19 et notre réponse à cette pandémie, qui pourraient accroître ou accentuer ces facteurs.
- La croissance et les fluctuations de l'économie, y compris la situation économique au Canada, qui pourrait être touchée par des faits nouveaux d'ordre économique et d'autres faits nouveaux à l'étranger, y compris l'issue possible de politiques et de mesures encore inconnues à ce jour pouvant être adoptées par des gouvernements étrangers et la pandémie de COVID-19 actuelle ainsi que la réponse des secteurs public et privé à cette pandémie; les attentes relatives aux taux d'intérêt futurs; l'inflation; les taux de chômage; l'incidence des fluctuations des prix du pétrole; l'incidence des faibles dépenses des entreprises (notamment une réduction des investissements et de la structure de coûts); le rendement et la capitalisation des régimes de retraite de même que les taux d'actualisation relatifs à la solvabilité; les fluctuations des taux de change dans les régions où nous exerçons des activités; les notations de crédit des dettes souveraines et leur incidence sur le coût d'emprunt; l'incidence des tarifs pour le commerce entre le Canada et les États-Unis ainsi que les répercussions à l'échelle mondiale de la dynamique du commerce entre les grandes économies mondiales.

Ces risques sont décrits plus en détail à la *rubrique 9, « Tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires »*, et à la *rubrique 10, « Risques et gestion des risques »*, de notre rapport de gestion annuel 2020. Ces descriptions sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives et ne visent pas à constituer une liste exhaustive des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la société.

Un grand nombre de ces facteurs sont indépendants de notre volonté ou de nos attentes ou de nos connaissances actuelles. D'autres risques et incertitudes dont nous n'avons actuellement pas connaissance ou que nous considérons comme non significatifs à l'heure actuelle pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire dans le présent document, les déclarations prospectives formulées dans ce document ne reflètent pas l'incidence éventuelle d'éléments non récurrents ou exceptionnels ni des fusions, acquisitions, cessions ou autres regroupements d'entreprises ou transactions qui pourraient être annoncés ou qui pourraient survenir après la date du présent document.

Les lecteurs sont mis en garde de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives formulées dans le présent document décrivent nos attentes; elles se fondent sur nos hypothèses à la date du présent document et elles pourraient être modifiées après cette date. Sauf dans les cas exigés par la loi, nous n'avons pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives.

Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion sont assujetties à la présente mise en garde concernant les déclarations prospectives.

Rapport de gestion

Le 7 mai 2021

Table des matières

| Rubrique | Description |
|--|--|
| 1. Introduction | 1.1 Préparation du rapport de gestion 1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités 1.3 Faits saillants – données consolidées |
| 2. Activités principales et stratégie | |
| 3. Priorités de la société pour 2021 | |
| 4. Capacités | 4.1 Principaux marchés et concurrents 4.2 Ressources opérationnelles 4.3 Situation de trésorerie et sources de financement 4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière |
| 5. Analyse des résultats d'exploitation | 5.1 Généralités 5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances 5.3 Résultats d'exploitation consolidés 5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS 5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International |
| 6. Évolution de la situation financière | |
| 7. Situation de trésorerie et sources de financement | 7.1 Aperçu 7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation 7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement 7.4 Flux de trésorerie provenant des activités de financement 7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement 7.6 Facilités de crédit 7.7 Vente de créances clients 7.8 Notations du crédit 7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels 7.10 Information sur les actions en circulation 7.11 Transactions entre parties liées |
| 8. Questions comptables | 8.1 Estimations comptables critiques et jugements 8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables |
| 9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires | 9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications |
| 10. Risques et gestion des risques | |
| 11. Définitions et rapprochements | 11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières 11.2 Indicateurs opérationnels |

© TELUS Corporation, 2021. Tous droits réservés. Certaines appellations de produits et de services mentionnés dans le présent rapport sont des marques de commerce. Les mentions MC, MD ou ® désignent les marques appartenant à TELUS Corporation ou à ses filiales. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

1. Introduction

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris, notamment, celles concernant l'incidence prévue de la pandémie de COVID-19 sur nos activités et notre situation financière, ainsi que sur la demande à l'égard de nos produits et services, de même que son incidence sur la croissance du nombre d'abonnés et sur nos actifs, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

1.1 Préparation du rapport de gestion

Les rubriques qui suivent constituent une analyse de notre situation financière et de notre performance financière consolidées pour le trimestre clos le 31 mars 2021, qui doit être lue conjointement avec nos états financiers consolidés intermédiaires résumés aux 31 mars 2021, à savoir les états du résultat net et du résultat global, les états de la situation financière, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés intermédiaires »). Les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ainsi que les PCGR du Canada. L'utilisation du terme normes IFRS dans le présent rapport de gestion fait référence à ces normes. Dans notre analyse, nous utilisons également certaines mesures financières non conformes aux PCGR pour évaluer notre performance, pour surveiller le respect des clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Ces mesures sont définies clairement et font l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables à la *rubrique 11.1*. Sauf indication contraire, tous les montants en devises sont présentés en dollars canadiens.

Des renseignements supplémentaires concernant la société, y compris notre notice annuelle et d'autres documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités de réglementation semblables au Canada, sont disponibles sur le site SEDAR (sedar.com). Les documents que nous déposons auprès de la Securities and Exchange Commission aux États-Unis, y compris notre formulaire 40-F, sont disponibles sur le site EDGAR (sec.gov). Des renseignements supplémentaires concernant notre filiale TELUS International (Cda) Inc. (« TELUS International »), y compris une analyse de ses activités et de ses résultats, sont présentés dans les documents publics de TELUS International disponibles sur les sites SEDAR et EDGAR.

Nos contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et présentée en temps opportun à la haute direction, pour que des décisions appropriées concernant les informations à fournir au public puissent être prises. Le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés intermédiaires ont été revus par notre comité d'audit, et notre conseil d'administration (le « conseil ») a autorisé leur publication le 7 mai 2021.

Sauf indication contraire, les résultats du premier trimestre de 2021 (période de trois mois close le 31 mars 2021) présentés dans le présent rapport de gestion sont comparés aux résultats du premier trimestre de 2020 (période de trois mois close le 31 mars 2020).

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, nous avons retraité de manière rétrospective notre structure de présentation de l'information sectorielle. Ce changement découle de la convergence croissante et continue des technologies, faisant en sorte que les différences entre l'accès aux services mobiles et aux services fixes tiennent davantage au point d'accès par les clients qu'au réseau central, de l'importance grandissante des services liés à l'expérience client propulsée par le numérique, ainsi que de l'évolution de l'information présentée régulièrement à notre principal décideur opérationnel aux fins de la répartition des sources de financement et de l'évaluation de la performance. Se reporter à la *rubrique 5.1, « Généralités »*, pour de plus amples renseignements.

1.2 Environnement au sein duquel nous exerçons nos activités

Pour mieux apprécier notre réussite et les défis auxquels nous faisons face, il est essentiel de considérer l'environnement au sein duquel nous exerçons nos activités, y compris les facteurs économiques d'ordre plus général qui touchent nos clients et notre société, ainsi que la nature concurrentielle de nos activités.

COVID-19

Comme il est fait mention à la *rubrique 1.2* de notre rapport de gestion annuel 2020, la pandémie de COVID-19, qui a débuté au premier trimestre de 2020, a continué d'avoir des répercussions considérables à l'échelle mondiale au cours de 2020 et depuis le début de 2021. Dans plusieurs collectivités canadiennes, les résidents sont aux prises avec une troisième vague de la pandémie. Il est actuellement impossible d'estimer la nature de la pandémie et les incertitudes liées à son ampleur et à sa durée ainsi qu'à la période de rétablissement. Depuis le début de la pandémie, nous nous sommes constamment donné comme priorité de garder les Canadiens connectés et

d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des membres de notre équipe, de nos clients et de nos collectivités. Notre équipe de direction continue de bénéficier des conseils de notre Comité de gestion des opérations d'urgence (le « CGOU ») et du comité consultatif des questions médicales de TELUS.

Depuis plus de 10 ans, notre programme Styles de travail^{MD} a permis aux employés de bénéficier de modalités de travail flexibles leur permettant de travailler où et quand ils peuvent le faire le plus efficacement, ce qui est une partie importante de notre culture. La pandémie a accéléré le rythme des changements, et notre programme Styles de travail évolue également. Lorsque nous rouvrirons nos bureaux plus tard au cours de l'année, nous nous attendons à ce que 90 % de nos employés travailleront de façon virtuelle dans une certaine mesure. Au cours des prochaines années, nous allons transformer nos bureaux en espaces de travail sociaux qui reflètent notre culture et favorisent la collaboration, l'innovation, la connexion et le bien-être. Tandis que les membres de l'équipe seront plus nombreux à travailler à distance et qu'ils le feront plus souvent, nous y voyons également là des occasions de réduire notre empreinte immobilière au cours des prochaines années, ce qui devrait nous permettre de réaliser des progrès quant à l'atteinte de nos objectifs au chapitre de la durabilité.

Estimations concernant l'économie

Nos estimations concernant notre environnement, y compris la croissance de l'économie, les taux de chômage et le nombre de mises en chantier d'habitations, constituent une part importante des hypothèses sur lesquelles nous nous basons pour établir nos objectifs. La mesure dans laquelle ces estimations nous touchent et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

| | Croissance de l'économie (points de pourcentage) | | Chômage (points de pourcentage) | | | Mises en chantier d'habitations (en milliers d'unités) | | |
|---------|---|--|------------------------------------|------------------------|---|---|-----------|--|
| | Taux de croissance estimé du produit intérieur brut (PIB) | Notre estimation du taux de croissance du PIB ¹ | Taux de chômage | | Notre estimation du taux de chômage annuel ¹ | Nombre annuel désaisonnalisé des mises en chantier d'habitations ² | | Notre estimation du nombre annuel de mises en chantier d'habitations sur une base non ajustée ¹ |
| | | | Pour le mois de | | | Pour le mois de | | |
| | 2021 | 2021 | Mars 2021 ³ | Mars 2020 ³ | 2021 | Mars 2021 | Mars 2020 | 2021 |
| Canada | 6,5 ⁴ | 5,9 | 7,5 | 7,8 | 7,7 | 335 | 195 | 232 |
| C.-B. | 4,4 ⁵ | 5,7 | 6,9 | 7,2 | 6,7 | 71 | 35 | 39 |
| Alberta | 4,8 ⁵ | 5,6 | 9,1 | 8,7 | 9,6 | 29 | 33 | 28 |
| Ontario | 4,0 ⁵ | 5,7 | 7,5 | 7,6 | 8,0 | 131 | 67 | 82 |
| Québec | 4,2 ⁵ | 5,8 | 6,4 | 8,1 | 6,9 | 84 | 46 | 60 |

- 1 Les hypothèses sont présentées au 12 avril 2021 et sont basées sur une combinaison d'estimations formulées par des banques canadiennes et d'autres sources.
- 2 Source : Statistique Canada. Tableau 34-10-0158-01; Société canadienne d'hypothèques et de logement, logements mis en chantier, toutes les régions, pour le Canada et les provinces, désaisonnalisé au taux annuel, mensuel (x 1 000).
- 3 Source : Enquête sur la population active publiée par Statistique Canada en mars 2021 et en mars 2020, respectivement.
- 4 Source : Rapport sur la politique monétaire d'avril 2021 publié par la Banque du Canada.
- 5 Source : ministère des Finances de la Colombie-Britannique, budget et plan financier 2021/2022 – 2023/2024, 20 avril 2021; Conseil du Trésor et ministère des Finances de l'Alberta, plan financier 2021-2024, 25 février 2021; ministère des Finances de l'Ontario, budget 2021 de l'Ontario, mars 2021; ministère des Finances du Québec, budget 2021-2022, mars 2021, respectivement

1.3 Faits saillants – données consolidées

PAPE de TELUS International

Le 5 février 2021, TELUS Corporation et notre filiale TELUS International, soit notre secteur Expérience client propulsée par le numérique (« ECPN »), ont annoncé la clôture du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de TELUS International, dont le nombre d'actions visées a augmenté pour atteindre 42,55 millions d'actions à droit de vote subalterne de TELUS International au prix de 25,00 \$ US par action, dont 5,55 millions d'actions à droit de vote subalterne de TELUS International achetées à l'exercice intégral de l'option de surallocation des preneurs fermes pour acheter des actions à droit de vote subalterne de TELUS International additionnelles auprès de TELUS Corporation et de Baring Private Equity Asia (« Baring »), les actionnaires vendeurs. Le placement a généré un produit brut global pour TELUS International, TELUS Corporation et Baring d'environ 1,4 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars US), y compris l'exercice intégral de l'option de surallocation. Le produit net pour TELUS International a totalisé environ 0,6 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars US), montant qui a servi à rembourser les emprunts impayés en vertu de ses facilités de crédit renouvelables. TELUS International n'a tiré aucun produit des actions à droit de vote subalterne de TELUS International vendues par les actionnaires

vendeurs. Les actions à droit de vote subalterne de TELUS International ont commencé à être négociées à la Bourse de New York (la « NYSE ») et à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le 3 février 2021 sous le symbole « TIXT ». Ce placement représente le plus important PAPE de l'histoire de la TSX effectué par une entreprise technologique, et le cinquième plus important PAPE pour ce qui est du produit généré. La capitalisation boursière initiale de TELUS International, qui se chiffrait à 8,5 milliards de dollars au moment où le PAPE a été effectué, est supérieure au montant de la capitalisation boursière de TELUS en 2000. Grâce à son portefeuille différencié de solutions TI numériques et de solutions d'expérience client intégrées couvrant les cycles de la conception, de l'élaboration et de la livraison, TELUS International bénéficie d'une position stratégique dans l'écosystème de la transformation numérique et est bien placée pour tirer parti de l'accélération de l'adoption du numérique dans les divers secteurs de l'économie mondiale.

Alliance stratégique avec Google

Le 9 février 2021, nous avons annoncé la conclusion d'une alliance stratégique avec Google Cloud, afin de créer en collaboration de nouveaux services et de nouvelles solutions prenant en charge la transformation numérique au sein d'industries clés, dont les technologies des communications, les soins de santé, l'agriculture, la sécurité et la domotique. Cette collaboration, qui s'échelonne sur 10 ans, a pour but d'accélérer nos initiatives de modernisation du réseau et des TI, et donc de rehausser notre agilité opérationnelle et d'offrir une meilleure expérience client.

Émission de titres de capitaux propres

Le 25 mars 2021, nous avons annoncé une émission de titres de capitaux propres en vertu de laquelle un syndicat de preneurs fermes a convenu d'acheter de TELUS, dans le cadre d'une prise ferme, et de vendre au public, 51 millions d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») au prix de 25,35 \$ par action ordinaire, pour un produit brut d'environ 1,3 milliard de dollars. Le 31 mars 2021, nous avons annoncé la conclusion de l'émission. Le produit servira à tirer parti d'une occasion stratégique unique visant à accélérer notre programme de dépenses d'investissement dans le réseau à large bande au cours de 2021 et de 2022, y compris pour l'importante progression dans le déploiement de notre infrastructure TELUS PureFibre^{MD} en Alberta, en Colombie-Britannique et dans l'est du Québec, et la mise en œuvre accélérée de notre réseau 5G. Ces dépenses d'investissement accélérées prévues sont nettement supérieures à notre objectif précédent au chapitre des dépenses d'investissement et initialement annoncé le 11 février 2021.

Émission de titres de créance à long terme

Le 29 mars 2021, nous avons annoncé l'émission de billets de premier rang non garantis à 4,10 % de série CAE d'un montant de 500 millions de dollars. Ces billets ont été émis le 5 avril 2021 et arriveront à échéance le 5 avril 2051. Le produit net de cette émission sera utilisé pour financer le remboursement à l'échéance des débetures à 10,65 % de série 3 de TELUS Communications Inc. arrivant à échéance en juin 2021 et le remboursement du papier commercial, ainsi qu'aux fins générales de la société.

Faits saillants – données consolidées

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les notes et sauf indication contraire) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|---------|---------|-----------|
| États consolidés du résultat net | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 4 024 | 3 694 | 8,9 % |
| Bénéfice d'exploitation | 672 | 684 | (1,8) % |
| Bénéfice avant impôt | 465 | 492 | (5,5) % |
| Bénéfice net | 333 | 353 | (5,7) % |
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 331 | 350 | (5,4) % |
| Bénéfice net ajusté ¹ | 359 | 400 | (10,3) % |
| Bénéfice par action de base (BPA) (en dollars) | | | |
| BPA de base | 0,25 | 0,28 | (10,7) % |
| BPA de base ajusté ¹ | 0,27 | 0,32 | (15,6) % |
| BPA dilué | 0,25 | 0,28 | (10,7) % |
| Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars) | 0,3112 | 0,29125 | 6,8 % |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, de base (en millions) | 1 298 | 1 248 | 4,0 % |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie | | | |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 939 | 1 177 | (20,2) % |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (1 153) | (1 959) | (41,1) % |
| Acquisitions | (137) | (1 104) | (87,6) % |
| Dépenses d'investissement ² | (685) | (665) | 3,0 % |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | 1 269 | 1 305 | (2,8) % |
| Autres faits saillants | | | |
| Nombre de connexions d'abonnés ³ (en milliers) | 16 072 | 15 241 | 5,5 % |
| Bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements (« BAIIA ») ¹ | 1 461 | 1 409 | 3,7 % |
| Marge du BAIIA ¹ (en %) | 36,3 | 38,1 | (1,8) pt |
| Coûts de restructuration et autres coûts ¹ | 41 | 60 | (31,7) % |
| BAIIA ajusté ^{1,4} | 1 503 | 1 475 | 1,9 % |
| Marge du BAIIA ajusté ¹ (en %) | 37,4 | 39,9 | (2,5) pts |
| Flux de trésorerie disponibles ¹ | 321 | 545 | (41,1) % |
| Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois) | 3,15 | 3,13 | 0,02 |

Abréviations utilisées dans le rapport de gestion : n.s. – non significatif; pts – points de pourcentage

- Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».
- Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les états financiers consolidés intermédiaires. Se reporter à la note 31 des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.
- Le total du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, d'abonnés des appareils connectés, d'abonnés à Internet, d'abonnés aux services de voix résidentiels, d'abonnés aux services de télévision et d'abonnés aux services de sécurité qui sont actifs à la fin des périodes respectives, calculé à l'aide d'informations tirées du système de facturation et d'autres systèmes sources. Au cours du troisième trimestre de 2020, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés de manière à ajouter environ 31 000 abonnés aux services de sécurité par suite de l'acquisition d'une entreprise. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, nous avons, conformément aux changements visant notre structure de présentation de l'information sectorielle, apporté un ajustement sur une base rétrospective au 1^{er} janvier 2020 de manière à retrancher les produits tirés des services de réseau internes ainsi qu'environ 29 000 abonnés du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et des statistiques opérationnelles connexes [le montant facturé mensuel moyen par abonné (« MFMMMA »), les produits mensuels moyens par abonné (les « PMMA ») et le taux de désabonnement]. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, par suite d'un examen approfondi des comptes de clients dans un système patrimonial de prestation de services aux abonnés qui doit être mis hors service, nous avons ajusté, sur une base rétrospective, le nombre d'abonnés à nos services Internet de manière à retrancher 16 000 abonnés.
- Le BAIIA ajusté exclut les coûts de restructuration et autres coûts (se reporter à la rubrique 11.1 pour les montants des coûts de restructuration et autres coûts), les autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières, ainsi que le retrait d'une provision au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition d'une entreprise au sein du secteur ECPN.

Faits saillants de l'exploitation

- Les **produits d'exploitation et autres produits consolidés** ont augmenté de 330 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

Les produits tirés des services se sont accrus de 257 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison de la croissance des produits du secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN ») découlant des acquisitions d'entreprises et de l'accroissement des services, de la hausse des produits tirés des services de données fixes tenant à l'accroissement des services et à la croissance du nombre d'abonnés, ainsi que de la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles, facteurs neutralisés en partie par l'incidence de la pandémie de COVID-19 dans le secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »).

Les produits tirés de l'équipement ont augmenté de 102 millions de dollars au premier trimestre de 2021, résultat qui reflète les volumes plus élevés de remplacement d'appareils, ainsi que la proportion plus élevée de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus.

Les autres produits ont diminué de 29 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison essentiellement du caractère non récurrent de la diminution d'une provision comptabilisée à l'exercice précédent au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition d'une entreprise au sein du secteur ECPN.

Pour de plus amples renseignements sur les produits d'exploitation et autres produits, se reporter à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

- Le **bénéfice d'exploitation** a diminué de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison de l'accroissement de la dotation aux amortissements, du caractère non récurrent de la diminution d'une provision comptabilisée à l'exercice précédent au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle d'une filiale acquise, des répercussions continues de la pandémie de COVID-19, de la diminution des services de voix fixes patrimoniaux et des services de données fixes patrimoniaux, ainsi que de la hausse de la charge au titre des avantages du personnel. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la croissance des marges liées aux services de données fixes découlant de la croissance du nombre d'abonnés et de l'accroissement des services, par la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles et des marges liées à l'équipement mobile, par la croissance tenant aux acquisitions d'entreprises (déduction faite des coûts de prise en charge connexes), par l'apport plus élevé provenant du secteur ECPN, ainsi que par l'intensification de nos programmes d'efficacité opérationnelle au chapitre des coûts. (Se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés », pour de plus amples renseignements.)

Le BAIIA, qui comprend les coûts de restructuration et autres coûts, ainsi que les autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 52 millions de dollars, ou 3,7 %, au premier trimestre de 2021.

Le BAIIA ajusté, qui exclut les coûts de restructuration et autres coûts, ainsi que les autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières, a augmenté de 28 millions de dollars, ou 1,9 %, au premier trimestre de 2021, résultat qui reflète les facteurs ayant influé sur le bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus, à l'exception de l'accroissement de la dotation aux amortissements. (Se reporter à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés », pour de plus amples renseignements.)

- Le **bénéfice avant impôt** a diminué de 27 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison de la baisse du bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que de l'augmentation des coûts de financement. L'augmentation des coûts de financement tient au fait que les intérêts sur la dette à long terme au titre des licences de spectre visant le spectre qui est en cours de déploiement ne sont plus capitalisés, et tient également à la hausse du solde moyen de la dette à long terme attribuable en partie aux acquisitions d'entreprises. (Se reporter à « Coûts de financement », à la rubrique 5.3.)
- La charge d'**impôt sur le résultat** a diminué de 7 millions de dollars au premier trimestre de 2021. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 28,3 % à 28,5 %.
- Le **bénéfice net attribuable aux actions ordinaires** a diminué de 19 millions de dollars au premier trimestre de 2021, résultat qui découle de l'incidence après impôt de la baisse du bénéfice d'exploitation et de la hausse des coûts de financement.

Le bénéfice net ajusté ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, des ajustements liés à l'impôt sur le résultat et des autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières. Le bénéfice net ajusté a diminué de 41 millions de dollars, ou 10,3 %, au premier trimestre de 2021.

Rapprochement du bénéfice net ajusté

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|------------|------------|-------------|
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 331 | 350 | (19) |
| Ajouter (déduire) : | | | |
| Coûts de restructuration et autres coûts, après impôt | 27 | 47 | (20) |
| Ajustements liés à l'impôt sur le résultat | — | (3) | 3 |
| Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | 1 | 6 | (5) |
| Bénéfice net ajusté | 359 | 400 | (41) |

- Le **BPA de base** a diminué de 0,03 \$, ou 10,7 %, au premier trimestre de 2021, en raison de l'incidence après impôt de la baisse du bénéfice d'exploitation et de la hausse des coûts de financement, ainsi que de l'incidence de l'augmentation du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Le BPA de base ajusté exclut l'incidence des coûts de restructuration et autres coûts, les ajustements liés à l'impôt sur le résultat et les autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières. Le BPA de base ajusté a diminué de 0,05 \$, ou 15,6 %, au premier trimestre de 2021.

Rapprochement du BPA de base ajusté

| Trimestres clos les 31 mars (en dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|-------------|------|-----------|
| BPA de base | 0,25 | 0,28 | (0,03) |
| Ajouter : | | | |
| Coûts de restructuration et autres coûts, après impôt, par action | 0,02 | 0,04 | (0,02) |
| BPA de base ajusté | 0,27 | 0,32 | (0,05) |

- Les **dividendes déclarés par action ordinaire** se sont établis à 0,3112 \$ au premier trimestre de 2021, ce qui reflète une hausse de 6,8 % par rapport à l'exercice précédent. Le 6 mai 2021, le conseil a déclaré un dividende pour le deuxième trimestre de 0,3162 \$ par action sur nos actions ordinaires émises et en circulation, payable le 2 juillet 2021 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2021. Le dividende déclaré pour le deuxième trimestre reflète une augmentation de 0,02495 \$ par action, ou 8,6 % par rapport au dividende par action de 0,29125 \$ déclaré à l'exercice précédent, ce qui est conforme à notre programme pluriannuel de croissance du dividende décrit à la *rubrique 4.3, « Situation de trésorerie et sources de financement »*.
- Au cours de la période de 12 mois close le 31 mars 2021, le total du **nombre de connexions d'abonnés** a augmenté de 831 000. Cela représente une hausse de 3,3 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles, une hausse de 17,1 % du nombre d'abonnés des appareils connectés, une hausse de 7,4 % du nombre d'abonnés aux services Internet, une hausse de 5,0 % du nombre d'abonnés aux services de télévision et une augmentation de 16,2 % du nombre d'abonnés aux services de sécurité, résultats neutralisés en partie par une baisse de 3,1 % du nombre d'abonnés aux services de voix résidentiels. (Se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*, pour de plus amples renseignements.)

Faits saillants – situation de trésorerie et sources de financement

- Les **flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation** ont diminué de 238 millions de dollars au premier trimestre de 2021. Cette diminution est en grande partie imputable aux autres variations du fonds de roulement, de même qu'à la hausse de l'impôt sur le résultat et à l'augmentation des paiements au titre des licences de spectre tenant au fait qu'une portion des acomptes provisionnels et des paiements au titre des licences de spectre au premier trimestre de 2020 ont été reportés au troisième trimestre de 2020, tel qu'il a été permis par plusieurs paliers gouvernementaux dans le cadre des mesures prises pour composer avec la pandémie, ainsi qu'à l'augmentation des paiements d'impôt sur le résultat liés aux entreprises nouvellement acquises. (Se reporter à la *rubrique 7.2, « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation »*.)
- Les **flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement** ont diminué de 806 millions de dollars au premier trimestre de 2021, ce qui est principalement attribuable à la diminution des acquisitions. Les acquisitions ont diminué de 967 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison des paiements en trésorerie plus élevés effectués au titre des acquisitions d'entreprises au premier trimestre de 2020, principalement l'acquisition de Competence Call Center (« CCC »). Les dépenses d'investissement ont augmenté de 20 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison de l'accroissement des investissements dans notre réseau 5G, de l'achat accéléré d'équipement et de l'augmentation des dépenses d'investissement afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés, ainsi que des investissements accélérés visant à accroître la capacité et la fiabilité des systèmes. (Se reporter à la *rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement »*.)
- Les **flux de trésorerie provenant des activités de financement** ont diminué de 36 millions de dollars au premier trimestre de 2021. Le produit net en trésorerie tiré du PAPE de TELUS International a servi à réduire la dette en vertu de la facilité de crédit de TELUS International. De plus, le produit tiré de notre émission de titres de capitaux propres au premier trimestre de 2021 s'est avéré inférieur au produit tiré de notre émission de titres de capitaux propres au premier trimestre de 2020, puisque nous avons émis environ 6 millions d'actions ordinaires de moins au premier trimestre de 2021. (Se reporter à la *rubrique 7.4, « Flux de trésorerie provenant des activités de financement »*.)

- Le ratio de la **dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** au 31 mars 2021 était de 3,15 fois, en hausse par rapport à 3,13 fois au 31 mars 2020, l'augmentation de la dette nette, qui découle en partie des acquisitions d'entreprises, ayant excédé l'incidence de l'augmentation du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, et les répercussions de la pandémie de COVID-19 ayant entraîné une baisse du BAIIA. Au 31 mars 2021, les acquisitions d'entreprises au cours des 12 derniers mois ont donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,37, et l'acquisition de licences de spectre a donné lieu à une augmentation du ratio d'environ 0,21. (Se reporter à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », et à la *rubrique 7.5*, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Les **flux de trésorerie disponibles** ont diminué de 224 millions de dollars au premier trimestre de 2021, résultat qui tient principalement à une hausse des paiements d'impôt sur le résultat et des paiements au titre des licences de spectre tenant au fait qu'une portion des acomptes provisionnels et des paiements au titre des licences de spectre au premier trimestre de 2020 ont été reportés au troisième trimestre de 2020, tel qu'il a été permis par plusieurs paliers gouvernementaux dans le cadre des mesures prises pour composer avec la pandémie, ainsi qu'à l'augmentation des paiements d'impôt sur le résultat liés aux entreprises nouvellement acquises; au moment auquel ont eu lieu le remboursement du financement des appareils et la comptabilisation des produits connexes; à notre programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS^{MD}; à la hausse des paiements en principal au titre des contrats de location; à l'augmentation des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts; à l'augmentation des intérêts payés; et à la hausse des dépenses d'investissement. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la hausse du BAIIA. Les changements de méthodes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, tels que IFRS 15 et IFRS 16, n'ont pas d'incidence sur notre définition des flux de trésorerie disponibles, pour laquelle il n'existe aucune définition analogue dans l'industrie. (Se reporter aux calculs à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* ».)

2. Activités principales et stratégie

Nos activités principales et nos impératifs stratégiques sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2020.

3. Priorités de la société pour 2021

Les priorités de la société pour l'exercice servent à faire progresser nos impératifs stratégiques à long terme et nous permettent de nous pencher sur les occasions d'affaires et les défis à court terme. Une analyse des activités et des initiatives liées aux priorités de la société pour 2021 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Accorder une importance accrue à nos clients, à nos collectivités et à notre vocation sociale en respectant notre promesse de marque : Créons un futur meilleur^{MC}

- En mars 2021, le bureau de la Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (la « CPRST ») a publié son rapport semestriel pour la période s'échelonnant du 1^{er} août 2020 au 31 janvier 2021; une fois de plus, TELUS a fait l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients par rapport à toutes les autres entreprises de télécommunications nationales, le nombre de plaintes acceptées s'élevant à 646, et Koodo^{MD} a de nouveau fait l'objet du plus faible nombre de plaintes de clients présentées relativement aux marques dérivées au pays, le nombre de plaintes acceptées se chiffrant à 381. Le total des plaintes dans l'industrie a augmenté de 6 % d'un exercice à l'autre. En comparaison, du total des plaintes de clients acceptées par la CPRST, les plaintes concernant TELUS et Public Mobile ont diminué de (7) % et de (17) %, respectivement, d'un exercice à l'autre, tandis que les plaintes concernant Koodo ont augmenté de 21 %. Selon une analyse plus approfondie effectuée par Valeurs Mobilières TD afin de normaliser les plaintes reçues par la CPRST à l'égard des principales entreprises de télécommunications, TELUS a fait l'objet du plus faible nombre de plaintes par millier d'abonnés par rapport à toutes les autres entreprises de télécommunications, soit 0,8 plainte par millier d'abonnés.
- En notre qualité de chef de file mondial en matière de sociocapitalisme, nous assurons l'évolution de notre promesse de marque : Créons un futur meilleur. Dans le cadre de cette promesse, nous invitons tous les Canadiens à se joindre à nous afin de façonner et de produire des retombées remarquables sur le plan humain. Nous allons nous assurer que chaque connexion constitue une promesse ayant pour but d'aider à créer un meilleur avenir pour les Canadiens.
- En janvier 2021, nous avons été nommés parmi les 100 sociétés les plus durables à l'échelle mondiale de 2021 par Corporate Knights; il s'agit de notre neuvième nomination depuis la création de cette liste en 2005.
- Au cours du premier trimestre de 2021, nous avons continué de tirer parti de nos programmes Branché pour l'avenir afin de soutenir les Canadiens marginalisés durant la pandémie mondiale, et nous avons également étendu l'admissibilité aux programmes de manière à soutenir les personnes qui en ont le plus besoin.

- En 2020, nous avons élargi notre programme Mobilité pour l'avenir^{MD}, qui est maintenant offert à l'échelle nationale aux jeunes adultes qui quittent leur famille d'accueil, ainsi qu'à plus de 2,2 millions de personnes âgées à faible revenu au pays qui reçoivent le Supplément de revenu garanti. Dans le cadre de ce programme, nous offrons des forfaits pour services mobiles subventionnés qui permettent aux personnes inscrites au programme de rester en contact avec leurs proches, de maintenir leurs réseaux de soutien essentiels et d'accéder à d'importantes ressources et informations. Nous avons offert ce programme s'adressant aux jeunes adultes et aux personnes âgées à plus de 3 100 Canadiens au premier trimestre de 2021. Près de 24 000 Canadiens marginalisés ont bénéficié de notre programme Mobilité pour l'avenir depuis son lancement.
- En janvier 2021, nous avons élargi notre programme Santé pour l'avenir^{MC} et lancé deux nouvelles cliniques médicales mobiles propulsées par TELUS Santé. Notre nouvelle clinique Parkdale Queen West fournit des services de santé primaires essentiels aux personnes marginalisées dans les quartiers du centre-ouest de Toronto, et notre nouvelle clinique Kilala Lelum fournit des soins de santé primaires et des soins culturels dirigés par des aînés autochtones aux citoyens défavorisés de Downtown Eastside à Vancouver.
- Au cours du premier trimestre de 2021, nos 13 cliniques médicales mobiles, qui exercent leurs activités dans 11 collectivités au Canada, ont pris en charge près de 9 000 visites de patients, portant ainsi à plus de 58 000 le nombre cumulatif de visites à ces cliniques depuis la création de notre programme Santé pour l'avenir.
 - La plupart des cliniques mobiles offrent directement des services de soutien en réponse à la pandémie de COVID-19, et au premier trimestre de 2021, 5 de nos 13 cliniques ont également commencé à offrir des vaccins. Ce trimestre, nous avons effectué un nombre total de 5 000 évaluations et plus de 500 vaccinations.
 - Depuis le début de la pandémie, nos cliniques ont effectué 18 000 évaluations liées à la COVID-19.
- Nous avons ajouté 4 500 foyers à notre programme Internet pour l'avenir^{MD} ce trimestre, portant ainsi à 95 000 le nombre de membres de familles à faible revenu et de personnes vivant avec un handicap qui ont accès à un service Internet à faible coût depuis le lancement du programme.
- Au cours du premier trimestre de 2021, nous avons continué d'enrichir notre programme TELUS Averti^{MD} afin de favoriser la littératie numérique et la sécurité dans notre monde connecté.
 - Environ 62 000 Canadiens ont participé à nos ateliers en ligne ce trimestre, y compris 47 000 jeunes adultes qui ont participé à notre événement en ligne TELUS Be Brave #ZéroIntimidation. Cet événement organisé en partenariat avec le club de hockey Calgary Hitmen visait à soutenir l'événement Pink Shirt Day tenu le 24 février 2021, dans le cadre duquel on encourage les citoyens à porter du rose pour prendre position contre la cyberintimidation.
- En février 2021, notre société a été nommée le fournisseur de services mobiles le plus respecté au pays par les Canadiens, dans le cadre du classement Canada's Most Respected, et elle s'est classée au premier rang des 22 fournisseurs de services mobiles au pays. Le prix décerné à notre société est fondé sur sa réputation en matière d'excellence du service à la clientèle, de culture d'équipe, de contribution à la collectivité, de diversité, d'inclusion et de confiance globale envers la marque.
- En février 2021, nous avons annoncé la création de REACH, le plus récent groupe de ressources de TELUS, qui a pour objectif de favoriser la diversité dans le cadre du processus décisionnel et de mettre en lumière les problèmes systémiques qui touchent particulièrement la communauté noire, et ce, de façon disproportionnée. En collaboration avec REACH, nous continuerons de faire davantage entendre la voix des collectivités marginalisées en leur fournissant des ressources, en leur offrant des programmes d'éducation, en favorisant l'action, en accroissant les communications et en célébrant l'héritage des membres de l'équipe faisant partie de la communauté noire, notre objectif étant de rejoindre chaque membre de l'équipe, d'assurer un dialogue, de créer un partenariat et de favoriser la croissance.
- Au cours du premier trimestre de 2021, nous avons annoncé que notre société a été intronisée au temple de la renommée du Business Continuity Institute (le « BCI »); cet honneur est décerné aux organisations à l'échelle mondiale qui se classent continuellement au premier rang d'une catégorie et remportent au moins trois prix dans une même catégorie. En reconnaissance de notre intervention d'urgence et de nos efforts qui vont au-delà du devoir afin d'aider nos collectivités, le BCI nous a décerné trois prix dans la catégorie de la reprise après sinistre la plus efficace pour les efforts que nous avons déployés afin d'aider des milliers d'Albertains délogés à demeurer connectés à leurs familles et à demeurer en sécurité à la suite des inondations dans le sud de l'Alberta en 2013, des feux de forêt à Fort McMurray en 2016 et des feux de forêt dans le nord de l'Alberta en 2019.
- En mars 2021, notre société a été nommée l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada (2021) par Mediacorp Canada Inc.
- La Fondation TELUS pour un futur meilleur^{MC} et les comités d'investissement communautaire axent tous les efforts déployés en 2021 afin de soutenir les initiatives caritatives qui ont pour but d'aider les populations vulnérables durant la pandémie et le processus de reprise. Depuis le début de l'exercice, la Fondation a approuvé des subventions accordées par les comités d'investissement communautaire de 1,3 million de dollars visant à soutenir 94 projets caritatifs. En mars, TELUS a lancé, en partenariat avec la Fondation, la campagne « Rendons hommage », qui a permis de recueillir des fonds afin de soutenir des initiatives caritatives et d'aider les collectivités les plus touchées par la pandémie ainsi que les populations vulnérables.
- Au cours du premier trimestre de 2021, nous avons annoncé que le Fonds pollinisateur de TELUS pour un monde meilleur^{MC} a effectué un investissement dans l'Indigenous Impact Fund inaugural de Raven Capital. Cette collaboration vise à offrir de plus grandes occasions aux entreprises et aux entrepreneurs autochtones, tout en aidant à réduire le fossé numérique socioéconomique avec lequel les peuples et les collectivités autochtones doivent composer.

- En avril 2021, Mobile Klinik a lancé un service de réparation sur place en camionnette qui permet aux consommateurs et aux entreprises partout au pays de bénéficier de services de réparation pratiques et professionnels de téléphones intelligents et de tablettes à l'emplacement de leur choix.

Utiliser les technologies de pointe de TELUS pour favoriser une croissance supérieure dans les services mobiles, résidentiels et d'affaires

- Dans le rapport *Mobile Network Experience Canada* publié en février 2021 par la société Opensignal, dont le siège social est situé au Royaume-Uni, nous nous sommes classés au premier rang au chapitre de l'expérience vidéo, de l'expérience d'application vocale, des vitesses de téléchargement et des vitesses de téléversement, et nous nous sommes classés *ex æquo* au premier rang en ce qui a trait à la disponibilité du réseau 4G, à l'expérience au chapitre de la couverture 4G et à l'expérience au chapitre des jeux. C'est la neuvième fois de suite que nous obtenons le premier rang au classement de la société Opensignal relativement à un aspect de notre réseau mobile, y compris l'expérience au chapitre des vitesses de téléchargement. Par ailleurs, dans le rapport *Canada 5G User Experience* publié par Opensignal en avril 2021, nous nous sommes classés *ex æquo* au premier rang en ce qui a trait aux vitesses de téléchargement 5G, à l'expérience vidéo 5G, aux vitesses de téléversement 5G, à la disponibilité de la technologie 5G, à l'expérience d'application vocale 5G et à la portée du réseau 5G.
- Nous avons remporté deux prix Speedtest remis par Ookla (dont le siège social est situé aux États-Unis), soit un pour le réseau mobile le plus rapide du Canada et l'autre pour la plus vaste couverture mobile à l'échelle du Canada, aux troisième et quatrième trimestres de 2020, pour une septième fois de suite et une quatrième fois de suite, respectivement.
- Dans le rapport *Canada: State of Mobile Experience* publié en mars 2021 par Tutela (dont le siège est situé au Canada), qui porte sur les données pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021, notre société a remporté deux prix nationaux concernant la qualité constante excellente du réseau et la qualité constante de base du réseau, et elle s'est classée *ex æquo* au premier rang en ce qui a trait au débit de téléchargement et à la couverture. Tutela a nommé notre société le meilleur fournisseur d'expérience mobile au Canada.
- En janvier 2021, nous avons élargi notre relation avec RingCentral, Inc., un important fournisseur de solutions de communications en nuage pour entreprises, de réunions vidéo, de collaboration et de centres de contact à l'échelle mondiale. Notre collaboration permettra aux petites entreprises canadiennes d'assurer la transition facile de leurs systèmes téléphoniques patrimoniaux vers le nuage à l'aide de Connexion Affaires TELUS^{MD}, une solution de communications tout-en-un pour les messages, les vidéos et les appels téléphoniques.
- En février 2021, nous avons lancé Connexion mondiale TELUS, qui permet à nos clients de personnaliser et de gérer la connectivité des appareils IdO sur les réseaux cellulaires partout dans le monde. Le lancement de Connexion mondiale TELUS s'inscrit dans le cadre d'un partenariat grandissant entre TELUS et Eseye, une pionnière des solutions de gestion de la connectivité IdO de pointe, qui offre aux entreprises une connectivité IdO cellulaire fluide à 700 réseaux mobiles dans 190 pays.
- En février 2021, nous avons annoncé la fin du déploiement du réseau 4G LTE de TELUS aux 14 collectivités isolées de la Basse-Côte-Nord, au Québec, près de un an avant l'échéance initialement ciblée. Pour la toute première fois de leur histoire, les 2 000 foyers de la région ont accès à Internet haute vitesse ainsi qu'à la téléphonie mobile avec une expérience semblable à celle des milieux urbains.
- En février 2021, nous avons annoncé la création d'une relation avec Worldplay Communications, une entreprise mondiale de solutions SaaS (logiciel-service) et un chef de file en gestion de vidéos, afin d'offrir aux entreprises, aux organismes sans but lucratif et aux consommateurs canadiens une nouvelle façon de demeurer connectés virtuellement. Les consommateurs pourront regarder en continu des événements en direct en ligne et sur la plateforme Télé OPTIK, y compris des événements communautaires, des événements culturels ou des services à caractère professionnel et des événements sportifs locaux; les entreprises pourront quant à elles améliorer la prestation de conférences virtuelles, se connecter au moyen de solutions vidéo sécurisées et créer des pages de contenu de marque leur permettant de nouer un dialogue avec leurs partenaires et leurs clients.
- En mars 2021, nous avons annoncé la création d'un partenariat d'une durée de cinq ans avec l'Université de l'Alberta dans le but de mettre en place un Labo virtuel 5G sur le campus de l'université, afin de favoriser la recherche et le développement de technologies innovatrices. L'investissement de 15 millions de dollars servira à accroître la capacité d'innovation et de commercialisation de l'université dans les domaines où elle excelle, notamment l'agriculture de précision et les systèmes de véhicules autonomes.
- En avril 2021, nous avons annoncé que nous comptons investir dans les municipalités régionales de comté de Mékinac et des Chenaux, au Québec, en 2021, de manière à accélérer le déploiement de nos réseaux TELUS PureFibre et 5G.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS Santé et TELUS Agriculture pour établir des actifs d'importance

- Nos solutions de soins de santé virtuels TELUS (y compris Akira par TELUS Santé, l'entreprise EQ Care récemment acquise et Babylon par TELUS Santé) ont connu une adoption considérable en cette période de pandémie de COVID-19 qui se poursuit. Ces solutions ont aidé les Canadiens à demeurer en sécurité à la maison et à éviter les endroits à risque plus élevé tels que les cliniques et les urgences lorsque cela était possible, ce qui a libéré de la capacité dans le système de soins de santé pour répondre à la pandémie. Nos solutions de soins de santé virtuels TELUS fournissent à des millions de Canadiens l'occasion d'obtenir virtuellement des soins de santé et de santé mentale de première ligne, d'un bout à l'autre du pays.
- Notre solution Compagnon Santé connectée^{MC}, qui offre des services d'intervention d'urgence personnels, continue de soutenir la santé et le bien-être des personnes âgées partout au Canada. La COVID-19 affecte les personnes âgées de façon disproportionnée, et la solution Compagnon Santé connectée aide les personnes âgées à rester en contact avec des services de soutien en cas d'urgence; elle offre également une solution de soins à distance aux personnes qui sont incapables de fournir un soutien physique à des personnes âgées qui leur sont chères.
- Durant la pandémie, le réseau Une vie saine à TELUS a également offert aux abonnés au service Télé OPTIK un contenu informationnel et intéressant concernant la prévention de la COVID-19 et le bien-être, et les aide à demeurer actifs et en santé à domicile en leur proposant du contenu de premier plan portant sur des sujets tels que la condition physique, le yoga, la nutrition et la santé mentale, qu'ils peuvent consulter gratuitement, louer, ou télécharger. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons annoncé la création d'un partenariat avec Calm, le premier du genre dans le monde, qui nous permettra d'offrir du contenu de premier plan en matière de santé mentale au moyen du réseau Une vie saine à TELUS, afin d'aider les Canadiens à composer avec le stress lié à la pandémie. Nous offrons du contenu gratuit à tous les abonnés aux services Télé OPTIK et Pik TV^{MD}, ainsi qu'un contenu en accès limité supplémentaire avec notre forfait thématique Calm sur Télé OPTIK, qui donne accès à des méditations guidées et des exercices respiratoires, ainsi qu'à des histoires destinées aux adultes pour aider à s'endormir disponibles sur l'application Calm. Nous sommes la seule entreprise de télécommunications canadienne à avoir créé un partenariat avec Calm, et nous sommes la première entreprise de télécommunications qui offre le contenu de Calm avec ses services de télévision et qui offre des abonnements dans le cadre de l'échange de points TELUS Rewards^{MD}.
- Au début du deuxième trimestre de 2020, TELUS Santé a commencé à donner à des cliniciens canadiens les moyens de faire des visites virtuelles auprès de leurs patients en intégrant une fonction de vidéoconférence à sa solution de dossiers médicaux électroniques (« DME ») au Canada. Cette fonction permet aux cliniciens de s'occuper à distance de leurs patients et de maintenir la continuité des soins de santé et la mise à jour des dossiers de santé. Au 31 mars 2021, près de 330 000 consultations avaient été effectuées au moyen de la solution Visite virtuelle intégrée au DME de TELUS, depuis son lancement.
- Dans le cadre de nos solutions de soins de santé virtuels TELUS (par l'entremise de la solution EQ Care acquise par TELUS Santé au quatrième trimestre de 2020), nous avons lancé Parcours de vie^{MC} en février 2021, une plateforme intégrée de soins de santé et de mieux-être virtuels conçue pour les milieux de travail modernes au Canada. Parcours de vie transforme les programmes d'aide aux employés (« PAE ») en offrant un point d'accès unique, pratique et collaboratif. Cette solution s'assure en outre que des représentants spécialisés en soins soient disponibles pour offrir des plans de soins personnalisés virtuels aux employés canadiens.
- En février 2021, la province de l'Île-du-Prince-Édouard a annoncé qu'elle avait choisi TELUS Santé comme fournisseur provincial de DME.
- En mars 2021, TELUS Santé a annoncé la prochaine avancée technologique dans l'intégration numérique de sa solution de soins virtuels offerte par l'entremise des employeurs, Akira par TELUS Santé, avec ses propres DME utilisés par plus de 30 000 cliniciens au Canada, et en Ontario avec le gestionnaire de rapports de santé Health Report Manager, le système provincial de partage de rapports. Cette intégration signifie une meilleure transmission de l'information pour la prestation des soins primaires, car des informations importantes sur la santé des patients sont communiquées plus facilement grâce à un dossier médical unique. Cette connectivité accrue permettra aux patients ayant accès à un programme d'avantages payé par l'employeur de recevoir une meilleure continuité de soins par l'entremise de cette plateforme virtuelle.
- Au cours du trimestre, TELUS Agriculture a lancé la solution Stations météorologiques TELUS Agriculture, qui procure des informations météorologiques locales au niveau du champ lui-même et prend en charge l'application ciblée des données d'entrée. Les données météorologiques en temps réel peuvent aider à prendre de meilleures décisions d'affaires, par exemple, afin de déterminer à quel moment il est optimal d'irriguer et de pulvériser; elles aident aussi à gérer les récoltes avec une plus grande efficacité, notamment en évitant les déplacements non nécessaires dans les champs. Nos solutions agricoles aident à améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et se traduisent par des résultats concrets pour la population mondiale, car elles permettent de concrétiser la transformation numérique du système alimentaire mondial ainsi que de le protéger et de l'améliorer en tirant parti de nos innovations technologiques, de l'intelligence artificielle et de la compassion humaine.
- En mars 2021, l'Olds College situé à Olds, en Alberta, a annoncé qu'il avait choisi TELUS Agriculture comme son partenaire de l'année pour 2021. La ferme intelligente de l'Olds College, qui fait l'objet d'un partenariat entre l'Olds College et TELUS Agriculture, a mis à l'essai des innovations technologiques telles que des solutions de sécurité, des stations météorologiques, des capteurs dans les champs et des solutions de connectivité rurale, et devrait être en mesure de tester notre réseau 5G dans des conditions réelles dans un avenir prochain.

Accroître nos capacités numériques novatrices à TELUS International pour établir un actif d'importance

- Comme il est fait mention à la *rubrique 1.3*, en février 2021, TELUS International a effectué avec succès son premier appel public à l'épargne (« PAPE »), ce qui lui permet de se positionner de manière à assurer sa croissance continue.
- Le 23 février 2021, TELUS International a présenté ses résultats financiers pour l'exercice 2020 et affiché de solides résultats au chapitre des produits d'exploitation, de la rentabilité et de la croissance des flux de trésorerie. TELUS International a également annoncé l'élargissement de son partenariat stratégique avec Google Cloud, de manière à accélérer la transformation numérique de la société en raison de sa croissance et de la demande des clients pour les solutions et les technologies de Google Cloud; cette transaction renforce également la relation fructueuse que TELUS International a établie avec Google il y a 10 ans.
- Le 2 mars 2021, TELUS International a annoncé la clôture, le 31 décembre 2020, de l'acquisition annoncée précédemment d'une participation de 100 % dans Lionbridge AI, par suite de l'approbation de cette acquisition par le Committee of Foreign Investment in the United States (le « CFIUS »). Lionbridge AI est l'un des deux seuls fournisseurs de plateformes et de services gérés de données d'entraînement d'IA et d'annotation de données d'envergure internationale au monde.
- Les clients et l'industrie continuent de reconnaître les réalisations de TELUS International. Au premier trimestre de 2021, TELUS International s'est classée au premier rang dans le rapport d'évaluation de NelsonHall portant sur le service à la clientèle pour les médias sociaux, en ce qui a trait à la modération de contenu, à la confiance et à la sécurité, à la gestion de la réputation en ligne, au service à la clientèle et aux ventes. TELUS International a terminé en tête du classement Magic Quadrant de Gartner portant sur l'impartition des processus d'affaires et le service à la clientèle, en ce qui a trait à l'exécution et à la prestation de capacités numériques ainsi qu'à ses vastes connaissances du domaine aux fins de l'expérience client. De plus, pour une cinquième année consécutive, TELUS International a été inscrite dans la liste des 100 meilleures sociétés fournissant des services d'impartition à l'échelle mondiale publiée par l'International Association of Outsourcing Professionals pour 2021, et elle a été reconnue notamment pour ses programmes en matière d'innovation et de responsabilité sociale d'entreprise.

4. Capacités

Les déclarations prospectives présentées dans la présente rubrique, y compris les énoncés concernant notre programme de croissance du dividende et nos objectifs financiers présentés à la *rubrique 4.3*, sont assujetties à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

4.1 Principaux marchés et concurrents

Pour une analyse de nos principaux marchés, de même qu'un aperçu de la concurrence, se reporter à la *rubrique 4.1* de notre rapport de gestion annuel 2020.

4.2 Ressources opérationnelles

Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech »)

Depuis le milieu de 2013, nous avons investi plus de 5,2 milliards de dollars pour acquérir des licences de spectre pour les services sans fil dans le cadre des enchères tenues et d'autres transactions privées, y compris des transactions effectuées au premier trimestre de 2021, dans le cadre desquelles nous avons acquis du spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz et obtenu les droits d'utilisation des licences de spectre des SSFE-4 de la part des titulaires de licences initiaux. Par suite de cet investissement, nous avons ainsi plus que doublé le spectre que nous détenons à l'échelle nationale afin de soutenir notre objectif principal visant à accorder la priorité aux clients. La consommation de données mobiles augmente rapidement et devrait continuer d'augmenter à un rythme soutenu dans le cadre de la transition de l'industrie à la technologie 5G; nous avons en conséquence effectué des investissements afin d'accroître la couverture, la capacité et la qualité de notre réseau de premier ordre pour prendre en charge la plus importante consommation de données et la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles dans un pays diversifié sur le plan géographique. Ces investissements comprennent des investissements dans la technologie des petites cellules pour les services mobiles connectée directement à notre technologie à fibres optiques, afin d'améliorer la couverture et la capacité utilisée au lancement de notre réseau 5G.

Au 31 mars 2021, notre technologie 4G LTE couvrait 99 % de la population canadienne, soit un résultat inchangé par rapport au 31 mars 2020. Nous avons continué d'investir dans le lancement de notre réseau fondé sur les technologies LTE évoluées, qui couvrait 96 % de la population canadienne au 31 mars 2021, soit une augmentation d'environ 3 % par rapport à l'exercice précédent. De plus, notre réseau 5G lancé au deuxième trimestre de 2020 couvrait plus de 28 % de la population canadienne au 31 mars 2021.

Nous continuons d'investir dans les collectivités urbaines et rurales de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec, et nous nous engageons à fournir des capacités en matière de technologies à large bande au plus grand nombre possible de Canadiens dans ces collectivités. Nous avons accru le déploiement de la fibre optique en branchant directement plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques dans diverses collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'est du Québec. En outre, nous avons accru les vitesses des services Internet à large bande, nous avons élargi notre bibliothèque de vidéos sur demande offertes dans le cadre des services TV ainsi que le contenu haute définition, y compris le contenu télé 4K et les capacités 4K HDR, et nous avons amélioré la commercialisation des produits et services de données groupés, ce qui s'est traduit par une amélioration des taux de désabonnement. Notre technologie à fibres optiques représente également une composante essentielle de notre technologie d'accès sans fil, qui a permis le déploiement de la technologie 5G, comme il est fait mention ci-dessus. Nos gammes de services de sécurité résidentielle et d'entreprise intègrent des fonctions de sécurité et de contrôle de sécurité avec les appareils intelligents.

Au 31 mars 2021, plus de 2,5 millions de foyers et d'entreprises en Colombie-Britannique, en Alberta et dans l'est du Québec étaient couverts par nos installations à fibres optiques, qui leur fournissent un accès immédiat à notre technologie à fibres optiques. Il s'agit d'une hausse par rapport à environ 2,3 millions de foyers et d'entreprises couverts par nos installations à fibres optiques au premier trimestre de 2020.

Nous offrons divers services et solutions de soins de santé, y compris des soins de santé virtuels, des pharmacies virtuelles, des dossiers médicaux électroniques (« DME »), des systèmes de gestion d'officine, des solutions de gestion du règlement des demandes, des dossiers de santé personnels, des solutions de suivi des patients à distance, des services d'intervention d'urgence personnels, des services de soutien en santé mentale, des soins de base exhaustifs et des services de mieux-être des employés, ainsi que des services de conservation du contenu portant sur la santé pour les Canadiens.

Nos solutions de technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire comprennent la gestion agricole, la gestion agronomique de précision, la gestion de la santé des troupeaux des parcs d'engraissement, des services d'interface de programmation d'applications (API) et des services d'intégration d'applications, la gestion de la conformité, la traçabilité des aliments et l'assurance de la qualité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des solutions de gestion de données et des solutions logicielles aux fins de la stimulation du commerce et de la réalisation des activités de vente au détail.

Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN »)

Notre secteur ECPN offre des services qui appuient le cycle de vie complet de la transformation numérique de nos clients. Nous permettons à nos clients d'adopter plus rapidement les technologies numériques de prochaine génération pour obtenir de meilleurs résultats. Les solutions et services offerts trouvent leur pertinence sur de multiples marchés, y compris les services de technologies de l'information (« TI ») pour la transformation numérique des systèmes d'expérience client et la gestion de l'expérience client numérique.

Notre secteur ECPN a mis au point un modèle de prestation agile à l'échelle mondiale pour soutenir l'expérience client propulsée par le numérique de prochaine génération. La quasi-totalité de nos sites de prestation de services sont reliés par une infrastructure de classe transporteur soutenue par des technologies d'informatique en nuage, ce qui permet la mise en place d'équipes virtuelles réparties à l'échelle mondiale. L'interconnexion de nos équipes ECPN et la capacité de modifier de manière transparente les interactions entre les canaux physiques et numériques permettent à nos équipes ECPN d'adapter notre stratégie de prestation à l'évolution des besoins de nos clients.

4.3 Situation de trésorerie et sources de financement

Politiques financières liées à la structure du capital

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Dans notre définition du capital et aux fins de la gestion du capital, nous incluons les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé aux facilités de crédit à long terme et les actifs ou passifs de couverture liés à des éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre de nos offres de rachat dans le cours normal des activités (si de telles offres sont mises en place et lorsque ces offres ont été mises en place), pouvons émettre de nouvelles actions, pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment notre ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution. (Se reporter aux définitions, à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».)

Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital

Payer des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») en vertu de notre programme pluriannuel de croissance du dividende

- En mai 2019, nous avons annoncé que nous comptons effectuer des hausses de dividendes semestrielles continues, la hausse annuelle s'élevant de 7 % à 10 % entre 2020 et la fin de 2022, prolongeant par le fait même la politique annoncée en mai 2011. Nonobstant cet objectif, les décisions touchant les dividendes continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil ainsi qu'à la détermination de notre situation financière et de nos perspectives sur une base trimestrielle. L'indication à long terme au chapitre du ratio de distribution lié aux actions ordinaires est calculée comme représentant 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. (Se reporter à la rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement ».) Il n'existe aucune certitude que nous maintiendrons un programme de croissance du dividende jusqu'en 2022 ou que nous ne modifierons pas ce programme d'ici 2022. (Se reporter à la Mise en garde concernant les déclarations prospectives – La capacité de maintenir notre programme de croissance du dividende jusqu'en 2022, ainsi qu'à la rubrique 10.13, « Financement, dette et dividendes », de notre rapport de gestion annuel 2020.)
- Le 6 mai 2021, le conseil a décidé de déclarer un dividende pour le deuxième trimestre de 0,3162 \$ par action, payable le 2 juillet 2021 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2021. Le dividende pour le deuxième trimestre de 2021 reflète une augmentation cumulative de 0,02495 \$ par action, ou 8,6 %, par rapport au dividende par action de 0,29125 \$ déclaré à l'exercice précédent.
- Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet pour les dividendes versés à compter du 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les fonds propres à un escompte de 2 %. Au cours du premier trimestre de 2021, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis environ 7 millions d'actions ordinaires aux fins de ce régime, pour un montant de 152 millions de dollars. Pour les dividendes versés le 1^{er} avril 2021, le taux de participation au régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés, qui est calculé comme une participation à ce régime de 153 millions de dollars (compte tenu du régime d'actionnariat des employés) sous forme de pourcentage des dividendes bruts, s'est établi à environ 38 %.
- TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités. Ainsi, TELUS International n'entend pas déclarer ni verser de dividendes en trésorerie sur ses actions de participation dans un avenir prévisible.

Utiliser le produit des créances clients titrisées (emprunts à court terme), les facilités bancaires et le papier commercial, au besoin, pour compléter les flux de trésorerie disponibles et combler les autres besoins de trésorerie

- Le papier commercial émis et en cours était de 918 millions de dollars au 31 mars 2021 et était intégralement libellé en dollars américains (730 millions de dollars US), par rapport à 731 millions de dollars (574 millions de dollars US) au 31 décembre 2020, et à 459 millions de dollars (323 millions de dollars US) au 31 mars 2020.
- Les prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. (la « facilité de crédit de TELUS International ») payables à un consortium se composant d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) se chiffraient à 939 millions de dollars US au 31 mars 2021, par rapport à 1 428 millions de dollars US au 31 décembre 2020, et à 913 millions de dollars US au 31 mars 2020. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.
- Le produit des créances clients titrisées s'élevait à 100 millions de dollars au 31 mars 2021, soit un résultat inchangé par rapport au 31 décembre 2020 et au 31 mars 2020.

*Compte rendu – Plan financier et plan de gestion de la structure du capital (suite)***Maintenir la conformité aux objectifs financiers**

- Maintenir des notations du crédit de première qualité de BBB+ ou des notations équivalentes – Au 7 mai 2021, les notations du crédit de première qualité attribuées par les quatre agences de notation qui couvrent TELUS se situaient dans la fourchette visée. (Se reporter à la rubrique 7.8, « *Notations du crédit* ».)
- Ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts de 2,20 à 2,70 fois – Au 31 mars 2021, ce ratio, qui était de 3,15 fois, sortait de la fourchette cible, en raison principalement de la diminution du BAIIA tenant à la pandémie de COVID-19, ainsi que des acquisitions d'entreprises et de l'acquisition des licences de spectre. Étant donné les besoins de trésorerie pour les récentes enchères de spectre dans la bande de 600 MHz tenues en 2019 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, de même que l'incapacité à prédire l'incidence de la pandémie de COVID-19, l'évaluation de cette indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,70 fois à moyen terme (lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu, en 2021, en 2022 et en 2023), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. (Se reporter à la rubrique 7.5, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective – Notre fourchette cible est présentée sur une base prospective. Le ratio de distribution lié aux actions ordinaires présenté dans le présent rapport de gestion constitue une mesure historique fondée sur les dividendes déclarés des quatre trimestres les plus récents, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, et sur les flux de trésorerie disponibles; il est présenté à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 31 mars 2021, le ratio était de 80 % et sortait de la fourchette cible, en raison principalement de la diminution du BAIIA découlant de la pandémie. (Se reporter à la rubrique 7.5, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)
- Maintenir des liquidités disponibles d'au moins 1 milliard de dollars – Au 31 mars 2021, les liquidités disponibles sur une base consolidée s'élevaient à plus de 3,6 milliards de dollars. (Se reporter à la rubrique 7.6, « *Facilités de crédit* ».)

4.4 Changements au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il n'y a eu aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

5. Analyse des résultats d'exploitation

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant nos attentes liées à la croissance du montant facturé mensuel moyen par abonné (« MFMMA ») des téléphones mobiles et des produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles, aux tendances au chapitre des produits et services liées aux mises en service d'abonnés et aux frais de rétention, aux marges liées à l'équipement, à la croissance du nombre d'abonnés et aux futures tendances. Il n'existe aucune certitude que nous avons identifié ces tendances avec exactitude en nous fondant sur les résultats antérieurs ni que ces tendances se poursuivront, compte tenu, notamment, des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 et à ses répercussions connexes sur l'économie. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

5.1 Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation, particulièrement le BAIIA ajusté, sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes afin de tenir compte de la cessation de la distinction historique entre les secteurs des services mobiles et des services filaires découlant de la convergence des technologies, au niveau des mesures de performance distinctes qui sont régulièrement communiquées à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel). Avant que l'Organisation mondiale de la Santé qualifie la COVID-19 de pandémie, nous comptons procéder à une transition vers une nouvelle structure de présentation de l'information sectorielle au cours de l'exercice 2020; avec prise d'effet au trimestre clos le 31 mars 2021, nous avons appliqué notre nouvelle structure de présentation de l'information sectorielle et nous avons retraité les montants comparatifs sur une base comparable. L'information sectorielle présentée à la *note 5* des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction.

Le secteur Solutions technologiques de TELUS comprend : les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles; les produits tirés des services de données (qui incluent les produits tirés du protocole Internet, des services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées et des services fondés sur l'infonuagique; les produits tirés des logiciels, des services de gestion de données et des technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire axées sur l'analytique de données; les produits tirés des services de sécurité résidentielle et d'entreprise); certaines solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé; les produits tirés des services de voix et des autres services de télécommunications; les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN ») comprend l'expérience client numérique et la transformation de la capacité numérique, y compris les solutions d'intelligence artificielle et de gestion du contenu, qui sont fournies par TELUS International.

5.2 Sommaire des résultats trimestriels consolidés et tendances

Sommaire des résultats trimestriels

| (en millions de dollars, sauf les montants par action) | T1 2021 | T4 2020 | T3 2020 | T2 2020 | T1 2020 | T4 2019 | T3 2019 | T2 2019 |
|---|---------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Produits d'exploitation et autres produits | 4 024 | 4 060 | 3 981 | 3 728 | 3 694 | 3 858 | 3 697 | 3 597 |
| Charges d'exploitation | | | | | | | | |
| Achat de biens et services ¹ | 1 548 | 1 766 | 1 632 | 1 458 | 1 412 | 1 681 | 1 502 | 1 466 |
| Charge au titre des avantages du personnel ¹ | 1 015 | 958 | 959 | 911 | 873 | 809 | 761 | 758 |
| Dotation aux amortissements | 789 | 789 | 773 | 725 | 725 | 678 | 649 | 633 |
| Total des charges d'exploitation | 3 352 | 3 513 | 3 364 | 3 094 | 3 010 | 3 168 | 2 912 | 2 857 |
| Bénéfice d'exploitation | 672 | 547 | 617 | 634 | 684 | 690 | 785 | 740 |
| Coûts de financement avant la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme | 207 | 190 | 187 | 184 | 192 | 175 | 173 | 189 |
| Prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme | — | — | — | 18 | — | — | 28 | — |
| Bénéfice avant impôt | 465 | 357 | 430 | 432 | 492 | 515 | 584 | 551 |
| Impôt sur le résultat | 132 | 86 | 109 | 117 | 139 | 136 | 144 | 31 |
| Bénéfice net | 333 | 271 | 321 | 315 | 353 | 379 | 440 | 520 |
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 331 | 260 | 307 | 290 | 350 | 368 | 433 | 517 |
| Bénéfice net par action ordinaire : | | | | | | | | |
| Bénéfice par action de base (BPA) | 0,25 | 0,20 | 0,24 | 0,23 | 0,28 | 0,30 | 0,36 | 0,43 |
| BPA de base ajusté ² | 0,27 | 0,22 | 0,28 | 0,25 | 0,32 | 0,32 | 0,39 | 0,35 |
| BPA dilué | 0,25 | 0,20 | 0,24 | 0,23 | 0,23 | 0,30 | 0,36 | 0,43 |
| Dividendes déclarés par action ordinaire | 0,3112 | 0,3112 | 0,29125 | 0,29125 | 0,29125 | 0,29125 | 0,28125 | 0,28125 |
| Information supplémentaire : | | | | | | | | |
| BALIA ² | 1 461 | 1 336 | 1 390 | 1 359 | 1 409 | 1 368 | 1 434 | 1 373 |
| Coûts de restructuration et autres coûts ² | 41 | 71 | 58 | 70 | 60 | 40 | 29 | 29 |
| Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | 1 | 2 | 8 | 3 | 6 | 5 | — | — |
| Retrait d'une provision au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition d'une entreprise au sein du secteur ECPN | — | — | — | 71 | — | — | — | — |
| BALIA ajusté ² | 1 503 | 1 409 | 1 456 | 1 361 | 1 475 | 1 413 | 1 463 | 1 402 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 939 | 1 033 | 902 | 1 462 | 1 177 | 829 | 1 148 | 1 160 |
| Flux de trésorerie disponibles ² | 321 | 218 | 161 | 511 | 545 | 135 | 320 | 324 |

1 L'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel comprennent les coûts de restructuration et autres coûts.

2 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Tendances

La COVID-19 a été qualifiée de pandémie en mars 2020 et a eu des répercussions importantes sur nos activités. Il est actuellement impossible d'estimer la nature de la pandémie et les incertitudes liées à son ampleur et à sa durée ainsi qu'à la période de rétablissement. En conséquence, les tendances identifiées avant le premier trimestre de 2020 et décrites ci-dessous pourraient ne pas être représentatives des tendances observées à partir du premier trimestre de 2020 et par la suite, étant donné que la pandémie nous empêche tout comme nos clients d'être en exploitation dans le cours normal des activités dans certains secteurs, et ce, au moins jusqu'au second semestre de 2021.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des produits consolidés reflète la croissance du secteur TTEch, y compris i) les produits tirés de la croissance des services de données fixes en ce qui a trait aux produits tirés des services Internet et des services de données de troisième vague, aux produits tirés des services de télévision, aux produits tirés des services de sécurité résidentielle et d'entreprise, aux produits tirés des technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire et à d'autres offres en matière d'applications évoluées; ii) les produits tirés des services de réseau mobile découlant de la croissance du nombre d'abonnés, qui ont en grande partie diminué en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19 telles que la baisse des produits tirés des services d'itinérance liée aux restrictions de voyage; iii) et certains produits tirés des soins de santé; tous ces facteurs ont été neutralisés en partie par la plus faible croissance des produits tirés de l'équipement, ainsi que par les répercussions de la pandémie de COVID-19 telles que la fermeture temporaire des cliniques TELUS Santé et le fait que ces cliniques ne peuvent pas offrir une gamme complète des services de base depuis leur réouverture, de même que le fait que les clients d'affaires font face à des réductions ou à des interruptions de leurs activités. L'augmentation d'un exercice à l'autre des produits consolidés reflète également la croissance des produits du secteur ECPN tenant à des acquisitions d'entreprises, y compris l'acquisition de Competence Call Center (« CCC ») le 31 janvier 2020 et l'acquisition de Lionbridge AI le 31 décembre 2020, ainsi que la croissance interne des clients externes.

L'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de données de troisième vague ainsi que des produits tirés des services de télévision tient à la croissance du nombre d'abonnés et à l'augmentation des produits par client tirés des services Internet. Par ailleurs, un nombre accru de clients ont adopté nos services de sécurité résidentielle et d'entreprise et nos technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire. Pour des renseignements supplémentaires concernant les produits tirés des services mobiles et des services fixes ainsi que les tendances au chapitre du nombre d'abonnés, se reporter à la *rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS »*.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des charges liées à l'achat de biens et services reflète l'augmentation des frais d'administration et autres coûts afin de prendre en charge la croissance des activités du secteur ECPN et du nombre d'abonnés et les acquisitions d'entreprises; l'augmentation des charges au titre de l'équipement mobile liées à la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus, facteur neutralisé en partie par la diminution générale des nouveaux contrats de services mobiles; et l'augmentation du coût des ventes de produits lié aux services de données fixes découlant de la croissance du nombre d'abonnés. Lionbridge AI a recours à une main-d'œuvre contractuelle pour offrir des services à ses clients, plutôt que d'avoir uniquement recours à ses membres du personnel; en conséquence, ces services contractuels devraient contribuer d'un exercice à l'autre à l'augmentation des charges liées à l'achat de biens et services au cours de 2021.

La tendance au chapitre de la hausse, d'un exercice à l'autre, de la charge nette au titre des avantages du personnel reflète l'accroissement du nombre d'employés lié aux acquisitions d'entreprises, notamment afin de prendre en charge la croissance des produits tirés du secteur ECPN, les offres de services de santé, les technologies intelligentes pour la chaîne d'alimentation et la croissance de nos autres gammes de services complémentaires. Ce résultat a été neutralisé en partie par la modération de la charge au titre des salaires résultant des réductions du nombre d'employés équivalents temps plein au pays, compte non tenu des acquisitions d'entreprises, liée en partie aux postes vacants absorbés. Nous avons enregistré une hausse d'un exercice à l'autre de la charge nette au titre des avantages du personnel au premier trimestre de 2021 et pendant presque tout l'exercice 2020, en raison des augmentations liées au programme de rémunération en avril 2020. Par ailleurs, nous nous attendons à une augmentation, d'un exercice à l'autre, de la charge au titre des avantages du personnel, en raison des augmentations liées au programme de rémunération en avril 2021.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, de la dotation aux amortissements reflète une augmentation des immobilisations acquises dans le cadre des acquisitions d'entreprises, de la croissance des immobilisations afin de prendre en charge l'expansion de notre infrastructure à large bande, y compris nos investissements générationnels pour brancher les foyers et les entreprises à notre réseau TELUS PureFibre, et l'élargissement de la couverture de la technologie LTE, ainsi que la croissance des mises en service d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité. Les investissements dans notre technologie à fibres optiques nous permettent également de prendre en charge notre stratégie fondée sur la technologie afin d'améliorer la couverture et la capacité, ce qui nous a aidés à nous préparer à une évolution plus efficace et rapide vers la technologie 5G; nous avons procédé à la première phase du lancement de notre réseau 5G en juin 2020.

La tendance au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des coûts de financement reflète l'augmentation de l'encours de la dette à long terme, qui est liée principalement aux investissements dans la technologie du spectre, dans la technologie de la fibre optique et dans la technologie mobile, ainsi que les acquisitions d'entreprises. Les coûts de financement tiennent compte de la comptabilisation d'une prime au titre du

remboursement par anticipation de la dette à long terme de 18 millions de dollars au deuxième trimestre de 2020, et de 28 millions de dollars au troisième trimestre de 2019. De plus, les coûts de financement sont présentés déduction faite des intérêts capitalisés qui sont liés aux licences de spectre acquises dans le cadre des enchères visant le spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz, que nous avons commencé à déployer dans notre réseau existant en 2021. Les coûts de financement comprennent également la désactualisation des provisions (obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et options de vente position vendeur) et le montant au titre des régimes à prestations définies du personnel, déduction faite de l'intérêt. De plus, les coûts de financement comprennent divers profits ou pertes de change et des montants variables de produits d'intérêts.

La tendance observée au chapitre du bénéfice net reflète les facteurs dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les ajustements hors trésorerie liés aux variations quasi adoptées de l'impôt sur le résultat, et les ajustements comptabilisés dans les périodes considérées au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures. Historiquement, la tendance au chapitre du BPA reflète la tendance au chapitre du bénéfice net.

La tendance générale au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation reflète la hausse du BAIIA, à l'exception des répercussions de la pandémie et les autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, facteur neutralisé en partie par la hausse des paiements d'intérêts découlant de l'accroissement de l'encours de la dette et des variations d'un exercice à l'autre des taux d'intérêt à terme fixes. La tendance générale au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des flux de trésorerie disponibles reflète les facteurs qui ont eu une incidence sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, mais les méthodes comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie (IFRS 15 et IFRS 16) n'ont aucune incidence sur la détermination des flux de trésorerie disponibles. Pour une analyse détaillée de ces tendances, se reporter à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

5.3 Résultats d'exploitation consolidés

L'analyse qui suit porte sur notre performance financière consolidée. L'information sectorielle présentée à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires est régulièrement communiquée à notre chef de la direction. Une analyse de la performance de nos secteurs opérationnels est présentée à la rubrique 5.4, « Secteur Solutions technologiques de TELUS », et à la rubrique 5.5, « Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International ».

Produits d'exploitation et autres produits

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Produits d'exploitation | | | |
| Services | 3 502 | 3 245 | 7,9 % |
| Équipement | 520 | 418 | 24,4 % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 4 022 | 3 663 | 9,8 % |
| Autres produits | 2 | 31 | (93,5) % |
| Produits d'exploitation et autres produits | 4 024 | 3 694 | 8,9 % |

Les produits d'exploitation et autres produits consolidés ont augmenté de 330 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

- Les **produits tirés des services** ont augmenté de 257 millions de dollars au premier trimestre de 2021, ce qui reflète la croissance des produits d'exploitation du secteur ECPN tenant aux acquisitions d'entreprises et à l'accroissement des services; l'augmentation des produits tirés des services de données fixes attribuable à l'accroissement des services et à la croissance du nombre d'abonnés; ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le secteur TTEch, y compris la réduction des services d'itinérance liée aux restrictions de voyage, ainsi que par la baisse continue des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux et des services de données fixes patrimoniaux, ainsi que par l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, laquelle a principalement touché le secteur ECPN.
- Les **produits tirés de l'équipement** ont augmenté de 102 millions de dollars au premier trimestre de 2021, résultat qui reflète les volumes plus élevés de remplacement d'appareils, ces remplacements ayant été touchés de façon importante par la pandémie au premier trimestre de 2020, ainsi que la plus grande proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus. Les volumes plus élevés de remplacement d'appareils sont attribuables à la mise à exécution fructueuse de nos initiatives accordant la priorité aux clients, y compris les capacités accrues de notre empreinte numérique, ainsi qu'à la baisse des volumes de remplacement d'appareils au cours de 2020, laquelle s'est traduite par un accroissement de la demande au premier trimestre de 2021.

- Les **autres produits** ont diminué de 29 millions de dollars au premier trimestre de 2021, essentiellement en raison du caractère non récurrent de la diminution d'une provision comptabilisée à l'exercice précédent au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle dans une filiale acquise, Xavient Information Systems (« Xavient »), qui ont été réglées au deuxième trimestre de 2020.

Charges d'exploitation

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| Achat de biens et services | 1 548 | 1 412 | 9,6 % |
| Charge au titre des avantages du personnel | 1 015 | 873 | 16,3 % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 524 | 523 | 0,2 % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 265 | 202 | 31,2 % |
| Charges d'exploitation | 3 352 | 3 010 | 11,4 % |

Les charges d'exploitation consolidées ont augmenté de 342 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

- L'**achat de biens et services** a augmenté de 136 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison de la hausse des coûts des produits aux fins de la prise en charge des volumes plus élevés de remplacement d'appareils, ainsi que de la croissance du nombre d'abonnés, de la hausse des coûts d'exploitation et des frais d'administration liés aux acquisitions d'entreprises et de la croissance interne des produits tirés du secteur ECPN, de l'augmentation des activités liées à l'accroissement de nos capacités numériques, et de l'augmentation des coûts de restructuration et autres coûts non liés à la main-d'œuvre découlant des acquisitions d'entreprises. Ces augmentations ont été neutralisées en partie par l'accroissement des initiatives au chapitre de la réduction des coûts tenant aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'économie, ainsi que par la réduction des charges liées aux services d'itinérance découlant de la réduction des voyages effectués par les clients en raison de la pandémie.
- La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 142 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison principalement de l'accroissement des coûts de la rémunération et des avantages du personnel découlant de l'augmentation du nombre d'employés liée aux acquisitions d'entreprises, ainsi que des hausses salariales à l'égard desquelles la société s'était engagée avant que la pandémie soit déclarée, de même que de l'augmentation de la charge de rémunération fondée sur des actions tenant à un ajustement évalué à la valeur de marché d'attributions comptabilisées à titre de passif découlant de la hausse du cours de l'action de TELUS International durant le trimestre. Ces augmentations de la charge au titre des avantages du personnel ont été neutralisées en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif.
- L'**amortissement des immobilisations corporelles** est demeuré relativement inchangé au premier trimestre de 2021. Nous avons enregistré une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles tenant à la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris notre réseau à fibres optiques élargi et les acquisitions d'entreprises. Ces facteurs ont été neutralisés en grande partie par l'amortissement accéléré comptabilisé au premier trimestre de 2020 en raison des activités de mise hors service.
- L'**amortissement des immobilisations incorporelles** a augmenté de 63 millions de dollars au premier trimestre de 2021, ce qui reflète les acquisitions d'entreprises et la croissance des dépenses liées aux immobilisations incorporelles au cours des 12 derniers mois.

Bénéfice d'exploitation

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| BAlIA du secteur TTEch ¹ (se reporter à la rubrique 5.4) | 1 336 | 1 301 | 2,7 % |
| BAlIA du secteur ECPN ¹ (se reporter à la rubrique 5.5) | 125 | 108 | 15,7 % |
| BAlIA ¹ | 1 461 | 1 409 | 3,7 % |
| Dotation aux amortissements (se reporter à l'analyse ci-dessus) | (789) | (725) | 8,8 % |
| Bénéfice d'exploitation (bénéfice avant intérêts et impôts [BAII] consolidé) | 672 | 684 | (1,8) % |

¹ Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Le bénéfice d'exploitation a diminué de 12 millions de dollars au premier trimestre de 2021, tandis que le BAlIA a augmenté de 52 millions de dollars au premier trimestre de 2021. Ces résultats reflètent la croissance des marges liées aux services de données fixes découlant de la croissance du nombre d'abonnés et de l'accroissement des services; la croissance du nombre d'abonnés aux services mobiles et des marges liées à l'équipement mobile; la croissance découlant des acquisitions d'entreprises (déduction faite des coûts de prise en charge connexes); l'apport plus élevé provenant du secteur ECPN; ainsi que l'intensification de nos programmes d'efficience opérationnelle au chapitre des coûts. La croissance a été neutralisée en partie par le caractère non récurrent de la

diminution d'une provision comptabilisée à l'exercice précédent au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle d'une filiale acquise, par l'incidence continue de la pandémie de COVID-19, par la diminution des services de voix fixes patrimoniaux et des services de données fixes patrimoniaux, ainsi que par la hausse de la charge au titre des avantages du personnel.

BAIIA ajusté

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|-------|-------|-----------|
| BAIIA ajusté du secteur TTech ¹ (se reporter à la rubrique 5.4) | 1 365 | 1 342 | 1,8 % |
| BAIIA ajusté du secteur ECPN ^{1,2} (se reporter à la rubrique 5.5) | 138 | 133 | 3,0 % |
| BAIIA ajusté ¹ | 1 503 | 1 475 | 1,9 % |

1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

2 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et par TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.

Le BAIIA ajusté a augmenté de 28 millions de dollars, ou 1,9 %, au premier trimestre de 2021, résultat qui reflète les facteurs ayant influé sur le bénéfice d'exploitation dont il est fait mention ci-dessus.

Coûts de financement

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|------|------|-----------|
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut | 171 | 170 | 0,6 % |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés | — | (8) | (100,0) % |
| Intérêts sur les obligations locatives | 17 | 18 | (5,6) % |
| Intérêts sur les emprunts à court terme et autres | 3 | 2 | 50,0 % |
| Désactualisation de provisions | 5 | 5 | — |
| Charges d'intérêts | 196 | 187 | 4,8 % |
| Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel | 6 | 4 | 50,0 % |
| Pertes de change | 6 | 2 | n.s. |
| Produits d'intérêts | (1) | (1) | — |
| Coûts de financement | 207 | 192 | 7,8 % |

Les coûts de financement ont augmenté de 15 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison essentiellement des facteurs ci-dessous.

- Les **charges d'intérêts** ont augmenté de 9 millions de dollars au premier trimestre de 2021.
 - Les intérêts sur la dette à long terme capitalisés, excluant les obligations locatives, sont liés à la dette contractée aux fins de l'acquisition de licences de spectre dans le cadre des enchères de spectre visant la bande de fréquence de 600 MHz tenues en avril 2019 par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »). La capitalisation des intérêts a pris fin au premier trimestre de 2021, car nous avons commencé à déployer ce spectre dans notre réseau existant.
- Le **montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel** a augmenté de 2 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison essentiellement de la variation du déficit au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre 2020, qui s'est établi à 913 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 123 millions de dollars), comparativement à un déficit au titre des régimes à prestations définies de 425 millions de dollars (déduction faite du plafond relatif à l'actif des régimes de 121 millions de dollars) à l'exercice précédent; ce facteur a été neutralisé en partie par la réduction du taux d'actualisation.
- Les **pertes de change** ont augmenté de 4 millions de dollars, ce qui reflète principalement les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

Impôt sur le résultat

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les taux d'imposition) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|-------------|-------------|----------------|
| Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables (en %) | 25,6 | 26,4 | (0,8) pt |
| Réévaluation du passif d'impôt différé pour tenir compte des taux d'imposition futurs (en %) | — | (0,6) | 0,6 pt |
| Montants non déductibles (en %) | 1,4 | 0,8 | 0,6 pt |
| Autres (en %) | 1,5 | 1,7 | (0,2) pt |
| Taux d'imposition effectif (en %) | 28,5 | 28,3 | 0,2 pt |
| Impôt sur le résultat calculé selon les taux prévus par la loi applicables | 119 | 130 | (8,5) % |
| Réévaluation du passif d'impôt différé pour tenir compte des taux d'imposition futurs | — | (3) | (100,0) % |
| Montants non déductibles | 6 | 4 | 50,0 % |
| Autres | 7 | 8 | (12,5) % |
| Impôt sur le résultat | 132 | 139 | (5,0) % |

Le total de la charge d'impôt sur le résultat a diminué de 7 millions de dollars au premier trimestre de 2021. Le taux d'imposition effectif a augmenté, passant de 28,3 % à 28,5 % au premier trimestre de 2021.

Bénéfice global

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|--------------|------------|--------------|
| Bénéfice net | 333 | 353 | (5,7) % |
| Autres éléments du résultat global (après impôt) : | | | |
| Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat | 13 | 274 | (95,3) % |
| Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat | 674 | 316 | 113,3 % |
| Bénéfice global | 1 020 | 943 | 8,2 % |

Le bénéfice global a augmenté de 77 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison essentiellement des montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel, facteur neutralisé en partie par les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures des flux de trésorerie et par les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés en résultat comprennent les variations de la juste valeur latente des dérivés désignés comme des couvertures des flux de trésorerie, et les écarts de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger. Les éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat se composent des montants des réévaluations des régimes à prestations définies du personnel, ainsi que de la modification de l'évaluation des actifs financiers de placement.

5.4 Secteur Solutions technologiques de TELUS**Tendances et caractère saisonnier – secteur TTech**

En raison de sa nature, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur nos activités, et il est actuellement impossible d'estimer les incertitudes liées à son ampleur et à sa durée ainsi qu'à la période de rétablissement. En conséquence, les tendances identifiées avant le premier trimestre de 2020 et décrites ci-dessous pourraient ne pas être représentatives des tendances observées à partir du premier trimestre de 2020 et par la suite, étant donné que la pandémie nous empêche tout comme nos clients d'être en exploitation dans le cours normal des activités dans certains secteurs, et ce, au moins jusqu'au second semestre de 2021. Ainsi, en raison des restrictions imposées par les gouvernements et des restrictions visant les frontières terrestres, les déplacements des consommateurs et des clients d'affaires demeurent incertains, ce qui a une incidence défavorable sur les produits tirés des services d'itinérance. De plus, nos clients d'affaires qui utilisent nos services mobiles font face à des réductions ou à des interruptions de leurs activités. Par ailleurs, nos offres de services de santé sont touchées par le fait que les cliniques TELUS Santé ne peuvent pas offrir une gamme complète de services de base.

La tendance historique observée au cours des huit derniers trimestres au chapitre des produits tirés des services de réseau mobile reflète la croissance du nombre d'abonnés, y compris l'accélération des connexions à l'Internet des objets (« IdO ») au pays et à l'échelle internationale, neutralisée en partie par la baisse des produits tirés de l'utilisation de données facturables et par l'incidence de la pandémie sur la réduction des produits tirés des services d'itinérance. Nous avons enregistré une plus faible croissance des produits tirés de l'équipement mobile, la proportion plus élevée de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus ayant été largement neutralisée par le volume plus faible de nouveaux contrats en raison de ce qui suit : i) la durabilité accrue et les coûts à la hausse des appareils populaires faisant en sorte que les clients reportent à plus tard le remplacement de leur appareil; ii) la mise en place au sein de l'industrie de programmes de financement d'appareils présentant en toute transparence le coût total des appareils fait également en sorte que les clients reportent à plus tard le remplacement de leur appareil; iii) plus récemment, l'incidence de la pandémie sur nos clients, sur l'industrie, sur notre chaîne d'approvisionnement et nos modes de distribution, ainsi que sur l'économie canadienne. Les

répercussions directement liées à la pandémie, telles que la réduction des produits tirés des services d'itinérance, une portion de la baisse du taux de désabonnement et la baisse des ajouts bruts et des ajouts nets d'abonnés, pourraient être temporaires, et il se pourrait que ces résultats soient de nouveau semblables aux résultats enregistrés avant la pandémie une fois que cette dernière se sera atténuée ou aura pris fin.

La tendance générale observée au chapitre de l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles résulte i) du succès remporté par nos promotions, y compris le groupement des services mobiles et des services résidentiels, et de l'optimisation de nos réseaux de vente numériques; ii) de l'incidence de la croissance du marché découlant de l'accroissement de la population, de l'évolution démographique de la population et du nombre croissant d'abonnés possédant plusieurs appareils; iii) des améliorations continues au chapitre de la vitesse et de la qualité de notre réseau conjuguées à notre faible taux de désabonnement et à l'attention que nous continuons de prêter au service à la clientèle, ce qui reflète l'intérêt que nous prêtons à nos initiatives accordant la priorité aux clients et, plus récemment, la baisse du nombre d'abonnés ayant changé de fournisseur de services en raison de la pandémie; iv) des habitudes des clients qui utilisent des appareils supplémentaires en voyage; cette tendance a toutefois été altérée par la pandémie. Nos dépenses d'investissement aux fins de l'amélioration du réseau se traduisent par un accroissement de la capacité et de la couverture, ce qui nous permet d'accroître nos produits d'exploitation grâce aux ajouts nets d'abonnés aux services mobiles.

La croissance du MFMMA des téléphones mobiles s'est atténuée, en raison principalement i) de l'offre, par les entreprises de télécommunications, de quantités de données plus importantes et de forfaits, notamment des forfaits avec lots de données supplémentaires et données illimitées, des fonctions de partage de données et, avant la pandémie et son incidence importante sur les déplacements, des fonctions d'itinérance internationale; ii) du comportement des consommateurs à l'égard de la fréquence accrue des avis d'utilisation de données aux clients, et le délestage du trafic de données vers les points d'accès Wi-Fi de plus en plus accessibles, y compris dans les foyers en raison de la pandémie. Cette atténuation de la croissance a été neutralisée en partie par le plus grand nombre de forfaits assortis de tarifs à valeur plus élevée, ainsi que par la proportion accrue de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus, y compris l'incidence du nombre d'abonnés qui financent une plus grande portion du coût de ces appareils en vertu du programme Paiements faciles de TELUS, et par la plus grande proportion d'abonnés à des services à valeur plus élevée. En raison de l'évolution de la dynamique dans l'industrie, les clients ont pu accéder à des vitesses de réseau plus élevées et bénéficier de l'affectation de quantités de données plus importantes moyennant un tarif donné, ce qui a davantage limité la croissance du MFMMA des téléphones mobiles, les clients continuant de bénéficier de forfaits assortis de plus faibles coûts par mégaoctet.

La tendance observée au chapitre du faible taux de désabonnement combiné des téléphones mobiles reflète nos efforts visant à accorder la priorité aux clients, les programmes de remplacement d'appareils, de même que l'attention que nous prêtons à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de notre réseau de qualité élevée. Par ailleurs, la pandémie a fait en sorte que les clients ont changé leurs habitudes et réduit leurs voyages et leurs activités de magasinage dans les commerces de détail, ce qui s'est traduit par une baisse du taux de désabonnement.

Le nombre de nos abonnés des appareils connectés augmente principalement en raison de nos offres élargies en matière d'IdO, facteur neutralisé en partie par notre décision stratégique visant à réduire les mises en service de tablettes générant de faibles marges ou des marges négatives.

Nous nous attendons à une croissance continue du nombre d'abonnés aux services Internet, en raison de nos investissements continus dans l'élargissement de notre infrastructure à fibres optiques, ainsi que du plus faible taux de désabonnement. Le nombre total d'abonnés aux services de télévision a augmenté (contrairement aux baisses liées aux habitudes d'écoute sur les chaînes de télévision traditionnelles enregistrées dans le marché), en raison de la hausse stable des ajouts nets d'abonnés découlant de nos diverses offres de produits flexibles, ainsi que de notre faible taux de désabonnement. La croissance des abonnés aux services de sécurité se poursuit en raison des acquisitions d'entreprises et de la croissance interne. La pandémie et les exigences en matière de distanciation physique ont eu une incidence sur les installations de systèmes de sécurité, en raison des restrictions liées à l'accès aux domiciles et aux locaux des entreprises; nous avons toutefois atténué en partie cette incidence en adaptant nos processus pour que nos clients puissent rester connectés et se protéger grâce à l'offre de diverses options en matière d'installation, y compris des installations virtuelles. La croissance enregistrée dans le secteur des services résidentiels tient également à l'adoption des ensembles TELUS Whole Home et au groupement des services mobiles et des services résidentiels afin de répondre à la demande pour des services multiples dans un foyer, l'adoption se traduisant par une augmentation des services fournis dans chaque foyer et ayant une incidence positive sur les taux de désabonnement liés à la plupart des produits. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels continuent de refléter la tendance courante au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, mais elles ont été en partie atténuées par le succès remporté par nos offres de services groupés et nos offres de tarifs réduits.

La tendance à la baisse au chapitre des produits tirés des services de voix fixes patrimoniaux découle du remplacement de la technologie, de l'utilisation accrue de forfaits interurbains conjuguée à la baisse du nombre de minutes d'utilisation des services interurbains, ainsi que de l'intensification de la concurrence sur le marché des petites et moyennes entreprises; toutefois, cette tendance à la baisse s'est atténuée en raison de notre offre de produits groupés et du succès remporté par nos efforts au chapitre de la rétention. La migration des produits et services offerts vers les services IP et l'entrée sur le marché de nouveaux concurrents se sont traduites par des marges intrinsèquement plus faibles, par rapport aux marges liées à certains produits et services existants. Toutefois, nous améliorons et diversifions constamment nos gammes innovatrices de solutions pour entreprises, y compris nos solutions SaaS (logiciel-service).

La tendance au chapitre de la numérisation a accéléré l'adoption de nos offres de services de santé, y compris les systèmes de dossiers médicaux électroniques (« DME »), de même que les solutions de gestion des régimes d'assurance maladie et de télésoins à domicile. Dans le secteur des soins de santé, nous sommes bien positionnés pour améliorer la vie et les résultats en matière de soins de santé des Canadiens. Nous sommes d'avis que la tendance au chapitre de la numérisation et de l'automatisation, conjuguée à la pénurie générale touchant les soins primaires, nous place en bonne position pour soutenir en complémentarité le système de soins de santé au Canada. Les connaissances acquises grâce à notre héritage technologique nous permettent de voir la tendance selon laquelle le système de soins de santé se dirige vers une plus grande efficacité et l'amélioration des résultats. Nous croyons également que les Canadiens auront un meilleur contrôle sur leurs résultats en matière de soins de santé en raison de l'intégration de données disparates (meilleure circulation de l'information dans le système) et d'une gestion axée sur le consentement. Bien que la pandémie ait perturbé les activités de nos cliniques TELUS Santé depuis mars 2020, nous continuons d'accroître nos offres de soins virtuels diversifiés afin de répondre aux besoins des Canadiens à l'égard des soins de santé et de contribuer à l'amélioration des résultats en matière de santé, notamment l'adoption accélérée des consultations virtuelles comme en témoigne le nombre à la hausse d'utilisateurs de nos solutions de soins de santé virtuels. Le nombre de personnes couvertes et le nombre de demandes de prestations, qui ont été touchés par la pandémie, ont une incidence sur notre solution de gestion des régimes d'assurance maladie. Nous nous attendons à ce que la demande pour ces services reprenne en fonction de l'efficacité de la vaccination contre la COVID-19 et de la hausse des taux d'emploi.

La tendance au chapitre de l'utilisation accrue de solutions numériques dans l'industrie agricole découle de la hausse de la demande pour des données et pour des analyses approfondies, afin de favoriser une prise de décisions plus efficace et plus agile et, en conséquence, de répondre aux besoins changeants des consommateurs et d'améliorer la rentabilité. Nous nous engageons à offrir des solutions se traduisant par une meilleure circulation de l'information dans la chaîne de valeur, de manière à améliorer la sécurité et la durabilité de notre système alimentaire. Nous élargissons nos solutions à l'échelle mondiale dans les marchés verticaux de l'agroentreprise, de l'agroalimentaire ainsi que des fermes et des ranchs, par l'intermédiaire d'acquisitions et de la croissance interne.

Indicateurs opérationnels – secteur TTech

| Aux 31 mars | 2021 | 2020 | Variation |
|--|---------------|-------------|------------------|
| Nombre d'abonnés (en milliers) : | | | |
| Téléphones mobiles ¹ | 8 954 | 8 664 | 3,3 % |
| Appareils connectés | 1 859 | 1 588 | 17,1 % |
| Internet ² | 2 155 | 2 007 | 7,4 % |
| Télévision | 1 226 | 1 168 | 5,0 % |
| Services de voix résidentiels | 1 154 | 1 191 | (3,1) % |
| Services de sécurité ³ | 724 | 623 | 16,2 % |
| Nombre total d'abonnés du secteur TTech | 16 072 | 15 241 | 5,5 % |
| Population couverte par le réseau LTE ⁴ (en millions) | 37,0 | 36,9 | 0,3 % |
| Population couverte par le réseau 5G ⁴ (en millions) | 10,6 | — | n.s. |
| Nombre de membres des services de soins de santé virtuels (en millions) | 2,0 | 0,7 | n.s. |
| Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé (en millions) | 17,5 | 14,6 | 19,9 % |
| Trimestres clos les 31 mars | 2021 | 2020 | Variation |
| Ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles (en milliers) : | 270 | 265 | 1,9 % |
| Ajouts nets (pertes nettes) d'abonnés (en milliers) : | | | |
| Téléphones mobiles | 31 | 21 | 47,6 % |
| Appareils connectés | 63 | 49 | 28,6 % |
| Internet | 33 | 26 | 26,9 % |
| Télévision | 11 | 8 | 37,5 % |
| Services de voix résidentiels | (10) | (13) | 23,1 % |
| Services de sécurité | 17 | 15 | 13,3 % |
| Ajouts nets au nombre total d'abonnés du secteur TTech | 145 | 106 | 36,8 % |
| MFMA des téléphones mobiles, par mois ^{1,5} (en dollars) | 68,79 | 71,98 | (4,4) % |
| PMMA des téléphones mobiles, par mois ^{1,5} (en dollars) | 56,10 | 58,24 | (3,7) % |
| Taux de désabonnement lié aux téléphones mobiles, par mois ^{1,5} (en %) | 0,89 | 0,94 | (0,05) pt |
| Nombre de transactions liées aux services de santé numériques (en millions) | 133,3 | 139,7 | (4,6) % |

- 1 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, nous avons, conformément aux changements visant notre structure de présentation de l'information sectorielle, apporté un ajustement sur une base rétrospective au 1^{er} janvier 2020 de manière à retrancher les produits tirés des services de réseau internes ainsi qu'environ 29 000 abonnés du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et des statistiques opérationnelles connexes (le MFMA, les PMMA et le taux de désabonnement). Les produits tirés des services de réseau internes se composent des produits internes tirés des abonnés des téléphones mobiles et des abonnés des appareils connectés qui, dans les deux cas, ne contribuent aucunement au nombre d'abonnés retraité.
- 2 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2021, par suite d'un examen approfondi des comptes de clients dans un système patrimonial de prestation de services aux abonnés qui doit être mis hors service, nous avons ajusté, sur une base prospective, le nombre d'abonnés à nos services Internet de manière à retrancher 16 000 abonnés.
- 3 Au cours du troisième trimestre de 2020, nous avons ajusté le nombre cumulé de connexions d'abonnés de manière à ajouter environ 31 000 abonnés par suite de l'acquisition d'une entreprise.
- 4 Y compris les ententes de partage de réseau conclues avec d'autres entreprises de télécommunications canadiennes.
- 5 Se reporter à la rubrique 11.2, « Indicateurs opérationnels ». Ces mesures ne sont pas définies par les normes IFRS de l'IASB. Il s'agit plutôt de paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une société de services et de produits mobiles.

- Les **ajouts bruts d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 270 000 au premier trimestre de 2021, en hausse de 5 000, l'accroissement des ajouts de clients à valeur élevée, le succès remporté par les promotions, y compris le groupement des services mobiles et des services résidentiels, l'offre d'un plus grand nombre de chaînes et les capacités accrues de notre empreinte numérique ayant largement neutralisé les répercussions estimées de la pandémie telles que la réduction des activités de magasinage habituelles des clients dans les commerces de détail ainsi que la mise en place de restrictions obligatoires quant à la capacité d'accueil de ces commerces. Les ajouts bruts au premier trimestre de 2020 ont été grandement touchés par la pandémie, y compris la fermeture temporaire d'environ 90 % de nos magasins de détail ayant débuté en mars 2020 et les changements dans les habitudes de magasinage des clients depuis le début de la crise sanitaire dont il est fait mention précédemment.
- Les **ajouts nets d'abonnés des téléphones mobiles** se sont établis à 31 000 au premier trimestre de 2021, soit une augmentation de 10 000, la solide performance tenant à nos réseaux de vente numériques et nos efforts fructueux visant à accroître les ajouts de clients à valeur élevée et à réduire les taux de désabonnement ayant largement atténué l'incidence estimée de la pandémie.

- Le **MFMA des téléphones mobiles** s'est établi à 68,79 \$ au premier trimestre de 2021, soit une baisse de 3,19 \$, ou 4,4 %. Cette baisse reflète les répercussions continues de la pandémie de COVID-19, y compris : i) l'importante baisse des produits tirés des services d'itinérance tenant aux changements dans les habitudes des clients découlant des restrictions de voyage; ii) la réduction des activités de magasinage habituelles des clients dans les commerces de détail depuis le début de la pandémie et la mise en place de restrictions obligatoires quant à la capacité d'accueil de ces commerces, qui ont fait en sorte que nos clients n'ont pas eu l'occasion de remplacer leur appareil ou de choisir des forfaits de niveau supérieur; iii) l'utilisation réduite de données facturables en raison d'un plus grand nombre de personnes qui travaillent à domicile et délestent le trafic de données de leurs appareils mobiles vers les réseaux Wi-Fi.

Le MFMA des téléphones mobiles a également été touché par la baisse continue de l'utilisation de données facturables, ainsi que par l'incidence des pressions concurrentielles sur les tarifs des forfaits de base au cours de la période considérée et des périodes précédentes. La baisse du MFMA des téléphones mobiles a été neutralisée en partie par l'augmentation des charges récurrentes mensuelles reflétant une plus grande proportion d'ajouts de clients à valeur élevée et de clients ayant choisi des forfaits mobiles de niveau supérieur, ainsi que par la proportion de téléphones à valeur plus élevée vendus au cours de la période considérée et des périodes précédentes.

- Les **PMMA des téléphones mobiles** se sont établis à 56,10 \$ au premier trimestre de 2021, en baisse de 2,14 \$, ou 3,7 %, soit le troisième trimestre consécutif où nous enregistrons une baisse modérée d'un exercice à l'autre. Les PMMA des téléphones mobiles ont été touchés par les mêmes facteurs que ceux ayant influé sur le MFMA des téléphones mobiles dont il est fait mention ci-dessus, sauf en ce qui concerne : i) notre programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS; ii) les appareils financés; iii) les remplacements d'appareils assujettis à un contrat.
- Le **taux de désabonnement des téléphones mobiles** s'est établi à 0,89 % au premier trimestre de 2021, comparativement à 0,94 % au premier trimestre de 2020. La diminution reflète les répercussions estimées de la pandémie, y compris les changements dans les habitudes des clients découlant des restrictions de voyage, ainsi que la réduction des activités de magasinage habituelles des clients dans les commerces de détail et la mise en place de restrictions obligatoires quant à la capacité d'accueil de ces commerces. Le résultat enregistré tient également à l'utilisation de notre programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS, des forfaits de données illimitées Sans tracas, du programme Option Retour^{MC} et des Rabais famille TELUS, au groupement fructueux des services mobiles et des services résidentiels, de même qu'à l'attention que nous prêtons à nos initiatives accordant la priorité aux clients et à nos programmes de remplacement d'appareils, ainsi qu'à la qualité de notre réseau de premier ordre.
- Les **ajouts nets d'abonnés des appareils connectés** se sont établis à 63 000 au premier trimestre de 2021, soit une augmentation de 14 000 qui tient essentiellement à l'accroissement de la demande pour les solutions d'IdO. Les ajouts nets d'abonnés des appareils connectés tiennent compte de pertes nettes d'environ 10 000 liées aux tablettes au premier trimestre de 2021, soit un résultat inchangé par rapport à l'exercice précédent.
- Les **ajouts nets d'abonnés à Internet** se sont établis à 33 000 au premier trimestre de 2021, en hausse de 7 000, résultat qui est attribuable à la nouvelle demande nette continue de la part des consommateurs et des entreprises pour notre service TELUS PureFibre, tandis que nous avons continué de garder nos clients connectés en leur offrant diverses options en matière d'installation. La hausse reflète également la baisse du taux de désabonnement des clients attribuable à nos initiatives accordant la priorité aux clients et à nos programmes de rétention, au succès remporté par nos offres de services groupés, y compris l'adoption des ensembles TELUS Whole Home et le groupement des services mobiles et des services résidentiels, et au nombre moins élevé d'abonnés ayant changé de fournisseur en raison de la pandémie.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de télévision** se sont établis à 11 000 au premier trimestre de 2021, en hausse de 3 000, ce qui s'explique essentiellement par la diminution du taux de désabonnement des abonnés découlant de nos solides efforts en matière de rétention, par le succès remporté par nos offres de services groupés, ainsi que par le nombre moins élevé d'abonnés ayant changé de fournisseur en raison de la pandémie.
- Les **ajouts nets d'abonnés aux services de sécurité** se sont établis à 17 000 au premier trimestre de 2021, soit une hausse de 2 000 qui s'explique par une forte croissance tandis que nous avons continué d'aider nos clients à demeurer connectés et à se protéger en leur offrant diverses options en matière d'installation, ainsi que par la demande à l'égard de nos offres de produits groupés. La priorité que nous continuons d'accorder au branchement direct de plus de foyers et d'entreprises aux installations à fibres optiques, l'élargissement de l'accessibilité de nos services Internet haute vitesse et Télé OPTIK, et le groupement de ces services se sont traduits par une croissance du nombre combiné d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité de 307 000 au cours des 12 derniers mois.

- Les **pertes nettes d'abonnés aux services de voix résidentiels** se sont limitées à 10 000 au premier trimestre de 2021, par rapport à 13 000 au premier trimestre de 2020. Les pertes d'abonnés aux services de voix résidentiels continuent de refléter la tendance au chapitre du remplacement de la technologie en faveur des services mobiles et des services Internet, facteur atténué en partie par l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et par l'offre de produits groupés, ainsi que par nos solides efforts en matière de rétention, y compris l'offre de tarifs réduits.
- Le **nombre de membres des services de soins de santé virtuels** se chiffrait à 2,0 millions à la fin du premier trimestre de 2021, une augmentation de 1,3 million au cours des 12 derniers mois qui tient principalement à l'accélération de la demande relative aux solutions virtuelles permettant aux Canadiens de continuer d'obtenir en toute sécurité des soins en matière de santé et de bien-être durant la pandémie, ainsi qu'à l'acquisition d'une entreprise au quatrième trimestre de 2020.
- Le **nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé** se chiffrait à 17,5 millions à la fin du premier trimestre de 2021, une augmentation de 2,9 millions au cours des 12 derniers mois qui tient principalement à l'accélération de la demande relative aux solutions virtuelles. Se reporter à « *Tendances et caractère saisonnier – secteur TTech* » pour de plus amples renseignements.
- Le **nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques** s'est chiffré à 133,3 millions au premier trimestre de 2021, une diminution de 6,4 millions qui tient en grande partie à la baisse du nombre de transactions liées à l'évaluation des demandes de règlement et de transactions liées aux soins de santé collaboratifs, les membres ayant choisi de reporter le recours à des soins de santé non urgents durant la pandémie, facteur partiellement contrebalancé par la croissance de nos activités de pharmacie virtuelle.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|-------|-------|-----------|
| Produits tirés des services de réseau mobile | 1 503 | 1 511 | (0,5) % |
| Produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services | 473 | 373 | 26,8 % |
| Services de données fixes | 1 067 | 965 | 10,6 % |
| Services de voix fixes | 214 | 236 | (9,3) % |
| Produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services | 107 | 96 | 11,5 % |
| Services de santé | 123 | 112 | 9,8 % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 3 487 | 3 293 | 5,9 % |
| Autres produits (pertes) | 2 | (1) | n.s. |
| Produits d'exploitations externes et autres produits | 3 489 | 3 292 | 6,0 % |
| Produits intersectoriels | 5 | 1 | n.s. |
| Produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech | 3 494 | 3 293 | 6,1 % |

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur TTech ont augmenté de 201 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

Les **produits tirés des services de réseau mobile** ont diminué de 8 millions de dollars, ou 0,5 %, au premier trimestre de 2021, en raison de la baisse des PMMA des téléphones mobiles tenant essentiellement à la baisse des produits tirés des services d'itinérance découlant des restrictions de voyage et de l'utilisation de données facturables dont il est fait mention précédemment. La diminution des produits tirés des services de réseau mobile a été neutralisée en partie par la croissance de 5,5 % du nombre d'abonnés des téléphones mobiles et du nombre d'abonnés des appareils connectés au cours des 12 derniers mois, ainsi que par l'augmentation des charges récurrentes mensuelles reflétant une proportion plus élevée d'ajouts de clients à valeur élevée et de forfaits mobiles de niveau supérieur.

Les **produits tirés de l'équipement mobile et d'autres services** ont augmenté de 100 millions de dollars au premier trimestre de 2021, ce qui reflète les volumes plus élevés de remplacement d'appareils ainsi que la proportion de téléphones intelligents à valeur plus élevée vendus. Les activités de remplacement d'appareils ont été touchées de façon importante par la pandémie au premier trimestre de 2020, y compris la fermeture temporaire d'environ 90 % de nos magasins de détail ayant débuté en mars 2020 et s'étant poursuivie pendant presque tout le deuxième trimestre, ainsi que la réduction des activités de magasinage habituelles des clients dans les commerces de détail depuis le début de la pandémie, facteurs qui se sont traduits par une diminution des volumes contractuels liés aux services mobiles et des ventes d'accessoires. Les volumes de remplacement d'appareils ont augmenté en raison de la mise à exécution fructueuse de nos initiatives accordant la priorité aux clients, y compris les capacités accrues de notre empreinte numérique, ainsi que des plus faibles volumes de remplacement d'appareils enregistrés tout au long de 2020, qui se sont traduits par un accroissement de la demande au premier trimestre de 2021.

Les **produits tirés des services de données fixes** se sont accrus de 102 millions de dollars au premier trimestre de 2021. L'augmentation est attribuable i) à l'accroissement des produits tirés des services Internet et des services de données de troisième vague, qui reflète une hausse de 7,4 % du nombre d'abonnés aux services Internet au cours des 12 derniers mois et la hausse des produits par client découlant des mises à niveau des vitesses Internet, des forfaits Internet comportant une plus grande utilisation des données, de même que des modifications apportées aux tarifs; ii) à l'augmentation des produits tirés des technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire en raison des acquisitions d'entreprises; iii) à la hausse des produits tirés des services de sécurité résidentielle et d'entreprise tenant à l'accroissement des services et à la croissance du nombre d'abonnés; et iv) à l'augmentation des produits tirés des services de télévision, qui reflète la croissance de 5,0 % du nombre d'abonnés au cours des 12 derniers mois. Cette croissance a été neutralisée en partie par la baisse continue des produits tirés des services de données patrimoniaux.

Les **produits tirés des services de voix fixes** ont reculé de 22 millions de dollars au premier trimestre de 2021, ce qui reflète la baisse continue des produits tirés des services de voix patrimoniaux découlant du remplacement de la technologie, l'utilisation accrue de forfaits interurbains, ainsi que la retarification. La baisse a été atténuée par notre offre de produits groupés, par nos efforts fructueux au chapitre de la rétention, et par la migration des clients vers les plateformes IP. Nous avons enregistré une baisse de 3,1 % des abonnés aux services de voix résidentiels au cours des 12 derniers mois, par rapport à une diminution de 3,7 % pour la période de 12 mois close le 31 mars 2020.

Les **produits tirés de l'équipement fixe et d'autres services** ont augmenté de 11 millions de dollars au premier trimestre de 2021, ce qui reflète le volume plus élevé de ventes d'équipement de sécurité résidentielle et d'entreprise et de ventes d'équipement de données.

Les **produits tirés des services de santé** ont augmenté de 11 millions de dollars au premier trimestre de 2021. L'augmentation est attribuable aux acquisitions d'entreprises, à l'augmentation des produits découlant de l'adoption accélérée de nos solutions de soins de santé virtuels, ainsi qu'à la croissance des solutions pour fournisseurs de soins de santé. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par l'incidence continue de la pandémie, y compris la réduction des demandes de prestations de maladie et la prestation de services réduits dans les cliniques TELUS Santé.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur ECPN et sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur ECPN.

Apport direct – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | Produits et services mobiles | | | Produits et services fixes ¹ | | | Total – secteur TTech | | |
|---|------------------------------|-------|-----------|---|-------|-----------|-----------------------|-------|-----------|
| | 2021 | 2020 | Variation | 2021 | 2020 | Variation | 2021 | 2020 | Variation |
| PRODUITS | | | | | | | | | |
| Services | 1 526 | 1 523 | 0,2 % | 1 441 | 1 352 | 6,6 % | 2 967 | 2 875 | 3,2 % |
| Équipement | 452 | 362 | 24,9 % | 68 | 56 | 21,4 % | 520 | 418 | 24,4 % |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 1 978 | 1 885 | 4,9 % | 1 509 | 1 408 | 7,2 % | 3 487 | 3 293 | 5,9 % |
| CHARGES | | | | | | | | | |
| Charges directes | 632 | 562 | 12,5 % | 427 | 370 | 15,4 % | 1 059 | 932 | 13,6 % |
| Apport direct | 1 346 | 1 323 | 1,7 % | 1 082 | 1 038 | 4,2 % | 2 428 | 2 361 | 2,8 % |

1 Comprend les services de santé.

Les charges directes incluses dans le calcul de l'apport direct figurant au tableau ci-dessus représentent une composante du total des charges au titre de l'achat de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel présentées dans le tableau ci-dessous, et elles ont été calculées conformément aux méthodes comptables utilisées pour déterminer les montants totaux présentés dans les états financiers. L'apport direct du secteur TTech a augmenté de 67 millions de dollars, ou 2,8 %, au premier trimestre de 2021.

L'apport direct provenant des produits et services mobiles du secteur TTech a augmenté de 23 millions de dollars, ou 1,7 %, au premier trimestre de 2021, en raison de l'augmentation des marges liées à l'équipement, de la diminution de la charge au titre des commissions tenant au fait que nous continuons de migrer les transactions des clients vers les canaux numériques, et de la réduction des volumes contractuels au cours de périodes antérieures, ainsi que de la baisse des charges au titre des services d'itinérance, facteurs neutralisés en partie par la diminution des produits tirés des services de réseau décrite ci-dessus.

L'apport direct provenant des produits et services fixes du secteur TTech a augmenté de 44 millions de dollars, ou 4,2 %, au premier trimestre de 2021, en raison de la croissance des marges liées aux services Internet et aux technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire, facteur neutralisé en partie par la diminution des marges liées aux services de données patrimoniaux et aux services de voix patrimoniaux.

Charges d'exploitation – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Achat de biens et services ¹ | 1 533 | 1 414 | 8,4 % |
| Charge au titre des avantages du personnel ¹ | 625 | 578 | 8,1 % |
| Charges d'exploitation du secteur TTech | 2 158 | 1 992 | 8,3 % |

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Les charges d'exploitation du secteur TTech ont augmenté de 166 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

L'achat de biens et services a augmenté de 119 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison essentiellement i) de la hausse de la charge au titre des ventes d'équipement mobile tenant en grande partie au volume plus élevé de remplacement d'appareils décrit ci-dessus, ainsi que de la proportion d'appareils mobiles à valeur plus élevée vendus; ii) de la hausse des coûts des produits afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés, y compris les abonnés des services de télévision et des services de soins de santé virtuels; iii) de l'accroissement des coûts liés aux acquisitions d'entreprises; iv) de l'augmentation des coûts liés à l'accroissement de nos capacités numériques. Ces augmentations de coûts ont été neutralisées en partie par i) les économies tenant à l'intensification de nos initiatives au chapitre de la réduction des coûts, y compris la suspension des voyages d'affaires; ii) la diminution des coûts de restructuration et autres coûts non liés à la main-d'œuvre; iii) la réduction de la charge au titre des commissions associée à une plus grande proportion de ventes numériques et aux volumes moins élevés de remplacement d'appareils aux périodes antérieures; iv) la baisse des charges liées aux services d'itinérance associée à la réduction des voyages des clients en raison de la pandémie.

La charge au titre des avantages du personnel a augmenté de 47 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison essentiellement de l'augmentation des coûts de la rémunération et des avantages du personnel découlant de l'augmentation du nombre d'employés afin de prendre en charge les acquisitions d'entreprises liées à nos solutions de soins de santé et de technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire, ainsi que des hausses salariales à l'égard desquelles la société s'était engagée avant que la pandémie soit déclarée. L'augmentation a été neutralisée en partie par la hausse des coûts liés à la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif.

BAIIA – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|--------------|--------------|--------------|
| BAIIA ¹ | 1 336 | 1 301 | 2,7 % |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 28 | 35 | n.s. |
| Ajouter : autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | 1 | 6 | n.s. |
| BAIIA ajusté¹ | 1 365 | 1 342 | 1,8 % |
| Marge du BAIIA ¹ (en %) | 38,3 | 39,5 | (1,2) pt |
| Marge du BAIIA ajusté ^{1,2} (en %) | 39,1 | 40,7 | (1,6) pt |

1 Se reporter à la description fournie à la section « BAIIA », à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

2 La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation et autres produits. Le calcul des produits d'exploitation et autres produits exclut les autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières.

Le BAIIA du secteur TTech a augmenté de 35 millions de dollars, ou 2,7 %, au premier trimestre de 2021. Le BAIIA ajusté du secteur TTech s'est accru de 23 millions de dollars, ou 1,8 %, résultat qui reflète l'augmentation de l'apport direct dont il est fait mention ci-dessus, ainsi que les économies tenant à l'intensification de nos initiatives au chapitre de la réduction des coûts en réponse aux répercussions de la pandémie sur l'économie. Ces répercussions ont été neutralisées en partie par la hausse de la charge au titre des avantages du personnel, ainsi que par l'augmentation des autres coûts liés aux acquisitions d'entreprises et par la croissance des activités.

BAII – secteur TTech

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|------------|------------|--------------|
| BAIIA ¹ | 1 336 | 1 301 | 2,7 % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (489) | (494) | (1,0) % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (220) | (185) | 18,9 % |
| BAII¹ | 627 | 622 | 0,8 % |

1 Se reporter à la description des termes BAIIA et BAII, à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Le BAII du secteur TTech a augmenté de 5 millions de dollars, ou 0,8 %, au premier trimestre de 2021. L'augmentation de la dotation aux amortissements tient aux acquisitions d'entreprises et à la croissance des immobilisations au cours des 12 derniers mois, y compris l'élargissement de notre réseau à fibres optiques et le lancement de notre réseau 5G, et elle a été neutralisée en partie par l'incidence de l'amortissement accéléré comptabilisé au premier trimestre de 2020 par suite des activités de mise hors service d'immobilisations.

5.5 Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International

Tendances – secteur ECPN

En raison de sa nature, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur nos activités, et il est actuellement impossible d'estimer les incertitudes liées à son ampleur et à sa durée ainsi qu'à la période de rétablissement. Étant donné que nos centres de prestation de services sont situés dans divers pays, le degré variable de gravité de la pandémie et des efforts de reprise dans les pays où nous exerçons des activités complique davantage l'établissement des perspectives concernant nos activités. En conséquence, les tendances identifiées avant le premier trimestre de 2020 et décrites ci-dessous pourraient ne pas être représentatives des tendances observées à partir du premier trimestre de 2020 et par la suite, étant donné que la pandémie nous empêche tout comme nos clients d'être en exploitation dans le cours normal des activités dans certains secteurs, et ce, au moins jusqu'au second semestre de 2021. Par exemple, certains de nos clients dans le marché vertical Voyages et hôtellerie continuent de composer avec une réduction ou une interruption de leurs activités.

La tendance à la hausse au chapitre des produits tirés du secteur ECPN au cours des huit derniers trimestres reflète la croissance découlant des acquisitions d'entreprises, la croissance interne liée aux clients externes (y compris l'accroissement des services aux clients externes), ainsi que les services internes fournis au secteur TTech. La croissance des produits tient notamment à l'acquisition récente de Lionbridge AI le 31 décembre 2020, et à l'acquisition de Compétence Call Center (« CCC ») le 31 janvier 2020.

La charge au titre de l'achat de biens et services et la charge au titre des avantages du personnel ont augmenté proportionnellement à la croissance de nos produits. De plus, les coûts de transaction liés à nos acquisitions, de même que les coûts d'intégration continus, ont donné lieu à une hausse des charges d'exploitation. Lionbridge AI a recours à une main-d'œuvre contractuelle pour offrir des services à ses clients, plutôt que d'avoir uniquement recours à ses membres du personnel; en conséquence, nous nous attendons à ce que ces services contractuels contribuent à l'augmentation d'un exercice à l'autre des charges au titre de l'achat de biens et services au cours de 2021.

La dotation aux amortissements a augmenté, en raison des acquisitions d'entreprises et des immobilisations incorporelles connexes acquises, ce qui s'est traduit par une augmentation de la dotation aux amortissements.

Indicateurs opérationnels – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|------------|------------|---------------|
| Produits par marché vertical de l'industrie | | | |
| Technologies et jeux | 283 | 173 | 63,6 % |
| Communications et médias | 163 | 161 | 1,2 % |
| Commerce électronique et technologies financières | 70 | 52 | 34,6 % |
| Voyages et hôtellerie | 18 | 20 | (10,0) % |
| Soins de santé | 15 | 13 | 15,4 % |
| Autres ¹ | 90 | 80 | 12,5 % |
| | 639 | 499 | 28,1 % |
| Produits par région géographique | | | |
| Europe | 236 | 174 | 35,6 % |
| Amérique du Nord | 190 | 127 | 49,6 % |
| Asie-Pacifique | 119 | 120 | (0,8) % |
| Amérique centrale | 94 | 78 | 20,5 % |
| | 639 | 499 | 28,1 % |

1 Comprend, entre autres, les services financiers aux particuliers et autres. Aucun des marchés verticaux compris dans cette catégorie ne représente plus de 3 % des produits.

Les produits tirés du marché vertical Technologies et jeux se sont établis à 283 millions de dollars au trimestre clos le 31 mars 2021, en hausse de 110 millions de dollars, ou 63,6 %, ce qui représente une tranche de 44 % de nos produits par rapport à 35 % au trimestre clos le 31 mars 2020. Cette croissance est attribuable en partie à l'acquisition de Lionbridge AI, l'apport de cette entreprise à la croissance des produits tirés du marché Technologies et jeux s'élevant à près de 50 %, et la tranche résiduelle tient à la croissance continue liée à nos clients existants, facteurs neutralisés en partie par l'incidence des taux de change. Les produits tirés du marché vertical Commerce électronique et technologies financières se sont établis à 70 millions de dollars, en hausse de

18 millions de dollars, ou 34,6 %, résultat qui tient essentiellement à la prise en compte des résultats des entreprises acquises pour les trimestres complets en 2020, ainsi qu'à la croissance liée aux clients internes, facteurs neutralisés en partie par l'incidence des taux de change.

Nous servons nos clients, qui sont principalement situés aux États-Unis, au Canada et en Europe, à partir de multiples sites de prestation de services dans quatre régions géographiques. Le tableau ci-dessus présente les produits tirés des services générés dans chaque région géographique, en fonction du site de prestation de services, pour les périodes présentées.

Produits d'exploitation et autres produits – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 535 | 370 | 44,6 % |
| Autres produits | — | 32 | (100,0) % |
| Produits d'exploitation externes et autres produits | 535 | 402 | 33,1 % |
| Produits intersectoriels | 104 | 97 | 7,2 % |
| Produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN | 639 | 499 | 28,1 % |

Les produits d'exploitation et autres produits du secteur ECPN ont augmenté de 140 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

Les **produits tirés de la prestation de solutions numériques et d'expérience client** ont augmenté de 165 millions de dollars, en raison des acquisitions effectuées à l'exercice 2020 et de la croissance interne. L'augmentation découle d'un plus grand volume de services fournis qui tient principalement aux acquisitions d'entreprises, y compris les résultats de CCC pour un mois, de même qu'à la croissance interne liée à nos clients découlant de l'ajout de nouveaux clients ainsi que de l'ampleur et de l'étendue des services offerts aux clients existants. Cette croissance a été neutralisée en partie par l'incidence défavorable des taux de change au premier trimestre de 2021 en raison de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain, qui constitue la principale monnaie fonctionnelle du secteur ECPN.

Les **autres produits** ont diminué de 32 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison principalement du caractère non récurrent de la diminution à la période comparative d'une provision au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition d'une entreprise et visant l'acquisition de la participation résiduelle ne donnant pas le contrôle dans une filiale acquise, Xavient, lesquelles ont été réglées au deuxième trimestre de 2020.

Les **produits intersectoriels** sont tirés des services fournis au secteur TTech, et comprennent les produits tirés de la convention-cadre conclue avec TELUS. Ces produits sont éliminés au moment de la consolidation de concert avec les charges connexes du secteur TTech.

Charges d'exploitation – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|------|------|-----------|
| Achat de biens et services ¹ | 124 | 101 | 22,8 % |
| Charge au titre des avantages du personnel ¹ | 390 | 290 | 34,5 % |
| Charges d'exploitation du secteur ECPN | 514 | 391 | 31,5 % |

1 Comprend les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Les charges d'exploitation du secteur ECPN ont augmenté de 123 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

L'**achat de biens et services** a augmenté de 23 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison essentiellement de l'acquisition de Lionbridge AI, une importante portion de l'effectif de cette dernière se composant d'une main-d'œuvre contractuelle et non d'employés à temps plein.

La **charge au titre des avantages du personnel** a augmenté de 100 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison principalement de l'augmentation du nombre de membres de l'équipe afin de prendre en charge la croissance générale des produits. La charge au titre des avantages du personnel exprimée en pourcentage des produits s'est établie à 61 % au premier trimestre de 2021, par rapport à 58 % à la période comparative. L'augmentation de trois points de pourcentage est imputable à la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions ce trimestre, en raison d'un ajustement évalué à la valeur de marché d'attributions comptabilisées au titre de passif découlant de la hausse du cours de l'action de TELUS International durant le trimestre. De plus, compte tenu de l'élargissement de notre portefeuille de services numériques pour lequel les services sont en grande partie fournis par une main-d'œuvre contractuelle, nous nous attendons à ce que les montants comptabilisés au poste « Charge au titre des avantages du personnel » soient reclassés au poste « Achat de biens et services » et exprimés en pourcentage des produits d'exploitation du secteur ECPN, étant donné que notre empreinte numérique ne cesse de croître.

BAIIA – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf les marges) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| BAIIA ¹ | 125 | 108 | 15,4 % |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 13 | 25 | n.s. |
| BAIIA ajusté ^{1,2} | 138 | 133 | 3,0 % |
| Marge du BAIIA ¹ (en %) | 19,5 | 21,7 | (2,2) pts |
| Marge du BAIIA ajusté ^{1,3} (en %) | 21,6 | 26,8 | (5,2) pts |

- 1 Se reporter à la description fournie à la section « BAIIA », à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».
- 2 En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et par TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités.
- 3 La marge du BAIIA ajusté correspond au BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation et autres produits.

Le BAIIA du secteur ECPN a augmenté de 17 millions de dollars, ou 15,4 %, et le BAIIA ajusté s'est accru de 5 millions de dollars, ou 3,0 %, au premier trimestre de 2021. Bien que le BAIIA ait augmenté en dollars absolus, la marge du BAIIA a diminué de 2,2 points de pourcentage. Cette diminution de la marge du BAIIA tient au caractère non récurrent de la diminution à la période comparative d'une provision au titre d'options de vente position vendeur liées à l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle résiduelle dans Xavient, à l'incidence défavorable des taux de change découlant de l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain entre le premier trimestre de 2021 et le premier trimestre de 2020, ainsi qu'à l'apport de Lionbridge AI, une entreprise qui génère de plus faibles marges.

BAII – secteur ECPN

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| BAIIA ¹ | 125 | 108 | 15,4 % |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (35) | (29) | 20,7 % |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (45) | (17) | n.s. |
| BAII ¹ | 45 | 62 | (27,4) % |

- 1 Se reporter à la description des termes BAIIA et BAII, à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Le BAII du secteur ECPN a diminué de 17 millions de dollars, ou 27,4 %, au premier trimestre de 2021, en raison de l'apport plus élevé découlant de l'accroissement des produits d'exploitation, facteur neutralisé par la hausse de 34 millions de dollars de la dotation aux amortissements tenant à l'acquisition de CCC et de Lionbridge AI, ainsi qu'aux immobilisations incorporelles correspondantes acquises à l'exercice 2020.

6. Évolution de la situation financière

| Situation financière : (en millions de dollars) | Au 31 mars 2021 | Au 31 déc. 2020 | Variation | Les variations survenues comprennent ce qui suit : |
|---|--------------------|--------------------|-----------|---|
| Actifs courants | | | | |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 1 903 | 848 | 1 055 | Se reporter à la <i>rubrique 7</i> , « <i>Situation de trésorerie et sources de financement</i> ». |
| Débiteurs | 2 271 | 2 355 | (84) | Tient principalement à une diminution du volume des ventes des détaillants et des magasins de détail ainsi que des créances clients, neutralisée en partie par les montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement relativement à notre programme Option Retour et au programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS. |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir | 206 | 148 | 58 | Excédent des acomptes provisionnels versés pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat. |
| Stocks | 421 | 407 | 14 | Augmentation tenant à la plus grande proportion d'appareils haut de gamme. |
| Actifs sur contrat | 420 | 439 | (19) | Se reporter à la description des actifs sur contrat non courants. |
| Charges payées d'avance | 616 | 484 | 132 | Augmentation tenant aux contrats d'entretien, ainsi qu'au moment auquel est comptabilisé le paiement des droits de licences de spectre pour les services sans fil et le paiement anticipé annuel des avantages du personnel prévus par la loi. |
| Actifs dérivés courants | 1 | 2 | (1) | — |
| Passifs courants | | | | |
| Emprunts à court terme | 100 | 100 | — | Se reporter à la <i>rubrique 7.7</i> , « <i>Vente de créances clients</i> ». |
| Créiteurs et charges à payer | 2 817 | 2 968 | (151) | Diminution de la paie et autres charges salariales connexes, et charges à payer au titre de la construction du réseau, neutralisée en partie par le moment auquel sont comptabilisés les créiteurs. Se reporter à la <i>note 23</i> des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer | 113 | 135 | (22) | Excédent des acomptes provisionnels pour le cumul à ce jour sur la charge d'impôt sur le résultat. |
| Dividendes à payer | 404 | 403 | 1 | — |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 770 | 772 | (2) | — |
| Provisions | 85 | 73 | 12 | Augmentation tenant au reclassement, dans les provisions courantes, de provisions au titre de la restructuration qui étaient classées dans les provisions à long terme, neutralisée en partie par le paiement des provisions au titre de la restructuration lié au personnel. |
| Tranche courante de la dette à long terme | 2 587 | 1 432 | 1 155 | Augmentation tenant au reclassement de la dette à long terme dans la tranche courante de la dette à long terme relativement à l'arrivée à échéance des billets à 2,35 % de série CT d'un montant de 1 milliard de dollars, en mars 2022, et augmentation de l'encours du papier commercial. |
| Passifs dérivés courants | 34 | 32 | 2 | — |
| Fonds de roulement (actifs courants moins les passifs courants) | | | | |
| | (1 072) | (1 232) | 160 | TELUS a habituellement un fonds de roulement négatif. Se reporter à « <i>Plan financier et plan de gestion de la structure du capital</i> », à la <i>rubrique 4.3</i> , ainsi qu'à l'analyse du risque de liquidité à la <i>rubrique 7.9</i> . |

| Situation financière : (en millions de dollars) | Au 31 mars 2021 | Au 31 déc. 2020 | Variation | Les variations survenues comprennent ce qui suit : |
|---|--------------------|--------------------|-----------|--|
| Actifs non courants | | | | |
| Immobilisations corporelles, montant net | 15 041 | 15 014 | 27 | Se reporter à « Dépenses d'investissement » à la rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement » ainsi qu'à « Amortissement des immobilisations corporelles » à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés ». |
| Immobilisations incorporelles, montant net | 15 261 | 15 026 | 235 | Se reporter à « Dépenses d'investissement » à la rubrique 7.3, « Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement » ainsi qu'à « Amortissement des immobilisations incorporelles » à la rubrique 5.3, « Résultats d'exploitation consolidés ». |
| Goodwill, montant net | 7 216 | 7 224 | (8) | Augmentation tenant à des acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui a été largement neutralisée par l'incidence de la conversion des états financiers de TELUS International en dollars canadiens. Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Actifs sur contrat | 253 | 268 | (15) | Diminution principalement attribuable à la réduction du nombre d'appareils financés tenant au lancement du programme de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS, neutralisée en partie par la croissance des actifs sur contrat de Koodo. |
| Autres actifs à long terme | 1 725 | 1 106 | 619 | Augmentation de l'actif au titre des régimes de retraite tenant à l'excédent des profits découlant de la réévaluation des hypothèses financières sur l'incidence des rendements des régimes de retraite inférieurs au taux d'actualisation. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Passifs non courants | | | | |
| Provisions | 944 | 961 | (17) | Diminution tenant au reclassement de provisions au titre de la restructuration dans les provisions courantes. |
| Dette à long terme | 17 185 | 18 856 | (1 671) | Se reporter à la rubrique 7.4, « Flux de trésorerie provenant des activités de financement ». |
| Autres passifs à long terme | 831 | 1 265 | (434) | Diminution du passif au titre des régimes de retraite tenant à l'excédent des profits découlant de la réévaluation des hypothèses financières sur l'incidence des rendements des régimes de retraite inférieurs au taux d'actualisation, et diminution de la juste valeur des dérivés utilisés pour gérer le risque de change lié aux activités en Europe dont la monnaie fonctionnelle est l'euro, lesquels ont été achetés au moyen de titres de créance à long terme libellés en dollars américains. Se reporter à la note 27 des états financiers consolidés intermédiaires. |
| Impôt sur le résultat différé | 4 002 | 3 756 | 246 | Augmentation générale des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, y compris les montants des réévaluations du régime d'avantages du personnel comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. |
| Capitaux propres | | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires | 14 556 | 12 040 | 2 516 | Se reporter aux états consolidés des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés intermédiaires. |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 906 | 528 | 378 | Se reporter aux états consolidés des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés intermédiaires. |

7. Situation de trésorerie et sources de financement

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives, y compris celles concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») et le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Se reporter à la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

7.1 Aperçu

Les politiques financières liées à notre structure du capital de même que le plan financier et le plan de gestion de la structure du capital sont décrits à la *rubrique 4.3*.

Flux de trésorerie

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 939 | 1 177 | (238) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (1 153) | (1 959) | 806 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | 1 269 | 1 305 | (36) |
| Augmentation de la trésorerie et des placements temporaires, montant net | 1 055 | 523 | 532 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net au début | 848 | 535 | 313 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin | 1 903 | 1 058 | 845 |

7.2 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation
Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|---|-------|-------|-----------|
| BAlIA ¹ (se reporter à la rubrique 5.4 et à la rubrique 5.5) | 1 461 | 1 409 | 52 |
| Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements | (12) | 12 | (24) |
| Charge au titre des régimes à prestations définies du personnel, déduction faite des cotisations de l'employeur | 10 | 12 | (2) |
| Charge de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des paiements | 35 | 23 | 12 |
| Intérêts payés, déduction faite des intérêts reçus | (197) | (174) | (23) |
| Paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues | (220) | (124) | (96) |
| Autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation | (138) | 19 | (157) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 939 | 1 177 | (238) |

1 Se reporter à la description fournie à la section « BAlIA », à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ».

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué de 238 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

- Les coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements, se sont traduits par une variation nette de 24 millions de dollars au premier trimestre de 2021. Nous avons effectué des décaissements au titre des coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite de la charge, plus élevés relativement à l'amélioration de notre structure de coûts générale et de notre efficacité opérationnelle.
- Les intérêts payés, déduction faite des intérêts reçus, ont augmenté de 23 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison principalement de l'augmentation du solde moyen de la dette à long terme, qui a été neutralisée en partie par la réduction du taux d'intérêt moyen pondéré sur la dette à long terme.
- Les paiements d'impôt sur le résultat, déduction faite des économies reçues, ont augmenté de 96 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison du fait que le versement des acomptes provisionnels au premier trimestre de 2020 a été reporté au troisième trimestre de 2020 comme il était permis de le faire dans le cadre des mesures mises en place par plusieurs gouvernements en réponse à la pandémie.
- Pour une analyse des autres variations du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation, se reporter à la rubrique 6, « Évolution de la situation financière », ainsi qu'à la note 31 a) des états financiers consolidés intermédiaires.

7.3 Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement
Analyse des variations des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|
| Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre | (750) | (780) | 30 |
| Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre | (251) | — | (251) |
| Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net | (137) | (1 104) | 967 |
| Avances aux coentreprises immobilières et à l'entreprise associée et participations dans les coentreprises immobilières et l'entreprise associée, déduction faite des sommes reçues des coentreprises immobilières | (14) | (78) | 64 |
| Investissements dans des placements de portefeuille et autres | (1) | 3 | (4) |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | (1 153) | (1 959) | 806 |

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont diminué de 806 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

- La diminution des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, pour le premier trimestre de 2021, s'explique principalement par ce qui suit :
 - La diminution de 50 millions de dollars des paiements relatifs aux dépenses d'investissement tenant au moment auquel les paiements ont été effectués.
 - L'augmentation des dépenses d'investissement de 20 millions de dollars (se reporter au tableau « *Mesures des dépenses d'investissement* » et à l'analyse ci-dessous).
- Les paiements en trésorerie au titre des licences de spectre ont trait à l'acquisition de licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz. Nous avons acquis des licences de spectre dans la bande de fréquence de 50 MHz couvrant les noyaux urbains d'Edmonton, de Guelph/Kitchener, de London, d'Ottawa et de Winnipeg, des licences de spectre dans la bande de 50 MHz couvrant la région de l'East Kootenay, et des licences de spectre dans la bande de fréquence de 25 MHz couvrant Whistler.
- Au premier trimestre de 2021, nous avons effectué des paiements en trésorerie au titre d'acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos lignes d'activité existantes. En comparaison, nous avons effectué un certain nombre d'acquisitions d'entreprises au premier trimestre de 2020, y compris l'acquisition de Competence Call Center (« CCC »), ainsi que d'autres acquisitions d'entreprises non significatives sur une base individuelle qui complètent nos lignes d'activité existantes.
- Les avances aux coentreprises immobilières et à l'entreprise associée et les participations dans les coentreprises immobilières et l'entreprise associée, déduction faite des sommes reçues des coentreprises immobilières, représentent une variation nette de 64 millions de dollars, essentiellement en ce qui a trait à notre acquisition d'une participation de base de 28 % dans Miovision Technologies Incorporated au premier trimestre de 2020.

Mesures des dépenses d'investissement

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio d'intensité du capital) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|------|------|-----------|
| Dépenses d'investissement¹ | | | |
| Secteur Solutions technologiques de TELUS (« TTech ») | 662 | 646 | 2,5 % |
| Secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International (« ECPN ») | 23 | 19 | 21,1 % |
| Données consolidées | 685 | 665 | 3,0 % |
| Intensité des dépenses d'investissement du secteur TTech (en %) | 19 | 20 | (1) pt |
| Intensité des dépenses d'investissement du secteur ECPN (en %) | 4 | 4 | — pt |
| Intensité des dépenses d'investissement consolidées ² (en %) | 17 | 18 | (1) pt |

1 Les dépenses d'investissement comprennent les actifs acquis, à l'exception des actifs au titre de droits d'utilisation, relativement auxquels aucun paiement n'a encore été effectué; par conséquent, ces dépenses diffèrent des paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre, présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

2 Se reporter à la *rubrique 11.1*, « *Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières* ».

Les **dépenses d'investissement consolidées** ont augmenté de 20 millions de dollars au premier trimestre de 2021, en raison de l'accroissement des investissements dans notre réseau 5G, de l'acquisition accélérée d'équipement afin de prendre en charge la croissance du nombre d'abonnés, ainsi que des investissements accélérés visant à accroître la capacité et la fiabilité des systèmes. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par la réduction des dépenses tenant au calendrier des activités de déploiement de la fibre optique. En raison de nos investissements continus, nous poursuivons l'accroissement des vitesses et de la couverture de notre réseau mobile, ce qui nous a permis de lancer notre réseau 5G, nous continuons le branchement direct de plus de foyers et d'entreprises à notre technologie à fibres optiques, et nous maintenons nos efforts visant à assurer la fiabilité du système de même que l'efficacité et l'efficacité opérationnelles. Ces investissements soutiennent également la croissance du nombre d'abonnés aux services Internet, aux services de télévision et aux services de sécurité, répondent à la demande de nos clients concernant des vitesses Internet plus élevées, et accroissent la portée et la fonctionnalité de nos solutions d'affaires, de nos solutions en santé et de nos solutions agricoles. Au 31 mars 2021, notre réseau 5G couvrait plus de 10,6 millions de Canadiens, soit plus de 28 % de la population.

7.4 Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Analyse des variations des flux de trésorerie provenant des activités de financement

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 | Variation |
|--|--------------|--------------|-------------|
| Actions ordinaires émises | 1 300 | 1 495 | (195) |
| Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires | (251) | (222) | (29) |
| Remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme, déduction faite des émissions | (561) | (111) | (450) |
| Actions d'une filiale émises aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle | 827 | 209 | 618 |
| Autres | (46) | (66) | 20 |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | 1 269 | 1 305 | (36) |

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont diminué de 36 millions de dollars au premier trimestre de 2021.

Actions ordinaires émises

Les actions ordinaires émises reflètent les 51 millions d'actions ordinaires émises au prix de 25,35 \$ par action ordinaire au premier trimestre de 2021, comme il est décrit à « *Émission de titres de capitaux propres* », à la rubrique 1.3, comparativement à 58 millions d'actions ordinaires émises au prix de 26,00 \$ au premier trimestre de 2020.

Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires

Le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions propres aux fins de ce régime plutôt que d'acquérir des actions ordinaires sur le marché boursier. Avec prise d'effet pour les dividendes versés le 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires à même les actions propres à un escompte de 2 %. Les paiements en trésorerie au titre des dividendes ont augmenté de 29 millions de dollars au premier trimestre de 2021, résultat qui reflète l'augmentation du nombre d'actions en circulation et la hausse des taux de dividende en vertu de notre programme de croissance du dividende (se reporter à la rubrique 4.3). Ce facteur a été neutralisé en partie par le fait que le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis un nombre plus élevé d'actions ordinaires à même les actions propres aux fins de ce régime. Au cours du premier trimestre de 2021, le fiduciaire du régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés a acquis des actions ordinaires pour un montant de 152 millions de dollars.

En avril 2021, nous avons versé des dividendes de 251 millions de dollars aux détenteurs d'actions ordinaires, et le fiduciaire a racheté des actions propres ordinaires en vertu du régime de réinvestissement des dividendes pour un montant de 153 millions de dollars, portant le total à 404 millions de dollars.

Émission et remboursement par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme

Au premier trimestre de 2021, les remboursements par anticipation et à l'échéance de titres de créance à long terme, déduction faite des émissions, se sont élevés à 561 millions de dollars, soit une variation de 450 millions de dollars, comparativement à des remboursements par anticipation et à l'échéance, déduction faite des émissions, de 111 millions de dollars au premier trimestre de 2020; ces remboursements se composaient principalement de ce qui suit :

- Une diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International de 636 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change. Au 31 mars 2021, les prélèvements nets sur la facilité consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) s'élevaient à 939 millions de dollars US, tandis qu'au 31 décembre 2020, les prélèvements nets se chiffraient à 1 428 millions de dollars US. La réduction de la dette au titre de la facilité de crédit de TELUS International est attribuable au produit net du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de TELUS International (se reporter à la rubrique 1.3). La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation.
- Une augmentation nette de l'encours du papier commercial de 187 millions de dollars, compte tenu de l'incidence des taux de change, le solde s'élevant à 918 millions de dollars (730 millions de dollars US) au 31 mars 2021, par rapport au solde de 731 millions de dollars (574 millions de dollars US) au 31 décembre 2020. Lorsque nous l'utilisons, notre programme de papier commercial nous permet d'obtenir des fonds à faible coût et il est entièrement garanti par la facilité de crédit renouvelable (se reporter à la rubrique 7.6, « *Facilités de crédit* »).

La durée moyenne à l'échéance de notre dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 12,0 ans au 31 mars 2021, en baisse comparativement à 12,2 ans au 31 décembre 2020 et à 12,3 ans au 31 mars 2020. De plus, le coût moyen pondéré de notre dette à long terme (excluant le

papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) était de 3,80 % au 31 mars 2021, soit un résultat inchangé par rapport au 31 décembre 2020 et en baisse comparativement à 3,92 % au 31 mars 2020.

Actions d'une filiale émises et vendues aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net

En ce qui a trait au PAPE effectué par TELUS International décrit à la *rubrique 1.3*, nous avons reçu un produit en trésorerie net de 827 millions de dollars au premier trimestre de 2021 (se reporter à la *note 28* des états financiers consolidés intermédiaires). Au premier trimestre de 2020, TELUS International a émis des actions aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, en ce qui a trait à l'acquisition de CCC.

Autres

Nous avons engagé certains frais d'émission relativement à l'émission de 51 millions d'actions ordinaires au premier trimestre de 2021. Au premier trimestre de 2020, nous avons engagé certains frais d'émission relativement à l'émission de 58 millions d'actions ordinaires.

7.5 Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

La **dette nette** au 31 mars 2021 s'est établie à 18,2 milliards de dollars, soit une hausse de 247 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, découlant principalement de l'émission, en mai 2020, de billets de série CAC d'un montant de 600 millions de dollars et de la réémission de billets de série CAB d'un montant de 400 millions de dollars, de l'émission, en octobre 2020, de billets de série CAD d'un montant de 500 millions de dollars, et de l'augmentation de l'encours du papier commercial. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par le remboursement par anticipation de billets de série CM et de billets de série CO en juin 2020, par la diminution des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation), ainsi que par l'augmentation de la trésorerie et des placements temporaires.

La **dette à taux fixe en proportion du total de la dette** ne tient pas compte des obligations locatives et des autres passifs au titre de la dette à long terme, et s'est établie à 91 % au 31 mars 2021, soit un résultat en hausse par rapport à 89 % à l'exercice précédent; ce résultat tient essentiellement i) à l'émission, en mai 2020, de billets de série CAC d'un montant de 600 millions de dollars et à la réémission de billets de série CAB d'un montant de 400 millions de dollars, à l'émission, en octobre 2020, de billets de série CAD d'un montant de 500 millions de dollars, et au remboursement par anticipation des billets de série CM et des billets de série CO en juin 2020; et ii) à une augmentation des prélèvements nets sur la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation), qui comprend des dérivés de change et qui est sans recours pour TELUS Corporation. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par une augmentation de l'encours du papier commercial, qui est classé comme une dette à taux variable aux fins de ce calcul.

Le **ratio de la dette nette par rapport au BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 3,15 fois au 31 mars 2021, en hausse par rapport à 3,13 fois à l'exercice précédent. Notre objectif à long terme relatif à cette mesure se situe dans une fourchette de 2,20 à 2,70 fois, ce qui est selon nous conforme au maintien de notations du crédit de première qualité de BBB+, ou de notations équivalentes, et nous donne un accès raisonnable à des capitaux. Au 31 mars 2021, ce ratio sortait toujours de la fourchette cible à long terme en raison des émissions antérieures de titres de créance supplémentaires, aux fins principalement des acquisitions d'entreprises, facteurs neutralisés en partie par la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. La croissance du BAIIA a diminué en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. Au 31 mars 2021, les acquisitions d'entreprises au cours des 12 derniers mois ont occasionné une augmentation du ratio d'environ 0,37, et l'acquisition des licences de spectre a occasionné une augmentation du ratio d'environ 0,21. En raison de nos récentes acquisitions de licences de spectre, nous avons plus que doublé notre spectre à l'échelle nationale, et ces licences représentent un investissement qui nous permettra d'accroître la capacité de notre réseau afin de continuer à soutenir la croissance de la consommation de données, ainsi que la croissance des abonnés aux services mobiles. Étant donné les besoins de trésorerie pour les enchères de spectre dans la bande de fréquence de 600 MHz tenues en 2019 et pour les prochaines enchères de licences de spectre, ainsi que notre incapacité à prédire l'incidence de la pandémie de COVID-19, l'évaluation de l'indication et le moment auquel le ratio reviendra dans la fourchette visée sont encore à déterminer; cependant, nous comptons faire en sorte que le ratio soit ramené en deçà de 2,70 fois à moyen terme (lorsque les prochaines enchères de spectre auront eu lieu, en 2021, en 2022 et en 2023), ce qui s'aligne sur notre stratégie à long terme. Bien que ce ratio sorte de notre fourchette cible à long terme, nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de levier financier n'était pas supérieur à 4,25:1,00 au 31 mars 2021 (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »).

Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement

| Aux 31 mars et pour les périodes de 12 mois closes à ces dates | 2021 | 2020 | Variation |
|--|--------|--------|-----------|
| Composantes des ratios d'endettement et de couverture¹ (en millions de dollars) | | | |
| Dette nette | 18 230 | 17 983 | 247 |
| BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 5 786 | 5 742 | 44 |
| Charges d'intérêts, montant net | 797 | 783 | 14 |
| Ratios d'endettement | | | |
| Dette à taux fixe en proportion du total de la dette (excluant les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %) | 91 | 89 | 2 pts |
| Durée moyenne jusqu'à l'échéance de la dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en années) | 12,0 | 12,3 | (0,3) |
| Taux d'intérêt moyen pondéré de la dette à long terme (excluant le papier commercial, la composante renouvelable de la facilité de crédit de TELUS International, les obligations locatives et les autres passifs au titre de la dette à long terme) (en %) | 3,80 | 3,92 | (0,12) pt |
| Dette nette/BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ¹ (fois) | 3,15 | 3,13 | 0,02 |
| Ratios de couverture¹ (fois) | | | |
| Couverture par le bénéfice | 3,1 | 3,8 | (0,7) |
| Couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 7,3 | 7,3 | — |
| Autres mesures¹ (en %) | | | |
| Calculé selon les mesures de la direction | | | |
| Ratio de distribution lié aux actions ordinaires – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | 80 | 76 | 4 pts |
| Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables | | | |
| Ratio de dividendes lié aux actions ordinaires déclarés par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins des dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | 101 | 101 | — pt |
| 1 Se reporter à la rubrique 11.1, « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières ». | | | |

Le **ratio de couverture par le bénéfice** s'est établi à 3,1 fois en 2020, en baisse par rapport à 3,8 fois à l'exercice précédent. La diminution du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une baisse de 0,6 du ratio, et l'augmentation des coûts d'emprunt s'est traduite par une baisse de 0,1 du ratio.

Le **ratio de couverture des intérêts par le BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** s'est établi à 7,3 fois en 2020, soit un résultat inchangé par rapport à 7,3 fois à l'exercice précédent. La croissance du BAlIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,1 du ratio, et l'augmentation du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une baisse de 0,1 du ratio.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires : Les décisions touchant les distributions réelles liées aux actions ordinaires continueront d'être assujetties à l'évaluation du conseil de notre situation financière et de nos perspectives, ainsi qu'à notre fourchette à long terme visée concernant le ratio de distribution lié aux actions ordinaires, qui est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, nous présentons notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices (les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR; se reporter à la *rubrique 11.1*). La mesure historique pour la période de 12 mois close le 31 mars 2021 est présentée à titre indicatif dans le cadre de l'évaluation de notre indication visée. Au 31 mars 2021, le ratio sortait de la fourchette visée, en raison essentiellement de la réduction du BAlIA tenant à la pandémie.

TELUS International entend conserver tous les fonds disponibles et tout bénéfice futur afin de soutenir l'exploitation et de financer la croissance et le développement de ses activités. Ainsi, TELUS International n'entend pas déclarer ni verser de dividendes en trésorerie sur ses actions de participation dans un avenir prévisible.

7.6 Facilités de crédit

Au 31 mars 2021, nous avons des liquidités disponibles de plus de 1,3 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous avons des liquidités disponibles d'un montant de 756 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International consentie par un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation). Nous disposons également d'un montant de 400 millions de dollars aux termes de notre

programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7, « Vente de créances clients »*). Ces montants sont conformes à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1,0 milliard de dollars.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS

Nous disposons d'une facilité de crédit renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars (ou l'équivalent en dollars américains) conclue avec un consortium se composant d'institutions financières et dont l'échéance est le 31 mai 2023. La facilité de crédit renouvelable est utilisée aux fins générales de la société, notamment à titre de sûreté pour le papier commercial, le cas échéant. Après le 31 mars 2021, la facilité de crédit a été renouvelée et majorée à 2,75 milliards de dollars, et son échéance est le 6 avril 2026.

Facilité de crédit renouvelable de TELUS au 31 mars 2021

| (en millions de dollars) | Échéance | Montant disponible | Montant utilisé | Lettres de crédit émises, mais non utilisées | Sûreté pour le programme de papier commercial | Liquidités disponibles |
|--|-------------|--------------------|-----------------|--|---|------------------------|
| Facilité de crédit renouvelable ¹ | 31 mai 2023 | 2 250 | — | — | (918) | 1 332 |

1 Dollars canadiens ou équivalent des dollars américains.

Notre facilité de crédit renouvelable comporte les clauses restrictives habituelles. Celles-ci nous interdisent notamment de laisser notre ratio de levier financier consolidé dépasser 4,25:1,00 et de laisser notre ratio de couverture consolidé être inférieur à 2,00:1,00 à la fin d'un trimestre financier. Au 31 mars 2021, notre ratio de levier financier consolidé s'établissait à 3,15:1,00 et notre ratio de couverture consolidé à 7,26:1,00. On s'attend à ce que ces ratios demeurent conformes aux clauses restrictives. Il y a certaines petites différences entre le calcul du ratio de levier financier et du ratio de couverture en vertu de la facilité de crédit renouvelable et le calcul de la dette nette sur le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts et du ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. Les calculs n'ont jamais présenté de différences importantes. La réévaluation, le cas échéant, des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et du goodwill aux fins comptables n'a pas d'incidence sur les clauses restrictives. L'accès continu à nos facilités de crédit n'est pas assujéti au maintien d'une notation en particulier.

Papier commercial

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit renouvelable, qui nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial d'un montant maximal de 1,4 milliard de dollars au 31 mars 2021. Nous utilisons des contrats de change à terme pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. Le programme de papier commercial doit être utilisé aux fins générales de la société, y compris, sans s'y limiter, pour les dépenses d'investissement et les placements. Notre capacité à avoir un accès raisonnable au marché du papier commercial aux États-Unis dépend de nos notations du crédit (se reporter à la *rubrique 7.8, « Notations du crédit »*).

Facilité de crédit de TELUS International

Au 31 mars 2021, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 28 janvier 2025, avec un consortium d'institutions financières auquel s'est jointe en 2020 TELUS Corporation. La facilité de crédit de TELUS International comprend une composante renouvelable de 620 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,5 %) et une composante renouvelable de 230 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %), ainsi qu'une composante emprunt à terme amortissable de 600 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %) et une composante emprunt à terme amortissable de 250 millions de dollars US. La facilité de crédit de TELUS International est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 2,86 % au 31 mars 2021.

Les composantes emprunt à terme sont assujétiées à un calendrier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance et le 22 décembre 2022 en ce qui concerne la composante de 250 millions de dollars US, respectivement.

Autres facilités sous forme de lettres de crédit

Au 31 mars 2021, nous disposons de lettres de crédit en cours de 190 millions de dollars, lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire engagée. Au 31 mars 2021, nous disposons de liquidités disponibles d'un montant de 129 millions de dollars aux termes de diverses facilités non engagées sous forme de lettres de crédit. Nous disposons de lettres de crédit supplémentaires afin de participer

aux enchères de spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 3 500 MHz que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada en juin 2021. En vertu des conditions des enchères, les communications entre les soumissionnaires susceptibles de fournir des indices sur les stratégies de soumission, y compris la référence aux préférences en matière de blocs, de technologies ou d'évaluation, sont interdites jusqu'à la date limite de paiement final prévue pour les enchères. La divulgation du montant précis de nos lettres de crédit pourrait être considérée comme indicative de nos intentions en ce qui a trait aux soumissions. Le montant maximal des lettres de crédit que l'entreprise titulaire nationale pourrait être tenue de livrer s'élève à environ 360 millions de dollars.

Autres passifs au titre de la dette à long terme

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,34 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 connexes et par des biens immobiliers, et sont assujettis à un calendrier d'amortissement en vertu duquel le capital est remboursé au cours de la période allant jusqu'à l'échéance, soit le 31 mars 2035.

7.7 Vente de créances clients

TELUS Communications Inc., filiale entièrement détenue de TELUS, est partie à une convention conclue avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque canadienne de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 500 millions de dollars. La convention demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021 et, au 31 mars 2021, les liquidités disponibles s'élevaient à 400 millions de dollars. (Se reporter à la *note 22* des états financiers consolidés intermédiaires.) Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées.

TELUS Communications Inc. doit maintenir une notation de DBRS Ltd. d'au moins BB, sinon la fiducie de titrisation pourrait exiger la dissolution du programme de vente avant la fin de la durée. Au 7 mai 2021, la notation était plus élevée que la notation minimale devant être maintenue.

7.8 Notations du crédit

Aucun changement n'a été apporté à nos notations du crédit de première qualité au premier trimestre de 2021, ou au 7 mai 2021. Nous sommes d'avis que le respect de la plupart de nos politiques financières énoncées (se reporter à la *rubrique 4.3*) conjugué aux efforts déployés pour maintenir des relations constructives avec les banques, les investisseurs et les agences de notation du crédit continuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

7.9 Instruments financiers, engagements et passifs éventuels

Instruments financiers

Nos instruments financiers, leur classement comptable, ainsi que la nature de certains risques auxquels ils pourraient être assujettis sont décrits à la *rubrique 7.9* de notre rapport de gestion annuel 2020.

Risque de liquidité

Dans le cadre des politiques financières liées à notre structure du capital, pour lesquelles une analyse est présentée à la *rubrique 4.3*, « *Situation de trésorerie et sources de financement* », nous gérons notre risque de liquidité à l'aide du maintien d'un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels; du maintien d'une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance; du maintien de facilités bancaires bilatérales et de facilités de crédit consortial; du maintien d'un programme de papier commercial; du maintien d'un prospectus préalable de base en vigueur; de la surveillance continue des flux de trésorerie prévisionnels et réels; et de la gestion des échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Au 31 mars 2021, TELUS Corporation pouvait émettre un montant de 200 millions de dollars de titres de créance ou de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base en vigueur jusqu'en juin 2022.

Au 31 mars 2021, nous avons des liquidités disponibles de plus de 1,3 milliard de dollars en vertu de la facilité de crédit renouvelable de TELUS, et nous disposons d'un montant de 756 millions de dollars en vertu de la facilité de crédit de TELUS International avec un consortium d'institutions financières (excluant TELUS Corporation) (se reporter à la *rubrique 7.6*, « *Facilités de crédit* »); nous disposons également d'un montant de 400 millions de dollars aux termes de notre programme de titrisation de créances clients (se reporter à la *rubrique 7.7*, « *Vente de créances clients* »). En excluant la facilité de crédit de TELUS International et en tenant compte de la trésorerie et des placements temporaires se chiffrant à environ 1,9 milliard de dollars, nos liquidités totalisaient plus de

3,6 milliards de dollars au 31 mars 2021. Cela est conforme à notre objectif visant à faire en sorte que les liquidités disponibles s'élèvent généralement à au moins 1 milliard de dollars. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Engagements et passifs éventuels

Obligations d'achat

Au 31 mars 2021, nos engagements contractuels liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à 323 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2022, comparativement à des engagements de 235 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2022 présentés au 31 décembre 2020. L'augmentation est essentiellement attribuable à l'accélération prévue des dépenses d'investissement qui est décrite à la *rubrique 1.3*.

Réclamations et poursuites

Diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations ont été déposées contre nous et, dans certains cas, contre d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu des avis de réclamation ou sommes au courant de certaines réclamations éventuelles (incluant des réclamations en matière de violation de la propriété intellectuelle) contre nous et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Toutefois, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments décrits à la *note 29* des états financiers consolidés intermédiaires.

7.10 Information sur les actions en circulation

| Actions en circulation (en millions) | 31 mars 2021 | 30 avril 2021 |
|---|--------------|---------------|
| Actions ordinaires | 1 349 | 1 355 |
| Options sur actions ordinaires | 3 | 3 |
| Unités d'actions restreintes – réglées en instruments de capitaux propres | 11 | 11 |

7.11 Transactions entre parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité liées à la surveillance, à la planification, à la direction et au contrôle de nos activités, et ils composent notre conseil d'administration et notre équipe de direction. Le total de la rémunération versée aux principaux dirigeants s'est établi à 22 millions de dollars au premier trimestre de 2021, comparativement à 4 millions de dollars au premier trimestre de 2020.

L'augmentation de la charge au titre de la rémunération versée aux principaux dirigeants tient à une rémunération fondée sur des actions plus élevée, qui est en grande partie liée aux attributions comptabilisées à titre de passif, dont la valeur a augmenté au premier trimestre de 2021 et avait diminué à la période correspondante de 2020. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 30 a)* des états financiers consolidés intermédiaires.

Transactions avec des régimes de retraite à prestations définies

Nous avons fourni des services de gestion et d'administration relativement à nos régimes de retraite à prestations définies. Les charges liées à ces services ont été comptabilisées selon la méthode du recouvrement des coûts et sont non significatives.

Transactions avec des coentreprises immobilières et des entreprises associées

Au premier trimestre de 2021, nous avons effectué des transactions avec TELUS Sky, une coentreprise immobilière, qui est une partie liée, comme il est décrit à la *note 21* des états financiers consolidés intermédiaires. Les travaux de construction de la nouvelle tour de bureaux ont pris fin en 2020.

Les engagements et les passifs éventuels liés à la coentreprise immobilière TELUS Sky comprennent un financement aux fins des travaux de construction (financement de 342 millions de dollars conclu avec des institutions financières canadiennes en leur qualité de coprêteur à 66 $\frac{2}{3}$ % et avec TELUS en sa qualité de coprêteur à 33 $\frac{1}{3}$ %) en vertu d'une convention de crédit qui viendra à échéance le 31 août 2021. Nous avons conclu un contrat de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky; aux fins de la comptabilisation des contrats de location, ce contrat a débuté au cours du trimestre clos le 31 mars 2019.

8. Questions comptables

8.1 Estimations comptables critiques et jugements

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la *note 1* des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») exige que la direction ait recours à des estimations, des hypothèses et des jugements qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et sur le classement des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Nos estimations comptables critiques et nos jugements importants font généralement l'objet de discussions entre les membres du comité d'audit chaque trimestre, et ils sont décrits à la *rubrique 8.1* de notre rapport de gestion annuel 2020, qui est intégré par renvoi dans les présentes.

8.2 Faits nouveaux concernant les méthodes comptables

Une analyse des faits nouveaux concernant les méthodes comptables est présentée à la *rubrique 8.2*, « *Faits nouveaux concernant les méthodes comptables* », de notre rapport de gestion annuel 2020. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la *note 2* des états financiers consolidés intermédiaires.

9. Mise à jour des tendances générales, perspectives et hypothèses, et faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires

La présente rubrique comporte des déclarations prospectives qui doivent être lues en parallèle avec la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du rapport de gestion.

Les hypothèses sur lesquelles nos perspectives pour 2021 sont fondées, qui sont décrites à la *rubrique 9* de notre rapport de gestion annuel 2020, demeurent inchangées, sauf en ce qui concerne la mise à jour ci-dessous :

- Pour 2021, taux de croissance estimé révisé de l'économie au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 5,9 %, de 5,7 %, de 5,6 %, de 5,7 % et de 5,8 %, respectivement (comparativement à un taux de 4,5 %, de 4,5 %, de 4,4 %, de 4,8 % et de 4,6 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2020).
- Pour 2021, taux de chômage annuel estimé révisé au Canada, en Colombie-Britannique et en Alberta de 7,7 %, de 6,7 % et de 9,6 %, respectivement (comparativement à un taux de 7,8 %, de 6,9 % et de 9,9 %, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2020).
- Pour 2021, nombre annuel estimé révisé de mises en chantier d'habitations, sur une base non ajustée, au Canada, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec de 232 000 unités, de 39 000 unités, de 28 000 unités, de 82 000 unités et de 60 000 unités, respectivement (comparativement à un nombre de 202 000 unités, de 35 000 unités, de 24 000 unités, de 77 000 unités et de 48 000 unités, respectivement, présenté dans notre rapport de gestion annuel 2020).

La mesure dans laquelle ces estimations de la croissance de l'économie nous touchent et le moment auquel les répercussions se feront sentir dépendent des résultats réels enregistrés par des secteurs précis de l'économie canadienne.

9.1 Faits nouveaux en matière de réglementation et instances réglementaires concernant l'industrie des communications

Nos services de télécommunications, de diffusion et de radiocommunication sont réglementés par les lois fédérales par le truchement de diverses autorités, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (« ISDE »), Patrimoine canadien, et le Bureau de la concurrence.

L'information ci-après constitue un sommaire de certains faits nouveaux et instances importants en matière de réglementation qui touchent nos activités et notre industrie. Ce sommaire ne doit pas être considéré comme une analyse juridique exhaustive ni comme une description de toutes les questions spécifiques décrites. Bien que nous ayons indiqué les enjeux relativement auxquels l'issue d'un fait nouveau ou d'une instance ne devrait pas, selon nous, avoir une incidence significative sur notre société, il n'existe aucune certitude que l'issue prévue se concrétisera ou que notre évaluation actuelle de son incidence possible sur notre société sera exacte. Se reporter à la *rubrique 10.3* de notre rapport de gestion annuel 2020.

Licences de radiocommunication et questions liées au spectre

ISDE réglemente, entre autres choses, l'attribution et l'utilisation de spectre des radiofréquences au Canada, et assure l'octroi des licences pour appareils radio et des licences pour l'utilisation des bandes de fréquence ou de voies radio à l'intérieur de différentes bandes de fréquence aux fournisseurs de services et aux utilisateurs privés. Le ministère établit également les conditions pouvant se rattacher à ces autorisations de radiocommunication, y compris les restrictions portant sur le transfert des licences de spectre mobile, les obligations concernant la couverture, les obligations concernant la recherche et développement, la communication de l'information annuelle et les obligations concernant le partage obligatoire avec les concurrents des services d'itinérance et des emplacements d'antennes.

Enchères de spectre dans la bande de 3 500 MHz pour prendre en charge la technologie 5G

Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document intitulé *Décision sur l'examen de la bande de 3 500 MHz pour permettre une utilisation flexible et décisions préliminaires sur les changements à apporter à la bande de 3 800 MHz*, et le 5 mars 2020, le document intitulé *Cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 3 500 MHz*, lequel définit les règles concernant les enchères et les conditions de licence visant la bande de 3 500 MHz. En vertu du cadre de mise aux enchères, une tranche de 50 MHz est réservée dans tous les marchés où une bande de spectre de 50 MHz ou plus est disponible; dans les marchés où se trouve un grand centre de population et où une tranche de moins de 50 MHz est disponible, l'intégralité de la bande offerte dans le cadre des enchères sera réservée. Cette décision s'ajoute au déséquilibre concurrentiel découlant de la décision transitoire liée à la bande rendue par ISDE en 2019. En raison de cette décision, une tranche de près de 90 MHz de la bande de 200 MHz est réservée pour des entreprises titulaires. La décision transitoire, au moyen du spectre récupéré, conjuguée au caractère asymétrique du cadre de mise aux enchères, qui réserve une importante portion du spectre faisant l'objet des enchères exclusivement pour certains fournisseurs quelle que soit la zone de licence, entraîne le risque que nous ne puissions acquérir tout le spectre dont nous avons besoin dans le cadre des enchères, et que nous soyons tenus de verser un montant plus élevé que le montant qui serait autrement exigible. La date limite de réception des demandes et des dépôts financiers aux fins de la participation aux enchères de spectre dans la bande de 3 500 MHz a été reportée au 6 avril 2021 en raison de la pandémie de COVID-19, et nous avons présenté une demande aux fins de notre participation. Les enchères devraient débiter le 15 juin 2021.

Enchères de spectre des ondes millimétriques et de spectre dans la bande de 3 800 MHz pour prendre en charge la technologie 5G

Le 5 juin 2019, ISDE a publié le document intitulé *Décisions sur la libération du spectre des ondes millimétriques à l'appui des technologies de la 5G*, en vertu duquel il réattribue plusieurs tranches du spectre des ondes millimétriques aux fins des services mobiles. ISDE amorcera des consultations concernant le cadre pour l'attribution de licences (c'est-à-dire les règles concernant les enchères et les conditions de licence) visant ces ondes millimétriques dans l'avenir. ISDE a indiqué que les enchères devraient débiter en 2021, mais nous croyons qu'elles pourraient ne pas débiter avant 2023 ou par la suite. Il y a un risque que les règles concernant les enchères puissent jouer en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuter sur notre capacité à acquérir une quantité appropriée de spectre des ondes millimétriques.

Le spectre dans la bande de 3 800 MHz est considéré comme un prolongement du spectre dans la bande de 3 500 MHz. ISDE a amorcé la première de ses deux consultations le 27 août 2020. Dans le cadre de cette première consultation, ISDE et Télésat, le titulaire canadien d'une licence de spectre par satellite dans la bande de 3 700 à 4 200 MHz, ont formulé des recommandations sur la façon dont le spectre existant devrait être réattribué. Nous nous attendons à ce qu'une deuxième consultation concernant le cadre de mise aux enchères du spectre dans la bande de 3 800 MHz soit mise en œuvre lorsque la décision découlant de la première consultation aura été rendue.

ISDE a annoncé le report des enchères de spectre dans la bande de 3 800 MHz, lesquelles devraient maintenant avoir lieu en 2023 (et non à la fin de 2022, comme il était initialement prévu). Il y a un risque que les règles concernant les enchères joueront en faveur de certains fournisseurs autres que notre société et se répercuteront sur notre capacité à acquérir de façon rentable une quantité appropriée de spectre dans la bande de 3 800 MHz.

Examens réglementaires et examens par le gouvernement fédéral

Le CRTC et le gouvernement fédéral ont amorcé des instances publiques ayant pour objet l'examen de diverses questions. Une analyse de certaines instances clés est présentée ci-dessous.

Acquisition proposée de Shaw par Rogers

En mars 2021, Rogers Communications Inc. et Shaw Communications Inc. ont annoncé la conclusion d'une entente aux fins de l'acquisition de Shaw Communications Inc. par Rogers Communications Inc. Outre l'approbation des actionnaires de Shaw Communications Inc., l'acquisition nécessitera l'approbation du Bureau de la concurrence, du CRTC et d'ISDE. Il se pourrait que les parties à la transaction conviennent de mesures correctives en matière de fusion susceptibles d'avoir une incidence négative sur notre société, ou encore que le CRTC, ISDE ou d'autres autorités gouvernementales apportent d'autres changements d'ordre réglementaire susceptibles d'avoir une incidence significative sur notre société. Les autorités gouvernementales n'ont pas terminé leur examen et déterminé s'il y a lieu d'autoriser l'acquisition et, le cas échéant, d'en établir les conditions; il est en conséquence trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Examen des services sans fil mobiles

Le 15 avril 2021, le CRTC a publié sa décision concernant l'examen du cadre réglementaire pour les services sans fil. Le CRTC a déterminé que Bell, Rogers, TELUS et SaskTel doivent fournir aux exploitants de réseaux mobiles virtuels (« ERMV ») un accès de gros aux réseaux des fournisseurs de services sans fil régionaux propriétaires d'installations dans les régions où ces fournisseurs détiennent une licence de spectre pour les services sans fil mobiles. L'accès fourni aux ERMV est basé sur des tarifs négociés commercialement et il sera éliminé progressivement sur une période de sept ans. De plus, le CRTC a demandé à Bell, à Rogers, à TELUS et à SaskTel de fournir certains forfaits à bas prix et à usage occasionnel pour leurs marques principales. Nous évaluons actuellement l'incidence de cette décision.

Suivi relatif aux services filaires de gros et à l'interconnexion

Le 22 juillet 2015, le CRTC a publié la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-326*, « *Examen du cadre des services filaires de gros et des politiques connexes* ». La principale composante de cette décision tient au fait que le CRTC a ordonné la mise en place de services d'accès haute vitesse (« AHV ») de gros dégroupés pour les fournisseurs de services Internet concurrents. Ces services comprennent l'accès aux installations de fibre optique jusqu'aux locaux de l'abonné (« FTTP »).

Le 11 juin 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-187*, « *Appel aux observations – Configuration de réseau appropriée concernant les services d'accès haute vitesse de gros dégroupés* », qui porte sur l'examen des configurations de réseau et de services appropriés pour le régime de services AHV de gros dégroupés pour tous les fournisseurs de services AHV de gros au pays. Cette nouvelle instance remplace les instances de suivi précédentes et prévoit maintenant un processus commun pour les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») et les câblodistributeurs au Canada. Le CRTC devrait rendre une décision; il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Tarifs définitifs concernant les services d'accès de gros groupé à Internet

Le 15 août 2019, le CRTC a publié l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*, dans laquelle il établit les tarifs définitifs concernant les services d'accès de gros groupé à Internet pour les ESLT et les entreprises de câblodistribution. Les tarifs définitifs étaient considérablement moins élevés que les tarifs provisoires, et le CRTC a ordonné que les tarifs soient appliqués rétroactivement au 6 octobre 2016. L'incidence financière de cette décision n'est pas significative pour notre société, en raison du volume actuel d'abonnés à nos services Internet de gros.

Le 13 septembre 2019, Bell Canada et ses sociétés affiliées, de même qu'un groupe d'autres entreprises de câblodistribution, ont présenté à la Cour d'appel fédérale des demandes séparées ayant pour but d'interjeter appel de l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288*. Bell Canada et les entreprises de câblodistribution ont également demandé à la Cour de suspendre l'ordonnance. Le 22 novembre 2019, la Cour d'appel fédérale a approuvé les deux demandes d'interjeter appel et a accordé une suspension de l'ordonnance jusqu'à ce que la Cour ait statué sur l'appel. Le 10 septembre 2020, la Cour d'appel fédérale a rejeté les demandes d'interjeter appel pour des raisons de bien-fondé et a par conséquent confirmé la décision du CRTC. Le 25 février 2021, la Cour suprême du Canada a rejeté les demandes d'interjeter appel de la décision de la Cour d'appel fédérale présentées par Bell Canada et le groupe d'entreprises de câblodistribution.

Séparément, le 13 novembre 2019, nous avons présenté au CRTC une demande de révision et de modification de l'*Ordonnance de télécom 2019-288*, principalement sur la base voulant que le CRTC a fait des erreurs lorsqu'il a calculé les coûts des entreprises de télécommunications. Le 13 décembre 2019, Bell Canada et un groupe d'entreprises de câblodistribution ont également présenté au CRTC des demandes de révision et de modification de l'*Ordonnance de télécom 2019-288*. Bell Canada et les entreprises de câblodistribution ont également demandé à la Cour de suspendre l'ordonnance, en attendant que le CRTC statue sur les demandes de révision et de modification. Le CRTC a accordé la suspension le 28 septembre 2020, et n'a encore publié aucune décision concernant l'une quelconque de ces demandes.

Également le 13 novembre 2019, nous avons présenté au gouverneur en conseil une pétition ayant pour but de renvoyer au CRTC la décision rendue dans l'*Ordonnance de télécom 2019-288* pour qu'il établisse à nouveau les tarifs, et de demander la modification de ladite ordonnance de manière à supprimer sa prise d'effet rétroactive, sur la base voulant que les tarifs et la composante rétroactive de l'ordonnance nuiront aux investissements futurs. Bell Canada et un groupe d'entreprises de câblodistribution ont présenté des pétitions similaires le même jour. Le 15 août 2020, le gouverneur en conseil a pris un décret dans lequel il rejette les pétitions, jugeant celles-ci prématurées étant donné les demandes de révision et de modification de l'ordonnance décrites ci-dessus, qui sont toujours en délibéré. Toutefois, le décret et la déclaration connexe faite par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie reconnaissent que les tarifs établis dans l'*Ordonnance de télécom CRTC 2019-288* seront dans certains cas préjudiciables aux investissements dans des réseaux de haute qualité. Nous nous attendons à ce que le CRTC tienne compte de ce décret pour statuer sur les demandes d'examen et de modification qui sont actuellement en délibéré. Tant que le CRTC n'aura pas rendu de décisions concernant ces demandes d'examen et de modification ou qu'il n'aura pas levé la suspension, les tarifs n'auront pas prise d'effet.

Examens des exigences en matière de sécurité liées à la technologie 5G – Sécurité publique Canada

En septembre 2018, le gouvernement fédéral a annoncé la mise en œuvre d'un examen des exigences nationales en matière de cybersécurité liées aux réseaux 5G au Canada. L'examen avait pour objectif d'énoncer clairement les politiques qui seront mises en œuvre pour déterminer quels contrôles de sécurité ou quelles restrictions le gouvernement canadien prévoit imposer aux réseaux 5G au Canada, et pour déterminer à quels fournisseurs étrangers ces contrôles et restrictions s'appliqueront. Le gouvernement n'a publié aucun échéancier relatif à la conclusion de cet examen, et n'a aucunement fait part de ses intentions concernant les exigences en matière de cybersécurité liées à la technologie 5G. Compte tenu des multiples mesures gouvernementales ou réglementaires susceptibles de découler de cet examen, il est impossible de prédire de façon fiable l'incidence de cet examen sur notre société et, de manière générale, sur les fournisseurs de services mobiles au Canada.

Faits nouveaux concernant la politique de sécurité à l'échelle internationale

Le 16 mai 2019, un décret-loi en vertu duquel le secrétaire du Commerce aux États-Unis peut bloquer certaines transactions visant les technologies qui sont réputées constituer des risques pour la sécurité nationale est entré en vigueur. De plus, le Bureau of Industry and Security (le « BIS ») du département du Commerce des États-Unis a subséquemment modifié les règlements visant l'administration des exportations aux fins de l'ajout de Huawei Technologies Co. Ltd. (« Huawei ») et de 68 de ses sociétés affiliées non situées aux États-Unis à la liste d'entités, avec prise d'effet le 16 mai 2019. Avec prise d'effet le 19 août 2019, 46 autres sociétés affiliées non situées aux États-Unis ont été ajoutées à la liste d'entités. Ces ajouts à la liste ont entraîné l'imposition, à ces 115 sociétés affiliées à Huawei figurant sur la liste, d'exigences en matière d'octroi de licences en vertu des règlements visant l'administration des exportations liés à l'exportation, à la réexportation ou au transfert (domestique) de la plupart des biens et services assujettis à ces règlements. Un autre règlement final ayant pris effet le 17 août 2020 prévoit l'ajout d'autres sociétés affiliées à Huawei non situées aux États-Unis à la liste d'entités ainsi que des révisions à la liste actuelle; il prévoit le retrait de la licence générale temporaire de même que des modifications, aux fins d'harmonisation, à la liste d'entités par suite du retrait de la licence générale temporaire, et des modifications à la règle intitulée General Prohibition Three – the Foreign-Produced Direct Product Rule. En décembre 2020, 77 entités non affiliées à Huawei ont été ajoutées à la liste d'entités pour des raisons de sécurité ou de politique étrangère.

Renversant une position antérieure qui permettait une utilisation limitée de la technologie 5G de Huawei au Royaume-Uni, le gouvernement du Royaume-Uni a annoncé, le 14 juillet 2020, qu'il a l'intention d'édicter une nouvelle loi visant à interdire l'achat de toute nouvelle infrastructure 5G de Huawei et à exiger le retrait des réseaux 5G de Huawei déployés au Royaume-Uni d'ici 2027. Le gouvernement du Royaume-Uni songe également à édicter une loi qui limiterait davantage l'installation de tout équipement de Huawei sur les réseaux 5G au Royaume-Uni après le 30 septembre 2021.

Compte tenu des multiples mesures gouvernementales ou réglementaires visant Huawei qui sont susceptibles d'être mises en œuvre par des gouvernements étrangers, il est actuellement impossible de prédire l'incidence de ces mesures sur notre société et, de manière générale, sur les fournisseurs de services mobiles au Canada.

Instance du CRTC concernant le financement d'appareils

Le 30 août 2019, le CRTC a amorcé une instance aux fins de l'examen des plans de financement des appareils mobiles et demandé à certaines parties, y compris notre société, de faire valoir les raisons pour lesquelles leurs plans de financement d'appareils sont permis en vertu du Code sur les services sans fil. Cette instance faisait suite au lancement de plans de financement d'appareils par notre société, ainsi que par Rogers et Bell, en juillet 2019, y compris, en ce qui concerne Rogers et notre société, de plans d'une durée de plus de 24 mois. En vertu de ces plans, les clients qui annulent leurs contrats de services mobiles sont tenus de rembourser immédiatement l'intégralité du solde impayé du financement. Le 2 août 2019, le CRTC a publié une lettre dans laquelle il indique s'attendre à ce que les fournisseurs de services mobiles cessent d'offrir des plans de financement d'appareils d'une durée supérieure à 24 mois afin que le Conseil puisse achever un examen de la pratique. Dans le cadre de l'instance, le CRTC a sollicité des observations concernant l'incidence, sur les consommateurs, des plans de financement d'une durée supérieure à 24 mois, ainsi que sur la façon dont les modalités du Code sur les services sans fil s'appliquent au financement d'appareils. Le 4 mars 2021, le CRTC a publié une décision en vertu de laquelle le Code sur les services sans fil s'applique à certains plans de financement d'appareils, y compris les plans de financement d'appareils qui ne sont offerts que conjointement avec l'achat d'un forfait de services sans fil et pour lesquels la résiliation du forfait de services sans fil enclenchera alors le paiement du solde du coût de l'appareil. En conséquence, le CRTC a déterminé que ces forfaits ne peuvent pas être offerts sur une période de plus de 24 mois. L'incidence de cette décision sur notre société est non significative.

Instances du CRTC concernant les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies au Canada

Le 10 décembre 2019, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406*, « *Appel aux observations sur les obstacles potentiels au déploiement de réseaux qui ont accès à un système à large bande dans les régions mal desservies du Canada* ». Dans le cadre de cette instance, le CRTC sollicite des observations sur les obstacles potentiels avec lesquels les fournisseurs de services et les collectivités doivent composer relativement à la construction de nouvelles installations ou à l'interconnexion aux installations existantes afin d'étendre les réseaux dans les régions mal desservies et d'offrir des services qui répondent à l'objectif du service universel. Le CRTC a précisément identifié l'accès aux services de transport abordables et l'utilisation efficace des structures de soutien comme étant des obstacles potentiels. Le dossier des instances est maintenant clos, et nous nous attendons à ce qu'une décision soit publiée plus tard cette année. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Instance du CRTC concernant l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes

Le 30 octobre 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-366*, « *Appel aux observations sur les mesures réglementaires possibles visant à améliorer l'efficacité de l'accès aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes* ». Le CRTC a amorcé cette instance compte tenu des observations reçues dans l'instance amorcée par l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2019-406*, le Conseil craignant que l'accès inopportun et coûteux aux poteaux appartenant à des entreprises canadiennes ait des répercussions négatives sur le déploiement de réseaux capables de supporter la large bande de manière efficace, particulièrement dans les régions du Canada qui ont peu ou pas accès à de tels réseaux. Dans le cadre de la plus récente instance, le CRTC se penchera entre autres sur les retards liés aux autorisations, sur les coûts de préparation, sur les réservations de la capacité de réserve, sur les accords d'utilisation conjointe et sur le potentiel d'amélioration du règlement des différends. Nous participons activement à l'instance. Il est encore trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Engagement du gouvernement relatif aux tarifs liés aux services sans fil mobiles lors de la campagne électorale

Avant les élections fédérales tenues en 2019, le Parti libéral du Canada s'est engagé à réduire de 25 % les tarifs des services sans fil. Le 5 mars 2020, le gouvernement libéral a précisé qu'il s'attend à ce que Bell, Rogers et notre société (y compris les marques dérivées) réduisent de 25 %, d'ici janvier 2022, les tarifs liés aux forfaits des services sans fil mobiles postpayés comprenant de 2 Go à 6 Go de données, pour les abonnés qui apportent leur propre appareil. Le gouvernement a réitéré ce point de vue le 5 juin 2020. Afin d'assurer le suivi des progrès réalisés, le gouvernement présente un rapport trimestriel sur les tarifs des services sans fil. Il nous est impossible de pleinement déterminer l'incidence de cet engagement à l'heure actuelle. L'annonce ou la mise en œuvre de règles spécifiques ou d'autres mesures visant à réduire le prix des forfaits de téléphonie mobile pourrait précipiter une réduction significative des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement en vue d'atténuer cette incidence.

Examen par le CRTC de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros

Le 24 avril 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-131*, « *Appel aux observations – Examen de la méthode d'établissement des tarifs des services de télécommunication de gros* ». Dans le cadre de cette instance, le CRTC invite les parties intéressées à présenter leurs observations afin de déterminer s'il y a lieu de modifier la méthode d'établissement des tarifs des services de gros et, dans l'affirmative, de déterminer

comment procéder à cette modification. Le CRTC a indiqué qu'il compte, dans le cadre de cette instance, instaurer un processus d'établissement des tarifs plus transparent et efficient. Nous participons activement à toutes les étapes de cette instance. Il est trop tôt pour déterminer l'incidence de cette instance sur notre société.

Examen par le CRTC de la disponibilité de forfaits de services sans fil mobiles qui répondent aux besoins des Canadiens avec divers handicaps

Le 1^{er} juin 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-178*, « *Appel aux observations – Accessibilité – Forfaits de services sans fil mobiles qui répondent aux besoins d'accessibilité des Canadiens avec divers handicaps* ». Dans le cadre de cette instance, le CRTC cherche à déterminer si les fournisseurs de services sans fil de détail satisfont aux exigences et offrent des forfaits de services sans fil mobiles qui répondent aux besoins des Canadiens avec divers handicaps et font la promotion de ces forfaits de manière accessible (notamment par l'intermédiaire de magasins, de sites Web et de représentants du service à la clientèle); il cherche aussi à déterminer si de nouvelles mesures réglementaires sont nécessaires. Nous participons activement à cette instance et démontrons comment nous nous conformons aux exigences actuelles. Nous ne nous attendons pas à ce que cette instance ait une incidence significative sur notre société.

Examen par le CRTC des échéances pour la transition vers les services 9-1-1 de prochaine génération

Le 4 septembre 2020, le CRTC a publié l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-326*, « *Appel aux observations – Établissement de nouvelles échéances pour la transition vers les services 9-1-1 de prochaine génération* ». En raison de la pandémie de COVID-19, le CRTC avait précédemment suspendu les dates limites liées aux services 9-1-1 de prochaine génération. Le dossier de cette instance a été clos le 15 janvier 2021, et l'industrie attend qu'une décision soit publiée relativement à l'établissement de la date à laquelle les fournisseurs de réseaux 9-1-1 de prochaine génération (y compris notre société) doivent soumettre les études de coûts et de tarifs, et de la date à laquelle les fournisseurs doivent avoir leurs réseaux prêts à fournir le service d'appels vocaux 9-1-1. Nous ne nous attendons pas à ce que cette instance ait une incidence significative sur notre société.

Modifications proposées à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques

Le 17 novembre 2020, le gouvernement fédéral a introduit le projet de loi C-11 intitulé *Loi de 2020 sur la mise en œuvre de la Charte numérique*; ce projet de loi, s'il est adopté, remplacera la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* par une nouvelle loi, à savoir la *Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs* (« LPVPC »). Ce projet de loi vise à donner aux consommateurs de nouveaux droits et il impose de nouvelles sanctions pécuniaires dans les cas de violation. La Chambre des communes procède actuellement à la deuxième lecture du projet de loi, et ce projet devrait être présenté au Comité aux fins de son examen plus approfondi en 2021. Il est actuellement impossible de déterminer l'incidence exacte de ce projet de loi sur notre société.

Mise à jour proposée des lois sur la protection de la vie privée visant les secteurs public et privé du Québec

Le 12 juin 2020, l'Assemblée nationale du Québec a présenté le Projet de loi 64, « *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* ». Si ce projet de loi est adopté, il entraînera des changements importants aux lois sur la protection de la vie privée provinciales qui sont actuellement en vigueur et qui ont été édictées il y a des dizaines d'années. Le projet de loi prévoit un vaste éventail de nouvelles obligations pour les organisations et de nouveaux droits pour les particuliers, tels que le droit à la suppression et le droit de s'opposer à l'utilisation de l'intelligence artificielle. Le projet de loi fait actuellement l'objet d'un examen article par article, et d'importantes modifications ont été recommandées par le comité d'examen. Le projet de loi devrait faire l'objet d'un vote final vers la fin de 2021. Il est actuellement impossible de déterminer l'incidence exacte de ce projet de loi sur notre société.

Hausses proposées des subventions pour Norouestel

Le 2 novembre 2020, le CRTC a amorcé un examen de son cadre réglementaire pour Norouestel Inc. et de l'état des services de télécommunications dans le Nord du Canada, dans le cadre de l'*Avis de consultation de télécom CRTC 2020-367*. Le 20 janvier 2021, un certain nombre d'intervenants ont proposé d'importantes hausses des subventions pour Norouestel et pour d'autres entreprises fournissant des services dans le Nord du Canada. Nous ne nous attendons pas à ce que cette instance ait une incidence significative sur notre société.

Questions en matière de radiodiffusion

Licences de radiodiffusion détenues par TELUS

Nous avons obtenu le renouvellement de nos licences régionales aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion en Colombie-Britannique et en Alberta dans le cadre de la *Décision de radiodiffusion CRTC 2018-267*, qui prolonge les périodes de validité des licences jusqu'au 31 août 2023. Nous avons obtenu le renouvellement de notre licence régionale aux fins de l'exploitation d'entreprises de distribution de radiodiffusion au Québec le 28 juin 2019, dans le cadre de la *Décision de radiodiffusion CRTC 2019-230*, qui prolonge les périodes

de validité de cette licence jusqu'au 31 août 2024. Notre licence qui nous permet d'offrir un service de vidéo sur demande a été renouvelée jusqu'au 31 août 2023 dans le cadre de la *Décision de radiodiffusion CRTC 2018-20*. Le 28 juin 2020, nous avons reçu du CRTC l'autorisation de lancer un service de télévision à la carte, dans le cadre de la *Décision de radiodiffusion CRTC 2020-235*.

Examen de la Loi sur les télécommunications, de la Loi sur la radiocommunication et de la Loi sur la radiodiffusion

Le 29 janvier 2020, le Groupe d'examen du cadre législatif en matière de radiodiffusion et de télécommunications a publié son rapport définitif, intitulé *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir*. Ce rapport contient 97 recommandations ayant pour but de mettre à jour les lois qui régissent la radiodiffusion, les télécommunications et la radiocommunication; ces recommandations ont été présentées au gouvernement du Canada afin qu'il les prenne en considération. Après la publication du rapport, le gouvernement a présenté, le 3 novembre 2020, un projet de loi visant à modifier la *Loi sur la radiodiffusion*. En vertu de ce projet de loi, les services de diffusion en continu offerts sur Internet seraient expressément inclus dans l'étendue de la *Loi sur la radiodiffusion*, ce qui conférerait au CRTC de nouveaux pouvoirs réglementaires et élargirait ses pouvoirs réglementaires existants, lui permettant de mettre en place un cadre réglementaire modernisé afin de réagir au déclin des mesures de soutien de la production de contenu canadien au cours des dernières années, et de fournir une source de soutien plus durable à l'avenir. Le ministre du Patrimoine canadien a indiqué que de nouvelles réformes seront nécessaires pour moderniser entièrement la réglementation relative au système de radiodiffusion, mais que ces réformes proposées constituent une première étape importante. Il est trop tôt pour déterminer si ces modifications proposées, ainsi que toute autre éventuelle modification législative découlant du rapport, auront une incidence significative sur notre société.

Examen des réformes visant la Loi sur le droit d'auteur et la Commission du droit d'auteur

L'examen obligatoire quinquennal de la *Loi sur le droit d'auteur* qui est prévu par la loi devait avoir lieu en 2017, et un processus d'examen par l'entremise d'un comité parlementaire a été annoncé en décembre 2017. Le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie (le « comité de l'industrie ») de la Chambre des communes, avec le concours du comité permanent du ministère du Patrimoine canadien de la Chambre des communes, a achevé l'examen au début de 2019, et les deux comités ont présenté leurs rapports à la Chambre des communes en mai et en juin 2019. Bien que le comité de l'industrie ait demandé au gouvernement de déposer une réponse complète au plus tard le 1^{er} septembre 2019, le gouvernement n'a pas fourni de réponse. À la suite des élections fédérales d'octobre 2019, le calendrier des modifications susceptibles d'être apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* est incertain, bien que des représentants du gouvernement aient indiqué que la réforme visant la *Loi sur le droit d'auteur* pourrait être déposée au printemps 2021. L'approche en matière de politique applicable au droit d'auteur repose traditionnellement sur un équilibre entre les intérêts des créateurs et ceux des consommateurs; en conséquence, cette instance ne devrait pas avoir une incidence significative sur notre société.

Contestation judiciaire de l'habilité du CRTC à réglementer les ententes d'affiliation

L'habilité du CRTC à réglementer les ententes d'affiliation entre les distributeurs de radiodiffusion et les services de programmation fait actuellement l'objet d'une contestation judiciaire déposée auprès de la Cour d'appel fédérale par des entreprises de radiodiffusion intégrées verticalement. Nous avons obtenu l'autorisation d'intervenir dans l'affaire et nous soutiendrons les pouvoirs de réglementation du CRTC à titre de pierre d'assise sur laquelle repose son cadre d'intégration verticale, qui vise à s'assurer que les entreprises intégrées verticalement traitent de façon équitable les distributeurs de radiodiffusion et les services de programmation concurrents. La Cour d'appel fédérale n'a pas encore fixé de date pour l'audience, et nous ne nous attendons pas à ce qu'elle rende une décision avant la fin de 2021 ou le début de 2022. Bien qu'une décision défavorable puisse réduire notre position de force pour négocier avec des entreprises intégrées verticalement qui fournissent des chaînes « indispensables » à nos entreprises de distribution de radiodiffusion, il est trop tôt pour déterminer l'incidence d'une telle décision sur nos activités de distribution de radiodiffusion.

10. Risques et gestion des risques

Les risques principaux et les incertitudes susceptibles d'influer sur nos résultats dans l'avenir, ainsi que nos activités connexes visant à atténuer les risques, sont décrits dans notre rapport de gestion annuel 2020, et n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2020. Il y a lieu de se reporter au résumé des risques et des incertitudes présenté dans la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* figurant au début du présent rapport de gestion.

11. Définitions et rapprochements

11.1 Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières

Nous présentons certaines mesures non conformes aux PCGR et fournissons des indications à ce sujet. Nous avons recours à ces mesures pour évaluer la performance de TELUS, et aussi pour déterminer si nous respectons les clauses restrictives de nos conventions d'emprunt et pour gérer notre structure du capital. Étant donné que les mesures non conformes aux PCGR n'ont généralement pas de signification normalisée, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. En ce qui concerne la présentation de certaines mesures financières, il existe des différences dans les définitions des mesures présentées par TELUS et par TELUS International. Ces différences tiennent principalement au fait que TELUS International a adopté des définitions conformes aux pratiques de l'industrie au sein de laquelle elle exerce ses activités. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent que ces mesures soient définies clairement et qu'elles fassent l'objet d'un rapprochement avec les mesures conformes aux PCGR les plus semblables. Certaines de ces mesures n'ont pas de définition généralement reconnue au sein de l'industrie.

Bénéfice net ajusté et bénéfice par action de base ajusté : Ces mesures servent à évaluer la performance consolidée et, selon la direction, elles ne tiennent pas compte des éléments qui pourraient occulter les tendances sous-jacentes concernant la performance ou des éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités continues. Ces mesures ne doivent pas être substituées au bénéfice net et au bénéfice par action de base pour évaluer la performance de TELUS. (Se reporter au tableau « *Rapprochement du bénéfice net ajusté* » et au tableau « *Rapprochement du BPA de base ajusté* », à la rubrique 1.3.)

Intensité des dépenses d'investissement : Cette mesure est calculée comme les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) divisées par le total des produits d'exploitation et autres produits. Cette mesure fournit une méthode utile pour comparer le niveau des dépenses d'investissement avec celui d'autres entreprises de tailles diverses du même secteur.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation (les « actions ordinaires ») : Il s'agit d'une mesure historique représentant le total des dividendes des quatre trimestres les plus récents déclarés, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes, divisé par le total des flux de trésorerie disponibles pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires. Les flux de trésorerie disponibles annuels sont le dénominateur applicable aux exercices. Notre fourchette cible est un ratio de distribution annuel lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation sur une base prospective, plutôt que sur une base actuelle. (Se reporter à la rubrique 7.5, « *Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement* ».)

Calcul du ratio de distribution lié aux actions ordinaires, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes

Calculé selon les mesures de la direction

| Périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2021 | 2020 |
|--|-----------|-----------|
| Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés | 1 553 | 1 400 |
| Total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés réinvestis dans des actions ordinaires | (583) | (399) |
| Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | 970 | 1 001 |
| Dénominateur – flux de trésorerie disponibles | 1 211 | 1 324 |
| Ratio (en %) | 80 | 76 |

Calcul du ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre)

Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables

| Périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2021 | 2020 |
|---|------------|------------|
| Numérateur – total des dividendes des quatre derniers trimestres déclarés | 1 553 | 1 400 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 4 336 | 4 314 |
| Déduire : | | |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | (2 795) | (2 925) |
| Dénominateur – flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | 1 541 | 1 389 |
| Ratio (en %) | 101 | 101 |

Couverture par le bénéfice : Cette mesure est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et dans les règlements connexes, qui est calculée comme suit :

Calcul du ratio de couverture par le bénéfice

| Périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions de dollars, sauf le ratio) | 2021 | 2020 |
|--|------------|------------|
| Bénéfice net attribuable aux actions ordinaires | 1 188 | 1 668 |
| Impôt sur le résultat (attribuable aux actions ordinaires) | 420 | 433 |
| Coûts d'emprunt (attribuables aux actions ordinaires) ¹ | 749 | 740 |
| Numérateur | 2 357 | 2 841 |
| Dénominateur – coûts d'emprunt | 749 | 740 |
| Ratio (fois) | 3,1 | 3,8 |

1 Intérêts sur la dette à long terme plus les intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts et plus la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, plus la réintégration des intérêts comptabilisés à l'actif et moins les coûts d'emprunt attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements) : Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé utilisée pour évaluer la performance consolidée. Le BAIIA est une mesure commune à laquelle les investisseurs et les établissements de crédit recourent largement en tant qu'indicateur de performance opérationnelle d'une société et de sa capacité de contracter des dettes et d'en assurer le service, ainsi qu'à titre de paramètre d'évaluation. Le BAIIA ne doit pas être substitué au bénéfice net comme mesure de la performance de TELUS ni utilisé comme mesure des flux de trésorerie. Le BAIIA tel qu'il est calculé par TELUS correspond aux produits d'exploitation et autres produits moins les montants inscrits aux postes « Achat de biens et services » et « Charge au titre des avantages du personnel ».

Nous calculons le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts, car il constitue une composante du **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts** et du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Nous calculons également un **BAIIA ajusté** qui exclurait les éléments de nature inhabituelle qui ne reflètent pas nos activités habituelles ou continues; selon nous, ce BAIIA ne devrait pas être considéré comme une mesure d'évaluation à long terme et ne devrait pas être pris en compte aux fins d'une évaluation de notre capacité à assurer le service de la dette ou à contracter des dettes.

BAII (bénéfice avant intérêts et impôts). Nous calculons le BAII pour nos secteurs opérationnels, car nous estimons qu'il constitue un indicateur utile de notre performance opérationnelle puisqu'il représente le bénéfice tiré de nos activités d'exploitation avant le coût du capital et les impôts.

Rapprochement du BAIIA

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 |
|---|--------------|-------|
| Bénéfice net | 333 | 353 |
| Coûts de financement | 207 | 192 |
| Impôt sur le résultat | 132 | 139 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 524 | 523 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 265 | 202 |
| BAIIA | 1 461 | 1 409 |
| Ajouter : coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 41 | 60 |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 1 502 | 1 469 |
| Ajouter : autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | 1 | 6 |
| BAIIA ajusté | 1 503 | 1 475 |

Calcul de la marge du BAIIA

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf la marge) | 2021 | 2020 |
|---|-------------|-------|
| Numérateur – BAIIA | 1 461 | 1 409 |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits | 4 024 | 3 694 |
| Marge du BAIIA (en %) | 36,3 | 38,1 |

Calcul de la marge du BAIIA ajusté

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars, sauf la marge) | 2021 | 2020 |
|---|-------------|-------|
| Numérateur – BAIIA ajusté | 1 503 | 1 475 |
| Produits d'exploitation et autres produits ajustés : | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 4 024 | 3 694 |
| Autres pertes liées à la participation découlant des coentreprises immobilières | 1 | 6 |
| Dénominateur – produits d'exploitation et autres produits ajustés | 4 025 | 3 700 |
| Marge du BAIIA ajusté (en %) | 37,4 | 39,9 |

Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts, calculé sur 12 mois. Cette mesure est semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, comme il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Flux de trésorerie disponibles : Nous présentons cette mesure comme un indicateur supplémentaire de notre performance opérationnelle, et il n'existe aucune définition généralement reconnue des flux de trésorerie disponibles au sein de l'industrie. Les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être substitués aux mesures présentées dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils excluent les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie. Ils fournissent une estimation des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation qui sont disponibles après les dépenses d'investissement (excluant les acquisitions de licences de spectre) et qui peuvent notamment être utilisés pour payer les dividendes, rembourser la dette, racheter des actions, ou effectuer d'autres investissements. Nous ne tenons pas compte de l'incidence des changements comptables qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie, tels que IFRS 15 et IFRS 16. Les flux de trésorerie disponibles peuvent être complétés de temps à autre par le produit tiré des actifs cédés ou par les activités de financement.

Calcul des flux de trésorerie disponibles

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 |
|--|--------------|-------|
| BAIIA | 1 461 | 1 409 |
| Déduire : profits sans effet sur la trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles | — | (3) |
| Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements | (12) | 12 |
| Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat (incidence d'IFRS 15) et des options de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS | 52 | 112 |
| Incidence de la composante capital des contrats de location (incidence d'IFRS 16) | (123) | (84) |
| Contrats de location comptabilisés antérieurement à titre de contrats de location-financement (incidence d'IFRS 16) | — | 27 |
| Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie : | | |
| Rémunération fondée sur des actions, montant net | 35 | 23 |
| Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel | 26 | 27 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | (16) | (15) |
| Intérêts versés | (199) | (177) |
| Intérêts reçus | 2 | 3 |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) ¹ | (685) | (665) |
| Flux de trésorerie disponibles avant impôt | 541 | 669 |
| Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements | (220) | (124) |
| Flux de trésorerie disponibles | 321 | 545 |

1 Se reporter à la *note 31* des états financiers consolidés intermédiaires pour plus de détails.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des flux de trésorerie disponibles selon notre définition et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 |
|--|------------|-------|
| Flux de trésorerie disponibles | 321 | 545 |
| Ajouter (déduire) : | | |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | 685 | 665 |
| Ajustements aux fins du rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | (67) | (33) |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | 939 | 1 177 |

Dettes nettes : Nous estimons que la dette nette est une mesure utile, parce qu'elle représente le montant des emprunts à court terme et des obligations relatives à la dette à long terme qui ne sont pas couverts par la trésorerie et les placements temporaires disponibles. La mesure définie par les normes IFRS qui se rapproche le plus de la dette nette est la dette à long terme, y compris la tranche courante de la dette à long terme. La dette nette est un élément du **ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**.

Ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts : Cette mesure est définie comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois. (Se reporter à la *rubrique 7.5, « Mesures de la situation de trésorerie et des sources de financement »*.) Cette mesure est analogue au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, tel qu'il est décrit à la *rubrique 7.6, « Facilités de crédit »*.

Montant net des charges d'intérêts : Cette mesure est le dénominateur utilisé pour calculer le **ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts**. Le montant net des charges d'intérêts représente les coûts de financement excluant les intérêts sur la dette à long terme comptabilisés à l'actif, les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel et les recouvrements liés au remboursement par anticipation et à l'échéance de la dette, calculés sur 12 mois. Les charges comptabilisées relativement à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme, le cas échéant, sont prises en compte dans le montant net des charges d'intérêts. Le montant net des charges d'intérêts s'est établi à 797 millions de dollars pour la période de 12 mois close le 31 mars 2021, et à 783 millions de dollars pour la période de 12 mois close le 31 mars 2020.

Coûts de restructuration et autres coûts : Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents. Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation, ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, les coûts importants liés aux litiges, dans le cas de pertes ou de règlements, aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables, et certains coûts inhabituels supplémentaires engagés en lien avec la pandémie de COVID-19.

Composantes des coûts de restructuration et autres coûts

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | 2020 |
|---|-----------|-----------|
| Achat de biens et services | 23 | 50 |
| Charge au titre des avantages du personnel | 18 | 10 |
| Coûts de restructuration et autres coûts compris dans le BAIIA | 41 | 60 |

11.2 Indicateurs opérationnels

Les mesures suivantes constituent des paramètres utilisés dans l'industrie pour évaluer la performance opérationnelle d'une entité de télécommunications offrant des services mobiles et des services filaires. Elles n'ont cependant pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB.

Montant facturé mensuel moyen par abonné (« MFMMMA ») des téléphones mobiles – calculé comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, ainsi que des remboursements mensuels sur le solde impayé au titre des appareils des abonnés ayant signé un contrat, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Produits mensuels moyens par abonné (« PMMA ») des téléphones mobiles – calculés comme les produits tirés des services de réseau découlant des forfaits, des frais d'itinérance et des frais d'utilisation mensuels, divisés par le nombre moyen d'abonnés des téléphones mobiles dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel.

Taux de désabonnement – calculé comme le nombre d'abonnés désactivés au cours d'une période donnée, divisé par le nombre moyen d'abonnés dans le réseau au cours de la période, et le résultat est exprimé en tant que taux mensuel. Le taux de désabonnement des téléphones mobiles représente la moyenne totale des taux de désabonnement des téléphones mobiles des services prépayés et des services postpayés. Un abonné des services prépayés de téléphone mobile de TELUS, de Koodo ou de Public Mobile est désactivé lorsqu'il n'utilise pas les services au cours des 90 jours suivant l'expiration des crédits prépayés.

Abonné des appareils connectés – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les tablettes, les clés Internet, l'Internet des objets, la technologie prêt-à-porter et les véhicules connectés) connecté au réseau de TELUS et dont les capacités cellulaires de voix sont limitées ou inexistantes.

Abonné des téléphones mobiles – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif ainsi qu'un appareil portable générateur de produits récurrents (p. ex., les téléphones mobiles et les téléphones intelligents) connecté au réseau de TELUS et procurant une connectivité voix, messagerie textuelle et/ou données.

Abonné des services Internet – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services Internet ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté au réseau de TELUS et procurant un accès aux services Internet.

Abonné des services de voix résidentiels – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services de téléphonie ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté au réseau de TELUS et procurant un accès aux services de voix.

Abonné des services de sécurité – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services de sécurité ainsi qu'un appareil fixe générateur de produits récurrents connecté à la plateforme de solutions de sécurité et d'automatisation de TELUS.

Abonné des services de télévision – abonné de TELUS qui utilise un forfait actif pour les services de télévision ainsi qu'un abonnement à un appareil fixe générateur de produits récurrents en vertu duquel il peut accéder aux services vidéo au moyen d'une plateforme TELUS TV (p. ex., Télé OPTIK et Pik TV).

Membre des services de soins de santé virtuels – adhérent principal à un programme de soins virtuels de TELUS Santé actif.

Nombre de personnes couvertes par les services de soins de santé – nombre d'utilisateurs (adhérents principaux et leurs personnes à charge) participant à divers programmes de santé appuyés par les services de TELUS Santé (p. ex., soins virtuels, gestion des régimes d'assurance maladie, soins préventifs et sécurité en matière de santé personnelle).

Nombre de transactions liées aux services de soins de santé numériques – nombre total de demandes de règlements pour des soins de santé, de demandes de règlements pour des soins dentaires, de consultations ou autres transactions payées soutenues par les services de TELUS Santé.

TELUS CORPORATION

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS**

(NON AUDITÉ)

31 MARS 2021

États consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global

(non audité)

| Périodes closes les 31 mars (en millions, sauf les montants par action) | Note | Trimestres | |
|--|------|------------|----------|
| | | 2021 | 2020 |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | | |
| Services | | 3 502 \$ | 3 245 \$ |
| Équipement | | 520 | 418 |
| Produits d'exploitation (tirés de contrats conclus avec des clients) | 6 | 4 022 | 3 663 |
| Autres produits | 7 | 2 | 31 |
| Produits d'exploitation et autres produits | | 4 024 | 3 694 |
| CHARGES D'EXPLOITATION | | | |
| Achat de biens et services | | 1 548 | 1 412 |
| Charge au titre des avantages du personnel | 8 | 1 015 | 873 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 17 | 524 | 523 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 18 | 265 | 202 |
| | | 3 352 | 3 010 |
| BÉNÉFICE D'EXPLOITATION | | 672 | 684 |
| Coûts de financement | 9 | 207 | 192 |
| BÉNÉFICE AVANT IMPÔT | | 465 | 492 |
| Impôt sur le résultat | 10 | 132 | 139 |
| BÉNÉFICE NET | | 333 | 353 |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | 11 | | |
| Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat | | | |
| Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie | | 82 | 222 |
| Écart de change découlant de la conversion des états financiers des établissements à l'étranger | | (69) | 52 |
| | | 13 | 274 |
| Éléments qui ne seront jamais ultérieurement reclassés en résultat | | | |
| Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement | | (1) | — |
| Réévaluations au titre des régimes à prestations définies du personnel | | 675 | 316 |
| | | 674 | 316 |
| | | 687 | 590 |
| BÉNÉFICE GLOBAL | | 1 020 \$ | 943 \$ |
| BÉNÉFICE NET ATTRIBUABLE : | | | |
| Aux actions ordinaires | | 331 \$ | 350 \$ |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle | | 2 | 3 |
| | | 333 \$ | 353 \$ |
| BÉNÉFICE GLOBAL ATTRIBUABLE : | | | |
| Aux actions ordinaires | | 1 035 \$ | 928 \$ |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle | | (15) | 15 |
| | | 1 020 \$ | 943 \$ |
| BÉNÉFICE NET PAR ACTION ORDINAIRE | 12 | | |
| De base | | 0,25 \$ | 0,28 \$ |
| Dilué | | 0,25 \$ | 0,28 \$ |
| NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION | | | |
| De base | | 1 298 | 1 248 |
| Dilué | | 1 301 | 1 252 |

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière (non audité)

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|------|--------------------|------------------------|
| ACTIF | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | | 1 903 \$ | 848 \$ |
| Débiteurs | 6 b) | 2 271 | 2 355 |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir | | 206 | 148 |
| Stocks | 1 b) | 421 | 407 |
| Actifs sur contrat | 6 c) | 420 | 439 |
| Charges payées d'avance | 20 | 616 | 484 |
| Actifs dérivés courants | 4 d) | 1 | 2 |
| | | 5 838 | 4 683 |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations corporelles, montant net | 17 | 15 041 | 15 014 |
| Immobilisations incorporelles, montant net | 18 | 15 261 | 15 026 |
| Goodwill, montant net | 18 | 7 216 | 7 224 |
| Actifs sur contrat | 6 c) | 253 | 268 |
| Autres actifs à long terme | 20 | 1 725 | 1 106 |
| | | 39 496 | 38 638 |
| | | 45 334 \$ | 43 321 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| Passifs courants | | | |
| Emprunts à court terme | 22 | 100 \$ | 100 \$ |
| Créditeurs et charges à payer | 23 | 2 817 | 2 968 |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à payer | | 113 | 135 |
| Dividendes à payer | 13 | 404 | 403 |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | 24 | 770 | 772 |
| Provisions | 25 | 85 | 73 |
| Tranche courante de la dette à long terme | 26 | 2 587 | 1 432 |
| Passifs dérivés courants | 4 d) | 34 | 32 |
| | | 6 910 | 5 915 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions | 25 | 944 | 961 |
| Dette à long terme | 26 | 17 185 | 18 856 |
| Autres passifs à long terme | 27 | 831 | 1 265 |
| Impôt sur le résultat différé | 10 | 4 002 | 3 756 |
| | | 22 962 | 24 838 |
| Passif | | 29 872 | 30 753 |
| Capitaux propres | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires | 28 | 14 556 | 12 040 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 906 | 528 |
| | | 15 462 | 12 568 |
| | | 45 334 \$ | 43 321 \$ |

Passifs éventuels

29

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres

(non audité)

| (en millions) | Note | Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires | | | | | | | Participations ne donnant pas le contrôle | Total |
|---|--------------|--|-------------------|---------------------|-----------------------------|---|------------------|---------------|--|-------|
| | | Capital d'apport | | | | Cumul des autres éléments du résultat global | Total | | | |
| | | Actions ordinaires (note 28) | | | | | | | | |
| | | Nombre d'actions | Capital social | Surplus d'apport | Bénéfices non distribués | | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2020 | | 1 209 | 5 660 \$ | 398 \$ | 4 371 \$ | 119 \$ | 10 548 \$ | 111 \$ | 10 659 \$ | |
| Bénéfice net | | — | — | — | 350 | — | 350 | 3 | 353 | |
| Autres éléments du résultat global | 11 | — | — | — | 316 | 262 | 578 | 12 | 590 | |
| Dividendes | 13 | — | — | — | (371) | — | (371) | — | (371) | |
| Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie | 13 b), 14 c) | 5 | 131 | — | — | — | 131 | — | 131 | |
| Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence | | — | — | 18 | — | — | 18 | — | 18 | |
| Actions ordinaires émises | | 58 | 1 453 | — | — | — | 1 453 | — | 1 453 | |
| Variation des participations dans une filiale | | — | — | 61 | — | — | 61 | 148 | 209 | |
| Solde au 31 mars 2020 | | 1 272 | 7 244 \$ | 477 \$ | 4 666 \$ | 381 \$ | 12 768 \$ | 274 \$ | 13 042 \$ | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2021 ¹ | | 1 291 | 7 677 \$ | 534 \$ | 3 712 \$ | 117 \$ | 12 040 \$ | 528 \$ | 12 568 \$ | |
| Bénéfice net | | — | — | — | 331 | — | 331 | 2 | 333 | |
| Autres éléments du résultat global | 11 | — | — | — | 675 | 29 | 704 | (17) | 687 | |
| Dividendes | 13 | — | — | — | (404) | — | (404) | — | (404) | |
| Dividendes réinvestis et paiements facultatifs en trésorerie | 13 b), 14 c) | 7 | 152 | — | — | — | 152 | — | 152 | |
| Rémunération fondée sur des actions mise en équivalence | 14 b) | — | — | 26 | — | — | 26 | — | 26 | |
| Émission d'actions dans le cadre de regroupements d'entreprises | 28 a) | 51 | 1 267 | — | — | — | 1 267 | — | 1 267 | |
| Variation des participations dans une filiale | 28 b) | — | — | 440 | — | — | 440 | 393 | 833 | |
| Solde au 31 mars 2021 | | 1 349 | 9 096 \$ | 1 000 \$ | 4 314 \$ | 146 \$ | 14 556 \$ | 906 \$ | 15 462 \$ | |

1 Le solde d'ouverture des bénéfices non distribués a été ajusté, comme il est décrit à la note 18 c).

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie (non audité)

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|-------|------------|----------|
| | | 2021 | 2020 |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | |
| Bénéfice net | | 333 \$ | 353 \$ |
| Ajustements visant le rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation : | | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et amortissement des immobilisations incorporelles | | 789 | 725 |
| Impôt sur le résultat différé | 10 | 3 | (61) |
| Charge de rémunération fondée sur des actions, montant net | 14 a) | 35 | 23 |
| Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel | 15 a) | 26 | 27 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | | (16) | (15) |
| Actifs sur contrat non courants | | 15 | 65 |
| Montants non facturés non courants à recevoir des clients au titre du financement | 20 | (23) | (41) |
| Perte liée aux placements mis en équivalence | 7, 21 | 4 | 8 |
| Autres | | (17) | 33 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation | 31 a) | (210) | 60 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | 939 | 1 177 |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre | 31 a) | (750) | (780) |
| Paiements en trésorerie au titre des licences de spectre | 18 a) | (251) | — |
| Paiements en trésorerie au titre des acquisitions, montant net | 18 b) | (137) | (1 104) |
| Avances aux coentreprises immobilières et aux entreprises associées et participations dans les coentreprises immobilières et entreprises associées | 21 | (15) | (80) |
| Sommes reçues des coentreprises immobilières | 21 | 1 | 2 |
| Placement dans des placements de portefeuille et autres | | (1) | 3 |
| Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement | | (1 153) | (1 959) |
| ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | | |
| Actions ordinaires émises | 31 b) | | |
| | 28 a) | 1 300 | 1 495 |
| Dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires | 13 a) | (251) | (222) |
| Émission de titres de créance à long terme | 26 | 975 | 1 377 |
| Remboursements par anticipation et à l'échéance sur la dette à long terme | 26 | (1 536) | (1 488) |
| Actions d'une filiale émises et vendues aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net | 28 b) | 827 | 209 |
| Autres | | (46) | (66) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement | | 1 269 | 1 305 |
| SITUATION DE TRÉSORERIE | | | |
| Augmentation de la trésorerie et des placements temporaires, montant net | | 1 055 | 523 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net au début | | 848 | 535 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net à la fin | | 1 903 \$ | 1 058 \$ |
| INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION | | | |
| Intérêts versés | | (199) \$ | (177) \$ |
| Intérêts reçus | | 2 \$ | 3 \$ |
| Impôt sur le résultat payé, montant net | | | |
| Relativement au bénéfice global | | (182) \$ | (93) \$ |
| Relativement aux acquisitions d'entreprises | | (38) | (31) |
| | | (220) \$ | (124) \$ |

Les notes annexes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés.

31 MARS 2021

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications du Canada; elle offre un vaste éventail de solutions technologiques, qui incluent des produits et des services de voix et de données mobiles et fixes, des solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé et une expérience client propulsée par le numérique. Les services de données comprennent les services de protocole Internet; les services de télévision; des solutions d'hébergement; des technologies de l'information gérées et des services fondés sur l'infonuagique; des logiciels, des services de gestion de données et des technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire axées sur l'analytique de données; ainsi que des services de sécurité résidentielle et d'entreprise.

TELUS Corporation a été constituée en société par actions en vertu de la loi intitulée Company Act (Colombie-Britannique) le 26 octobre 1998, sous la dénomination BCT.TELUS Communications Inc. (« BCT »). Le 31 janvier 1999, conformément à un plan d'arrangement aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* approuvé par le tribunal et intervenu entre BCT, BC TELECOM Inc. et l'ancienne société située en Alberta, TELUS Corporation (« TC »), BCT a acquis la totalité des actions de BC TELECOM Inc. et de TC en échange d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote de BCT et BC TELECOM Inc. a été dissoute. Le 3 mai 2000, BCT a changé sa dénomination pour TELUS Corporation et en février 2005, TELUS Corporation est devenue assujettie à la Business Corporations Act (Colombie-Britannique), loi qui a remplacé la Company Act (Colombie-Britannique). TELUS Corporation a son siège social au 510 West Georgia Street, Floor 7, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3.

Les expressions « TELUS », « nous », « notre », « nos », « nôtre » et « nous-mêmes » désignent TELUS Corporation et, dans les cas où le contexte le permet ou l'exige, ses filiales. Nos principales filiales sont : TELUS Communications Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 100 % au 31 mars 2021, et TELUS International (Cda) Inc., dans laquelle nous détenons une participation de 55,2 % au 31 mars 2021, et qui a conclu son premier appel public à l'épargne en février 2021, comme il est décrit plus en détail à la *note 28 b*).

| Notes annexes | Page |
|--|------|
| Application générale | |
| 1. États financiers consolidés intermédiaires résumés | 6 |
| 2. Faits nouveaux concernant les méthodes comptables | 7 |
| 3. Politiques financières liées à la structure du capital | 8 |
| 4. Instruments financiers | 11 |
| Éléments portant sur les résultats d'exploitation consolidés | |
| 5. Information sectorielle | 17 |
| 6. Produits tirés de contrats conclus avec des clients | 19 |
| 7. Autres produits | 20 |
| 8. Charge au titre des avantages du personnel | 20 |
| 9. Coûts de financement | 21 |
| 10. Impôt sur le résultat | 21 |
| 11. Autres éléments du résultat global | 22 |
| 12. Montants par action | 23 |
| 13. Dividendes par action | 23 |
| 14. Rémunération fondée sur des actions | 24 |
| 15. Avantages du personnel futurs | 27 |
| 16. Coûts de restructuration et autres coûts | 28 |
| Éléments portant sur la situation financière consolidée | |
| 17. Immobilisations corporelles | 29 |
| 18. Immobilisations incorporelles et goodwill | 30 |
| 19. Contrats de location | 32 |
| 20. Autres actifs à long terme | 32 |
| 21. Coentreprises immobilières et participation dans des entreprises associées | 33 |
| 22. Emprunts à court terme | 34 |
| 23. Crédoeurs et charges à payer | 35 |
| 24. Facturation par anticipation et dépôts de clients | 35 |
| 25. Provisions | 36 |
| 26. Dette à long terme | 37 |
| 27. Autres passifs à long terme | 41 |
| 28. Capitaux propres | 41 |
| 29. Passifs éventuels | 43 |
| Autres | |
| 30. Transactions entre parties liées | 45 |
| 31. Informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie | 46 |

1 états financiers consolidés intermédiaires résumés

a) Mode de présentation

Les notes annexes figurant dans nos états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent uniquement les événements et les transactions d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans nos états financiers audités annuels. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires sont dits résumés. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement à nos états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont exprimés en dollars canadiens et sont préparés selon les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes d'application que celles décrites dans nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, à l'exception de ce qui est décrit à la *note 5*. Les principes comptables généralement reconnus que nous utilisons sont les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de l'IASB ») et les principes comptables généralement reconnus du Canada. Nos états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire*, et reflètent tous les ajustements (de nature récurrente habituelle) qui sont, à notre avis, nécessaires à une présentation fidèle des résultats pour les périodes intermédiaires présentées.

Ces états financiers consolidés pour le trimestre clos le 31 mars 2021 ont été autorisés par notre conseil d'administration pour publication le 7 mai 2021.

b) Stocks

Nos stocks se composent essentiellement d'appareils mobiles, de pièces et d'accessoires d'un montant total de 345 millions de dollars au 31 mars 2021 (31 décembre 2020 – 328 millions de dollars), de même que d'équipement de communications détenu en vue de leur revente. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation et le coût est établi selon la méthode du coût moyen. Le coût des biens vendus pour le trimestre clos le 31 mars 2021 totalisait 504 millions de dollars (2020 – 402 millions de dollars).

2 faits nouveaux concernant les méthodes comptables

a) Première application des normes, interprétations et modifications des normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière

En août 2020, l'International Accounting Standards Board a publié le document *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2*, qui modifie IFRS 9, *Instruments financiers*, IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et IFRS 16, *Contrats de location*. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, mais l'application anticipée est permise. Les taux d'intérêt de référence tels que les taux interbancaires offerts (« TIO ») jouent un rôle important sur les marchés des capitaux à l'échelle mondiale puisqu'une grande variété de produits financiers, y compris des instruments financiers dérivés, sont indexés à ces taux. Des développements sur le marché ont eu une incidence sur la fiabilité de certains des taux de référence existants. Dans ce contexte, le Conseil de stabilité financière a publié un rapport dans lequel il propose une réforme de ces taux de référence. Les modifications présentées dans le document *Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2* ciblent les répercussions de la réforme des taux d'intérêt de référence sur les états financiers d'une société en raison du remplacement d'un taux d'intérêt de référence utilisé dans le calcul des intérêts par un autre taux d'intérêt de référence. Plus particulièrement, il ne sera pas nécessaire de décomptabiliser ni d'ajuster le montant des instruments financiers pour tenir compte des modifications imposées par la réforme, mais il faudra plutôt mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter la modification du taux de référence alternatif. L'incidence de ces modifications sur notre performance financière et nos informations à fournir dépendra des faits et circonstances des modifications futures sur les instruments financiers dérivés que nous utilisons, le cas échéant, et de toute modification future des taux d'intérêt de référence, le cas échéant, auxquels sont indexés les instruments financiers dérivés que nous utilisons.

b) Normes, interprétations et modifications aux normes et interprétations au cours de la période de présentation de l'information financière, qui ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas encore été appliquées

En février 2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications à portée limitée à IAS 1, *Présentation des états financiers*, à l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 à l'égard des jugements concernant l'importance relative (IFRS Practice Statement 2, *Making Materiality Judgements*) et à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, mais l'application anticipée est permise. Les modifications exigeront que les entités présentent toutes leurs méthodes comptables importantes, plutôt que leurs principales méthodes comptables, et clarifient la façon de distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables. Nous évaluons actuellement l'incidence des normes modifiées, mais nous ne prévoyons pas que l'application des modifications aura une incidence significative sur nos informations financières.

3 politiques financières liées à la structure du capital

Généralités

Nous gérons le capital dans le but de maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût et la disponibilité du capital en fonction d'un risque acceptable.

Aux fins de la gestion du capital, notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires (excluant le cumul des autres éléments du résultat global), la dette à long terme (y compris les facilités de crédit à long terme, le papier commercial adossé à des facilités de crédit à long terme et tous les actifs ou passifs de couverture liés aux éléments de la dette à long terme, déduction faite des montants inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global), la trésorerie et les placements temporaires, ainsi que les emprunts à court terme découlant des créances clients titrisées.

Nous gérons notre structure du capital et ajustons celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques des risques liés à nos activités. Afin de maintenir ou d'ajuster notre structure du capital, nous pouvons ajuster le montant des dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires, pouvons racheter des actions ordinaires à des fins d'annulation dans le cadre d'offres de rachat dans le cours normal des activités, pouvons émettre de nouvelles actions, pouvons émettre de nouveaux titres de créance, pouvons émettre de nouveaux titres de créance afin de remplacer une dette existante dotée de caractéristiques différentes, ou pouvons accroître ou réduire le montant des créances clients vendues à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance.

Nos objectifs financiers en 2021, qui sont revus chaque année, sont demeurés inchangés par rapport à 2020. Nous estimons que nos objectifs financiers s'alignent sur notre stratégie à long terme.

Nous surveillons le capital au moyen de diverses mesures, notamment le ratio dette nette/bénéfice avant intérêts, impôt sur le résultat et amortissements (le « BAIIA* ») excluant les coûts de restructuration et autres coûts, les ratios de couverture ainsi que les ratios de distribution.

Ratios d'endettement et de couverture

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme la dette nette à la fin de la période divisée par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sur 12 mois.

Historiquement, cette mesure est semblable au ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit. La dette nette et le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts sont des mesures qui n'ont pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs. Le calcul de ces mesures se présente comme dans le tableau qui suit. La dette nette est un élément d'un ratio servant à déterminer la conformité aux clauses restrictives s'appliquant à la dette.

| Aux 31 mars ou pour les périodes de 12 mois closes à ces dates (en millions de dollars) | Objectif | 2021 | 2020 |
|---|--------------------------|-----------|-----------|
| Composantes des ratios d'endettement et de couverture | | | |
| Dette nette ¹ | | 18 230 \$ | 17 983 \$ |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ² | | 5 786 \$ | 5 742 \$ |
| Montant net des charges d'intérêts ³ (note 9) | | 797 \$ | 783 \$ |
| Ratio d'endettement | | | |
| Dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 2,20 à 2,70 ⁴ | 3,15 | 3,13 |
| Ratios de couverture | | | |
| Couverture par le bénéfice ⁵ | | 3,1 | 3,8 |
| Couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts ⁶ | | 7,3 | 7,3 |

* Le BAIIA est une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, le BAIIA correspond aux produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel. Nous avons publié des indications au sujet du BAIIA et l'avons inclus dans l'information présentée parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de nos activités et qu'il sert aussi à déterminer si nous respectons certaines clauses restrictives de nos conventions d'emprunt.

- 1 La dette nette et la capitalisation totale sont calculées comme suit :

| Aux 31 mars | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|------------------|------------------|
| Dette à long terme | 26 | 19 772 \$ | 19 108 \$ |
| Frais d'émission de titres de créance portés en déduction de la dette à long terme | | 94 | 93 |
| (Actifs) passifs dérivés, montant net | | 61 | (655) |
| Cumul des autres éléments du résultat global découlant des instruments financiers utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change liés à la dette à long terme libellée en dollars américains – compte non tenu des incidences fiscales | | 106 | 395 |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | | (1 903) | (1 058) |
| Emprunts à court terme | 22 | 100 | 100 |
| Dette nette | | 18 230 | 17 983 |
| Actions ordinaires | | 14 556 | 12 768 |
| Moins : cumul des autres éléments du résultat global compris dans les capitaux propres attribuables aux actions ordinaires ci-dessus | | (146) | (381) |
| Capitalisation totale | | 32 640 \$ | 30 370 \$ |

- 2 Le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est calculé comme suit :

| | BAIIA (note 5) | Coût de restructuration et autres coûts (note 16) | BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts |
|--|-------------------|--|--|
| Ajouter | | | |
| Trimestre clos le 31 mars 2021 | 1 461 \$ | 41 \$ | 1 502 \$ |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | 5 494 | 259 | 5 753 |
| Déduire | | | |
| Trimestre clos le 31 mars 2020 | (1 409) | (60) | (1 469) |
| BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts | 5 546 \$ | 240 \$ | 5 786 \$ |

- 3 Le montant net des charges d'intérêts est le montant net des coûts de financement, excluant les intérêts nets des régimes à prestations définies du personnel, les économies liées à la prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme et le remboursement à l'échéance de titres de créance, calculé sur 12 mois (les charges comptabilisées à l'égard de la prime au titre du remboursement par anticipation, le cas échéant, sont incluses dans le montant net des charges d'intérêts) (se reporter à la note 9).
- 4 Notre fourchette cible à long terme pour le ratio d'endettement est de 2,20 à 2,70 fois. Au 31 mars 2021, le ratio sortait de cette fourchette cible à long terme. Nous pourrions laisser ce ratio sortir de la fourchette cible (pour saisir les occasions de placement à long terme), et ce cas s'est déjà présenté, mais nous nous efforcerons de faire en sorte que ce ratio revienne dans la fourchette cible à moyen terme (après les prochaines enchères de licences de spectre en 2021, en 2022 et en 2023), car nous sommes d'avis que cette fourchette s'aligne sur notre stratégie à long terme. Nous respectons le ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit, en vertu desquelles nous devons nous assurer que notre ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation n'est pas supérieur à 4,00:1,00 (se reporter à la note 26 d). Le calcul du ratio d'endettement est essentiellement semblable au calcul du ratio de levier financier prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.
- 5 La couverture par le bénéfice est définie dans le Règlement 41-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et correspond au bénéfice net avant les charges liées aux coûts d'emprunt et la charge d'impôt sur le résultat divisé par les charges liées aux coûts d'emprunt (intérêts sur la dette à long terme; intérêts sur les emprunts à court terme et les autres emprunts; prime au titre du remboursement par anticipation de la dette à long terme); et réintégration des intérêts capitalisés, en excluant les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.
- 6 La couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts est définie comme le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts divisé par le montant net des charges d'intérêts. Cette mesure est essentiellement semblable au ratio de couverture prévu par les clauses restrictives de nos facilités de crédit.

Le ratio dette nette/BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts était de 3,15 fois au 31 mars 2021, en hausse par rapport à 3,13 fois à l'exercice précédent. L'incidence de l'augmentation de la dette nette, qui tient principalement à des acquisitions d'entreprises et à l'acquisition des licences de spectre, a été supplantée par l'incidence de la croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts. La croissance du BAIIA a été ralentie par les répercussions de la pandémie de COVID-19.

Le ratio de couverture par le bénéfice était de 3,1 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2021, soit une baisse comparativement à 3,8 fois à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'emprunt s'est traduite par une baisse de 0,1 du ratio, et la diminution du bénéfice avant les coûts d'emprunt et l'impôt sur le résultat a donné lieu à une baisse de 0,6 du ratio. Le ratio de couverture des intérêts par le BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est établi à 7,3 fois pour la période de 12 mois close le 31 mars 2021, et est demeuré stable par rapport au ratio de 7,3 fois enregistré à l'exercice précédent. La croissance du BAIIA excluant les coûts de restructuration et autres coûts s'est traduite par une hausse de 0,1 du ratio, tandis que la hausse du montant net des charges d'intérêts s'est traduite par une baisse de 0,1 du ratio.

Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation

Afin d'assurer une cohérence avec la manière dont nous gérons nos activités, notre ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est présenté comme une mesure historique équivalant au total des dividendes déclarés liés aux actions ordinaires de TELUS Corporation des quatre trimestres les plus récents, comptabilisés dans les états financiers, déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes (se reporter à la *note 13*), divisé par le total des flux de trésorerie disponibles* pour les quatre trimestres les plus récents en ce qui concerne les périodes intermédiaires (divisé par les flux de trésorerie disponibles annuels si le montant présenté se rapporte à un exercice).

| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars | | Objectif | 2021 | 2020 |
|--|--|--------------------------|----------|----------|
| Calculé selon les mesures de la direction | | | | |
| Ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | | 60 % à 75 % ¹ | 80 % | 76 % |
| Calculé selon les mesures conformes aux normes IFRS de l'IASB les plus comparables | | | | |
| Ratio de dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, moins les dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | | | 101 % | 101 % |
| 1 | Notre fourchette visée pour le ratio de distribution lié aux actions ordinaires de TELUS Corporation est de 60 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles sur une base prospective. | | | |
| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions) | | | 2021 | 2020 |
| Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation | | | 1 553 \$ | 1 400 \$ |
| Montant des dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation | | | (583) | (399) |
| Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation – déduction faite de l'incidence du régime de réinvestissement des dividendes | | | 970 \$ | 1 001 \$ |
| Le tableau qui suit présente notre calcul des flux de trésorerie disponibles et le rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation. | | | | |
| Pour les périodes de 12 mois closes les 31 mars (en millions) | | Note | 2021 | 2020 |
| BAIIA | | 5 | 5 546 \$ | 5 584 \$ |
| Déduire : profits sans effet sur la trésorerie découlant de la vente d'immobilisations corporelles | | | (1) | (19) |
| Coûts de restructuration et autres coûts, déduction faite des décaissements | | | 11 | 9 |
| Incidence de l'actif sur contrat, des coûts d'acquisition du contrat et des coûts liés à l'exécution du contrat et des options de financement d'appareils Paiements faciles de TELUS | | | (17) | (44) |
| Incidence de la composante capital des contrats de location | | 31 b) | (404) | (329) |
| Contrats de location comptabilisés à titre de contrats de location-financement avant l'adoption d'IFRS 16 | | | 59 | 122 |
| Éléments des tableaux consolidés des flux de trésorerie : | | | | |
| Rémunération fondée sur des actions, montant net | | 14 | 39 | 2 |
| Montant net des charges au titre des régimes à prestations définies du personnel | | 15 | 101 | 85 |
| Cotisations de l'employeur aux régimes à prestations définies du personnel | | | (52) | (40) |
| Intérêts versés | | | (762) | (712) |
| Intérêts reçus | | | 12 | 8 |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | | 5 | (2 795) | (2 925) |
| Flux de trésorerie disponibles avant impôt | | | 1 737 | 1 741 |
| Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements | | | (526) | (417) |
| Flux de trésorerie disponibles | | | 1 211 | 1 324 |
| Ajouter (déduire) : | | | | |
| Dépenses d'investissement (excluant les licences de spectre) | | 5 | 2 795 | 2 925 |
| Ajustements aux fins du rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | | 330 | 65 |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | | | 4 336 \$ | 4 314 \$ |

* Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure qui n'a pas de signification normalisée prescrite par les normes IFRS de l'IASB et, par conséquent, il est peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres émetteurs; selon notre définition, les flux de trésorerie disponibles correspondent au BAIIA (produits d'exploitation et autres produits diminués des achats de biens et services et de la charge au titre des avantages du personnel) excluant les variations de certains éléments du fonds de roulement (tels que les créances clients et les dettes fournisseurs), le produit tiré des actifs cédés ainsi que d'autres sources et affectations des liquidités figurant dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Nous avons publié des indications au sujet des flux de trésorerie disponibles et les avons inclus dans l'information présentée parce qu'ils constituent une mesure clé à laquelle la direction et les investisseurs ont recours pour évaluer la performance de nos activités.

4 instruments financiers

a) Risque de crédit

En excluant le risque de crédit, le cas échéant, découlant des swaps de devises réglés sur une base brute, la meilleure représentation de notre exposition maximale au risque de crédit (excluant les incidences de l'impôt sur le résultat) est présentée dans le tableau suivant. Celle-ci, toutefois, illustre le pire scénario et ne reflète aucunement les résultats auxquels nous nous attendons.

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---|--------------------|------------------------|
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 1 903 \$ | 848 \$ |
| Débiteurs | 2 655 | 2 716 |
| Actifs sur contrat | 673 | 707 |
| Actifs dérivés | 65 | 42 |
| | 5 296 \$ | 4 313 \$ |

Trésorerie et placements temporaires, montant net

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est géré en s'assurant que ces actifs financiers sont placés auprès de gouvernements, de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une forte notation de qualité supérieure et d'autres contreparties solvables. Un examen continu permet d'évaluer les changements de l'état des contreparties.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire. Les comptes sont considérés comme en souffrance lorsque le client n'a pas fait les paiements contractuels à l'échéance, soit habituellement dans les 30 jours suivant la date de facturation. Tous frais de retard sur les soldes impayés non courants des créances clients sont imputés au taux du marché fondé sur le secteur ou négocié.

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2021 | | | Au 31 décembre 2020 | | |
|---|------|-----------------|----------------------|--------------------------|---------------------|----------------------|--------------------------|
| | | Montant brut | Correction de valeur | Montant net ¹ | Montant brut | Correction de valeur | Montant net ¹ |
| Créances clients, déduction faite de la correction de valeur pour créances douteuses | | | | | | | |
| Moins de 30 jours après la date de facturation | | 806 \$ | (17) \$ | 789 \$ | 815 \$ | (19) \$ | 796 \$ |
| De 30 à 60 jours après la date de facturation | | 223 | (15) | 208 | 339 | (17) | 322 |
| De 61 à 90 jours après la date de facturation | | 67 | (17) | 50 | 90 | (19) | 71 |
| Plus de 90 jours après la date de facturation | | 106 | (39) | 67 | 98 | (43) | 55 |
| Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement | | 1 085 | (46) | 1 039 | 1 026 | (42) | 984 |
| | | 2 287 \$ | (134) \$ | 2 153 \$ | 2 368 \$ | (140) \$ | 2 228 \$ |
| Courantes | | 1 880 \$ | (111) \$ | 1 769 \$ | 1 986 \$ | (119) \$ | 1 867 \$ |
| Non courantes | 20 | 407 | (23) | 384 | 382 | (21) | 361 |
| | | 2 287 \$ | (134) \$ | 2 153 \$ | 2 368 \$ | (140) \$ | 2 228 \$ |

1 Les montants nets représentent les créances clients qui n'avaient pas fait l'objet d'une provision aux dates des états consolidés de la situation financière (se reporter à la note 6 b).

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La conjoncture économique (y compris les données macroéconomiques prospectives), les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation), les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance ainsi que la ligne d'activité d'où proviennent les créances clients sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer si des corrections de valeur doivent être constituées au titre des comptes en souffrance; les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses à l'encontre des créances clients; les montants imputés à la correction de valeur pour créances douteuses des créances clients qui ont été radiés, mais faisant toujours l'objet d'activités de recouvrement au 31 mars 2021 se chiffrent à 614 millions de dollars (31 décembre 2020 – 597 millions de dollars). La charge pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients dépassant un certain solde et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Aucune créance client n'est radiée directement à même la charge pour créances douteuses.

Le tableau suivant présente un sommaire des activités liées à notre correction de valeur pour créances douteuses.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|---|------------|-------|
| | 2021 | 2020 |
| Solde au début | 140 \$ | 55 \$ |
| Ajouts (charge pour créances douteuses) | 14 | 12 |
| Comptes radiés d'un montant inférieur aux recouvrements | (21) | (12) |
| Autres | 1 | 1 |
| Solde à la fin | 134 \$ | 56 \$ |

Actifs sur contrat

Le risque de crédit associé aux actifs sur contrat est intrinsèquement géré par la taille et la diversité de notre importante clientèle, qui regroupe à peu près tous les secteurs des consommateurs et des entreprises au Canada. Nous appliquons un programme d'évaluation du crédit des clients et limitons le montant du crédit accordé lorsque nous le jugeons nécessaire.

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | | | Au 31 décembre 2020 | | |
|--|-----------------|----------------------|------------------------|---------------------|----------------------|-------------|
| | Montant brut | Correction de valeur | Montant net (note 6 c) | Montant brut | Correction de valeur | Montant net |
| Actifs sur contrat, déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur | | | | | | |
| À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de : | | | | | | |
| La période de 12 mois se clôturant un an après | 576 \$ | (26) \$ | 550 \$ | 611 \$ | (29) \$ | 582 \$ |
| La période de 12 mois se clôturant deux ans après | 247 | (12) | 235 | 265 | (12) | 253 |
| Par la suite | 19 | (1) | 18 | 16 | (1) | 15 |
| | 842 \$ | (39) \$ | 803 \$ | 892 \$ | (42) \$ | 850 \$ |

Nous effectuons des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux actifs sur contrat. La conjoncture économique, les informations historiques (y compris, s'ils sont disponibles, les rapports des agences de notation) et la ligne d'activité d'où proviennent les actifs sur contrat sont tous des éléments pris en compte lorsque vient le temps de déterminer la correction de valeur pour perte de valeur. Les mêmes facteurs sont considérés pour déterminer s'il faut radier les montants imputés à la correction de valeur pour perte de valeur des actifs sur contrat en diminution des actifs sur contrat.

Actifs dérivés (et passifs dérivés)

Les contreparties à nos dérivés liés aux opérations de change sont de grandes institutions financières auxquelles une importante agence de notation a accordé une notation du crédit de qualité supérieure. Le montant total en dollars du risque de crédit lié à des contrats conclus avec l'une ou l'autre de ces institutions financières est limité, et les notations du crédit des contreparties font l'objet d'un suivi. Nous n'accordons ni ne recevons de sûreté pour les contrats de swap ou les éléments de couverture en raison de notre notation du crédit et de celle de nos contreparties. Bien que nous soyons exposés au risque de pertes de crédit potentielles qui pourraient résulter de la non-exécution possible de nos contreparties, nous considérons ce risque comme minime. Nos passifs dérivés ne se composent d'aucun passif éventuel lié au risque de crédit.

b) Risque de liquidité

À titre de composante des politiques financières liées à la structure du capital, comme il est expliqué plus en détail à la note 3, nous gérons notre risque de liquidité des façons suivantes :

- en recourant à un processus d'équilibrage de trésorerie quotidien qui nous permet de gérer nos liquidités disponibles et nos besoins en liquidités selon nos besoins réels;
- en maintenant une convention pour la vente de créances clients à une fiducie de titrisation sans lien de dépendance et des facilités bancaires bilatérales (note 22), un programme de papier commercial (note 26 c) et des facilités de crédit consortial [note 26 d) et e)];
- en maintenant un prospectus préalable de base en vigueur;
- en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels;
- en gérant les échéances des actifs financiers et des passifs financiers.

Nos échéances de titres de créance au cours des années à venir sont telles qu'elles sont présentées à la note 26 h). Au 31 mars 2021, TELUS Corporation pouvait émettre un montant de 200 millions de dollars de titres de créance ou de capitaux propres en vertu d'un prospectus préalable de base en vigueur jusqu'en juin 2022 (31 décembre 2020 – 2,0 milliards de dollars. Nous estimons que nos notations du crédit de première qualité contribuent à nous donner un accès raisonnable aux marchés financiers.

Nous faisons correspondre de façon étroite les échéances contractuelles de nos passifs financiers dérivés avec celles des risques qu'ils sont censés gérer.

Les échéances prévues de nos passifs financiers non actualisés ne diffèrent pas de façon importante des échéances contractuelles, sauf comme il est indiqué ci-après. Les échéances contractuelles relatives à nos passifs financiers non actualisés, y compris les intérêts s'y rapportant (le cas échéant), sont présentées dans les tableaux qui suivent.

| Au 31 mars 2021 (en millions) | Non-dérivés | | | | Dérivés | | | | | | |
|----------------------------------|---|-------------------------------------|--|--------------------------------|-------------------|---|-------------|-----------------|--|--------------------------|-------|
| | Passifs financiers ne portant pas intérêt | Emprunts à court terme ¹ | Dettes à long terme composées | | | Montants des swaps de devises devant être échangés ² | | Autres | Montants des swaps de devises devant être échangés | | Total |
| | | | Dettes à long terme, en excluant les contrats de location ¹ (note 26) | Contrats de location (note 26) | (Reçus) | Payés | (Reçus) | | Payés | | |
| 2021 (reste de l'exercice) | 2 461 \$ | 101 \$ | 1 613 \$ | 402 \$ | (1 037) \$ | 1 048 \$ | — \$ | (385) \$ | 402 \$ | 4 605 \$ | |
| 2022 | 123 | — | 2 207 | 377 | (147) | 149 | 5 | (111) | 111 | 2 714 | |
| 2023 | 8 | — | 1 133 | 235 | (147) | 149 | — | — | — | 1 378 | |
| 2024 | 8 | — | 1 690 | 194 | (148) | 149 | — | — | — | 1 893 | |
| 2025 | 9 | — | 2 250 | 149 | (518) | 550 | — | — | — | 2 440 | |
| 2026 à 2030 | 12 | — | 7 952 | 414 | (1 814) | 1 898 | — | — | — | 8 462 | |
| Par la suite | — | — | 9 859 | 375 | (2 853) | 2 949 | — | — | — | 10 330 | |
| Total | 2 621 \$ | 101 \$ | 26 704 \$ | 2 146 \$ | (6 664) \$ | 6 892 \$ | 5 \$ | (496) \$ | 513 \$ | 31 822 \$ | |
| | | | | | | | | | | Total (note 26 h) | |
| | | | | | | | | | | 29 078 \$ | |

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 mars 2021.
- Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans le swap de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 mars 2021. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » du swap de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

| Au 31 décembre 2020 (en millions) | Non-dérivés | | | | Dérivés | | | | | | |
|--------------------------------------|---|-------------------------------------|--|--------------------------------|-------------------|---|-------------|-----------------|--|------------------|-------|
| | Passifs financiers ne portant pas intérêt | Emprunts à court terme ¹ | Dettes à long terme composées | | | Montants des swaps de devises devant être échangés ² | | Autres | Montants des swaps de devises devant être échangés | | Total |
| | | | Dettes à long terme, en excluant les contrats de location ¹ (note 26) | Contrats de location (note 26) | (Reçus) | Payés | (Reçus) | | Payés | | |
| 2021 | 2 669 \$ | 101 \$ | 1 658 \$ | 538 \$ | (882) \$ | 892 \$ | — \$ | (454) \$ | 475 \$ | 4 997 \$ | |
| 2022 | 74 | — | 2 204 | 371 | (149) | 151 | — | — | — | 2 651 | |
| 2023 | 8 | — | 1 149 | 230 | (149) | 151 | 6 | — | — | 1 395 | |
| 2024 | 8 | — | 1 706 | 191 | (150) | 151 | — | — | — | 1 906 | |
| 2025 | 9 | — | 2 868 | 145 | (525) | 575 | — | — | — | 3 072 | |
| 2026 à 2030 | 12 | — | 7 953 | 417 | (1 836) | 1 898 | — | — | — | 8 444 | |
| Par la suite | — | — | 9 877 | 379 | (2 889) | 2 949 | — | — | — | 10 316 | |
| Total | 2 780 \$ | 101 \$ | 27 415 \$ | 2 271 \$ | (6 580) \$ | 6 767 \$ | 6 \$ | (454) \$ | 475 \$ | 32 781 \$ | |
| | | | | | | | | | | Total | |
| | | | | | | | | | | 29 873 \$ | |

- Les sorties de trésorerie pour le versement d'intérêts à l'égard de nos emprunts à court terme, du papier commercial et des montants prélevés sur nos facilités de crédit (le cas échéant) ont été calculées selon les taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2020.
- Les montants compris dans la dette à long terme non dérivée non actualisée à l'égard de la dette à long terme libellée en dollars américains, et les montants correspondants inclus dans le swap de devises de la dette à long terme figurant à la colonne « (Reçus) » ont été établis selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2020. Les montants contractuels couverts de la dette à long terme libellée en dollars américains venant à échéance sont en fait reflétés dans la colonne « Payés » du swap de devises de la dette à long terme puisque les flux de trésorerie bruts sont échangés en vertu de contrats de swaps de devises.

c) Risque de marché

Le bénéfice net et les autres éléments du résultat global pour les trimestres clos les 31 mars 2021 et 2020 auraient pu varier si le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain, le taux de change du dollar américain par rapport à l'euro et les taux d'intérêt du marché avaient présenté une variation des montants raisonnablement possibles par rapport à leurs montants réels à la date de l'état de la situation financière.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de change à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue à la date de l'état de la situation financière concerné. Les soldes libellés en dollars américains et en euros et les valeurs nominales des instruments financiers dérivés à la date de l'état de la situation financière ont été utilisés aux fins des calculs.

L'analyse de sensibilité concernant notre exposition au risque de taux d'intérêt à la date de clôture a été effectuée en fonction d'une variation hypothétique qui serait survenue au début de l'exercice concerné et serait demeurée constante jusqu'à la date de l'état de la situation financière concerné. Les montants en capital et les valeurs nominales à la date de l'état de la situation financière concerné ont été utilisés aux fins des calculs.

La charge d'impôt sur le résultat, dont le montant net est pris en compte dans l'analyse de sensibilité, reflète les taux d'imposition prévus par la loi pour les périodes de présentation de l'information financière.

| Trimestres clos les 31 mars [augmentation (diminution) en millions] | Bénéfice net | | Autres éléments du résultat global | | Bénéfice global | |
|---|--------------|--------|---------------------------------------|----------|-----------------|----------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Variations raisonnablement possibles des risques de marché ¹ | | | | | | |
| Variation de 10 % du taux de change du dollar CA par rapport au dollar US | | | | | | |
| Appréciation du dollar CA | 2 \$ | 1 \$ | (10) \$ | (44) \$ | (8) \$ | (43) \$ |
| Dépréciation du dollar CA | (2) \$ | (1) \$ | 10 \$ | 44 \$ | 8 \$ | 43 \$ |
| Variation de 10 % du taux de change du dollar US par rapport à l'euro | | | | | | |
| Appréciation du dollar US | — \$ | — \$ | (52) \$ | (52) \$ | (52) \$ | (52) \$ |
| Dépréciation du dollar US | — \$ | — \$ | 52 \$ | 50 \$ | 52 \$ | 50 \$ |
| Variation de 25 points de base des taux d'intérêt | | | | | | |
| Augmentation des taux d'intérêt | | | | | | |
| Taux d'intérêt au Canada | — \$ | — \$ | 86 \$ | 110 \$ | 86 \$ | 110 \$ |
| Taux d'intérêt aux États-Unis | — \$ | — \$ | (88) \$ | (126) \$ | (88) \$ | (126) \$ |
| Taux d'intérêt combiné | — \$ | — \$ | (2) \$ | (16) \$ | (2) \$ | (16) \$ |
| Diminution des taux d'intérêt | | | | | | |
| Taux d'intérêt au Canada | — \$ | — \$ | (90) \$ | (116) \$ | (90) \$ | (116) \$ |
| Taux d'intérêt aux États-Unis | — \$ | — \$ | 93 \$ | 134 \$ | 93 \$ | 134 \$ |
| Taux d'intérêt combiné | — \$ | — \$ | 3 \$ | 18 \$ | 3 \$ | 18 \$ |

1 Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être considérées avec circonspection. Les variations du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global ne peuvent généralement pas faire l'objet d'une extrapolation étant donné que la relation entre la variation de l'hypothèse et celle du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global n'est pas nécessairement linéaire. Dans ce tableau, les répercussions de la variation d'une hypothèse donnée sur le montant du bénéfice net ou des autres éléments du résultat global sont calculées sans modification d'autres facteurs; or, dans la réalité, la variation d'un facteur peut entraîner la variation d'autres facteurs, ce qui pourrait contribuer à amplifier ou à contrebalancer les sensibilités.

L'analyse de sensibilité se fonde sur l'hypothèse selon laquelle nous réaliserions les variations des taux de change et des taux d'intérêt du marché; or, en réalité, le marché concurrentiel dans lequel nous exerçons nos activités aurait une incidence sur cette hypothèse.

d) Juste valeur

Généralités

La valeur comptable de la trésorerie et des placements temporaires, des débiteurs, des obligations à court terme, des emprunts à court terme, des créditeurs et de certaines provisions (y compris des provisions au titre de la restructuration) correspond approximativement à leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur est déterminée directement en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur de nos actifs financiers de placement est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs ou d'autres indications objectives et claires de juste valeur.

La juste valeur de notre dette à long terme, en excluant les contrats de location, est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs.

La juste valeur des instruments financiers dérivés que nous utilisons pour gérer le risque de change est évaluée en fonction des cours de marché sur des marchés actifs de ces instruments financiers ou d'instruments financiers similaires ou en fonction des taux courants qui nous sont offerts pour des instruments financiers de même échéance, ainsi qu'en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires dotés d'échéances similaires et exposés à des risques similaires (ces estimations de la juste valeur sont en grande partie fondées sur le taux de change à terme du dollar canadien par rapport au dollar américain aux dates des états de la situation financière).

Dérivés

Les instruments financiers dérivés que nous évaluons à la juste valeur sur une base récurrente suivant la comptabilisation initiale sont présentés dans le tableau ci-après.

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | | | | | Au 31 décembre 2020 | | | | |
|---|--------------------------|-----------------|---|--------------|----------------------------|---------------------|---|--------------|----------------------------|--|
| Désignation | Date d'échéance maximale | Valeur nominale | Juste valeur ¹ et valeur comptable | Prix ou taux | Date d'échéance maximale | Valeur nominale | Juste valeur ¹ et valeur comptable | Prix ou taux | | |
| Actifs courants² | | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains | DFT ⁴ | 2021 | 36 \$ | — \$ | 1,00 \$ US : 1,25 \$ CA | 2021 | 87 \$ | 2 \$ | 1,00 \$ US : 1,27 \$ CA | |
| Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains | DFC ³ | 2022 | 36 \$ | — | 1,00 \$ US : 1,32 \$ CA | — | — \$ | — | — | |
| Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)] | DFC ³ | 2021 | 144 \$ | 1 | 1,00 \$ US : 1,25 \$ CA | 2021 | 95 \$ | — | 1,00 \$ US : 1,27 \$ CA | |
| | | | | 1 \$ | | | | 2 \$ | | |
| Autres actifs à long terme² | | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁶ [note 26 b) et c)] | DFC ³ | 2048 | 2 176 \$ | 64 \$ | 1,00 \$ US : 1,27 \$ CA | 2048 | 2 176 \$ | 40 \$ | 1,00 \$ US : 1,27 \$ CA | |
| Passifs courants² | | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Risque de change lié aux produits libellés en dollars américains | DFT ⁴ | 2022 | 62 \$ | — \$ | 1,00 \$ US : 1,25 \$ CA | — | — \$ | — \$ | — | |
| Risque de change lié aux achats libellés en dollars américains | DFC ³ | 2022 | 378 \$ | 17 | 1,00 \$ US : 1,32 \$ CA | 2021 | 388 \$ | 21 | 1,00 \$ US : 1,34 \$ CA | |
| Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains [note 26 b) et c)] | DFC ³ | 2021 | 788 \$ | 14 | 1,00 \$ US : 1,28 \$ CA | 2021 | 647 \$ | 11 | 1,00 \$ US : 1,29 \$ CA | |
| Risque de change lié aux opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées avec la dette à long terme libellée en dollars américains ⁷ [note 26 e)] | DFC ⁵ | 2025 | 32 \$ | — | 1,00 € : 1,09 \$ US | 2025 | 34 \$ | — | 1,00 € : 1,09 \$ US | |
| Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e) | DFC ³ | 2022 | 8 \$ | 3 | 2,64 % | 2022 | 8 \$ | — | 2,64 % | |
| | | | | 34 \$ | | | | 32 \$ | | |
| Autres passifs à long terme² | | | | | | | | | | |
| <i>Dérivés utilisés pour gérer les éléments suivants</i> | | | | | | | | | | |
| Risque de change lié à la dette à long terme libellée en dollars américains ⁶ [note 26 b) et c)] | DFC ³ | 2049 | 3 237 \$ | 72 \$ | 1,00 \$ US : 1,33 \$ CA | 2049 | 3 260 \$ | 82 \$ | 1,00 \$ US : 1,33 \$ CA | |
| Risque de change lié aux opérations en monnaie fonctionnelle (euro) réglées avec la dette à long terme libellée en dollars américains ⁷ (note 26 e) | DFC ⁵ | 2025 | 519 \$ | 41 | 1,00 € : 1,09 \$ US | 2025 | 557 \$ | 67 | 1,00 € : 1,09 \$ US | |
| Risque de taux d'intérêt lié aux montants prélevés sur une facilité de crédit à taux variable (note 26 e) | DFC ³ | 2022 | 116 \$ | 2 | 2,64 % | 2022 | 120 \$ | 6 | 2,64 % | |
| | | | | 115 \$ | | | | 155 \$ | | |

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

2 Les actifs et passifs financiers dérivés ne font pas l'objet d'une compensation.

3 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de couverture (DFC) au moment de la comptabilisation initiale (éléments de couverture de flux de trésorerie); la comptabilité de couverture est appliquée. À moins d'indication contraire, le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.

4 Dérivés désignés comme étant détenus à des fins de transaction (DFT) et classés à la juste valeur par le biais du résultat net, au moment de la comptabilisation initiale; la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

5 Dérivés désignés comme couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger; la comptabilité de couverture est appliquée. Le ratio de couverture est de 1:1 et est établi en évaluant le degré d'appariement entre la valeur nominale des éléments de couverture et la valeur nominale des éléments couverts connexes.

6 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 mars 2021, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 29 \$ (31 décembre 2020 – 101 \$).

7 Nous désignons uniquement l'élément prix au comptant de ces instruments comme un élément de couverture. Au 31 mars 2021, le *foreign currency basis spread* compris dans la juste valeur des instruments dérivés, qui sert à l'évaluation de l'inefficacité des couvertures, se chiffrait à 1 \$ (31 décembre 2020 – 1 \$).

Non-dérivés

Notre dette à long terme qui est évaluée au coût amorti et la juste valeur de celle-ci sont présentées dans le tableau suivant.

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | | Au 31 décembre 2020 | |
|--|------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Dette à long terme, en excluant les contrats de location (note 26) | 18 015 \$ | 19 238 \$ | 18 451 \$ | 20 313 \$ |

e) Comptabilisation des profits et des pertes sur les dérivés

Le tableau suivant présente les profits et les pertes, excluant les incidences de l'impôt sur le résultat, découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Le risque de crédit lié à de tels instruments dérivés, comme il est décrit plus en détail à la note 4 a) serait la principale cause d'inefficacité des couvertures. Il n'y avait aucune partie inefficace des instruments dérivés classés à titre d'éléments de couverture de flux de trésorerie pour les périodes présentées.

| Trimestres clos les 31 mars (en millions) | Note | Montant du profit (de la perte) comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (partie efficace) (note 11) | | Poste | Profit (perte) reclassé des autres éléments du résultat global en résultat (partie efficace) (note 11) | |
|---|-----------|--|--------|--|--|--------|
| | | 2021 | 2020 | | Montant | |
| | | 2021 | 2020 | | 2021 | 2020 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change | | | | | | |
| Liés aux achats libellés en dollars américains | | (4) \$ | 31 \$ | Achat de biens et services | (8) \$ | 2 \$ |
| Liés à la dette à long terme libellée en dollars américains ¹ | 26 b), c) | 23 | 640 | Coûts de financement | (48) | 352 |
| Liés à un investissement net dans un établissement à l'étranger ² | | 26 | (1) | Coûts de financement | — | 3 |
| | | 45 | 670 | | (56) | 357 |
| Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché | | | | | | |
| Liés aux variations de la charge de rémunération fondée sur des actions et autres | 14 b) | 1 | (10) | Charge au titre des avantages du personnel | — | (2) |
| | | 46 \$ | 660 \$ | | (56) \$ | 355 \$ |

- 1 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce montant s'est chiffré à (72) \$ (2020 – 58 \$).
- 2 Les montants comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global excluent le *foreign currency basis spread* (qui sert à évaluer l'inefficacité des couvertures) compris dans la juste valeur des instruments dérivés; pour le trimestre clos le 31 mars 2021, ce montant s'est chiffré à néant (2020 – s.o.).

Le tableau suivant présente les profits et les pertes découlant des instruments dérivés qui sont classés à titre d'éléments détenus à des fins de transaction et qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture, ainsi que le poste où ils sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

| Trimestres clos les 31 mars (en millions) | Poste | Profit (perte) sur les dérivés comptabilisé en résultat | |
|---|----------------------|---|--------|
| | | 2021 | 2020 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change | Coûts de financement | 1 \$ | (1) \$ |

5 information sectorielle

Généralités

Les secteurs opérationnels sont des composantes d'une entité qui se livrent à des activités commerciales dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes, dont les activités peuvent être clairement distinguées et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par un principal décideur opérationnel en vue de prendre les décisions sur les ressources à affecter et d'évaluer la performance.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, nous avons amorcé la modification de nos processus et systèmes de présentation de l'information internes et externes et de nos contrôles internes afin de tenir compte de la cessation de la distinction historique entre les secteurs des services mobiles et des services filaires découlant de la convergence des technologies, au niveau des mesures de performance distinctes qui sont régulièrement communiquées à notre principal décideur opérationnel. Avant que l'Organisation mondiale de la Santé qualifie la COVID-19 de pandémie, nous comptons procéder à une transition vers une nouvelle structure de présentation de l'information sectorielle au cours de l'exercice 2020; avec prise d'effet au trimestre clos le 31 mars 2021, nous avons appliqué notre nouvelle structure de présentation de l'information sectorielle et nous avons retraité les montants comparatifs sur une base comparable.

Le secteur Solutions technologiques de TELUS comprend les produits tirés des services de réseau et les ventes d'équipement découlant des technologies mobiles, les produits tirés des services de données (qui comprennent les services de protocole Internet, les services de télévision, des solutions d'hébergement, des technologies de l'information gérées, des services fondés sur l'infonuagique, des logiciels, des services de gestion de données et des technologies intelligentes pour la chaîne alimentaire axées sur l'analytique de données; ainsi que des services de sécurité résidentielle et d'entreprise), certaines solutions technologiques et logicielles en matière de soins de santé, les produits tirés des services de voix et autres services de télécommunications, et les ventes d'équipement.

Le secteur Expérience client propulsée par le numérique – TELUS International comprend les activités liées à l'expérience client numérique et à la transformation de la capacité numérique, notamment en ce qui concerne les solutions en matière d'intelligence artificielle et de gestion de contenu, lesquelles sont exercées par notre filiale, TELUS International (Cda) Inc.

Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Le tableau suivant présente l'information sectorielle régulièrement transmise à notre chef de la direction (notre principal décideur opérationnel) et ses rapprochements avec nos produits tirés des produits et services, nos autres produits et notre bénéfice avant impôt.

6 produits tirés de contrats conclus avec des clients

a) Produits

Dans le cadre de la détermination des prix de transaction minimaux liés à des contrats conclus avec des clients, les montants sont affectés à l'exécution, ou à l'achèvement de l'exécution, des obligations de prestation contractuelles futures. Ces obligations de prestation contractuelles futures non remplies ou remplies partiellement ont principalement trait à des services à fournir sur la durée du contrat. Le tableau qui suit présente le total de nos prix de transaction minimaux estimatifs affectés aux obligations de prestation contractuelles futures résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, et le calendrier de la comptabilisation probable des produits connexes; les montants réels pourraient différer de ces estimations en raison de divers facteurs, y compris la nature imprévisible du comportement des clients, de la réglementation dans le secteur, de la conjoncture économique dans laquelle nous exerçons nos activités et du comportement de la concurrence.

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|--------------------|------------------------|
| Prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement, à comptabiliser dans les produits d'une période ultérieure^{1,2} | | |
| Au cours de la période de 12 mois se clôturant un an après | 2 252 \$ | 2 279 \$ |
| Au cours de la période de 12 mois se clôturant deux ans après | 868 | 883 |
| Par la suite | 40 | 35 |
| | 3 160 \$ | 3 197 \$ |

- 1 Exclut les montants de la contrepartie variable limitée, les montants découlant des contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ainsi que, comme le permet la mesure de simplification, les montants découlant de contrats qui ne sont pas touchés par les écarts temporaires en matière de comptabilisation des produits découlant de la répartition du prix de transaction, ou de contrats à l'égard desquels nous pourrions comptabiliser et facturer des produits dont le montant correspond directement à nos obligations de prestation remplies.
- 2 Les normes IFRS de l'IASB exigent une explication quant au moment où nous prévoyons comptabiliser dans les produits les montants présentés au titre du prix de transaction minimal estimatif affecté aux obligations de prestation résiduelles non remplies, ou remplies partiellement. Les montants estimatifs présentés reposent sur les modalités et échéances contractuelles. Les produits réels comptabilisés au titre du prix de transaction minimal, ainsi que le calendrier de comptabilisation connexe, différeront de ces estimations, en raison principalement de la fréquence des occasions où la durée réelle des contrats conclus avec des clients diffère de leur échéance contractuelle.

b) Débiteurs

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|------|--------------------|------------------------|
| Créances clients | | 1 880 \$ | 1 986 \$ |
| Montants courus à recevoir – clients | | 260 | 241 |
| Correction de valeur pour créances douteuses | 4 a) | (111) | (119) |
| | | 2 029 | 2 108 |
| Montants courus à recevoir – autres | | 242 | 247 |
| Débiteurs – courants | | 2 271 \$ | 2 355 \$ |

c) Actifs sur contrat

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|------|---------------|-----------------|
| | | 2021 | 2020 |
| Solde au début | | 850 \$ | 1 238 \$ |
| Entrées nettes découlant des activités | | 272 | 171 |
| Montants facturés au cours de la période et donc reclassés dans les débiteurs ¹ | | (324) | (345) |
| Variation de la correction de valeur pour perte de valeur, montant net | 4 a) | 3 | 5 |
| Autres | | 2 | — |
| Solde à la fin | | 803 \$ | 1 069 \$ |
| À facturer, et donc reclassés dans les débiteurs au cours de : | | | |
| La période de 12 mois se clôturant un an après | | 550 \$ | 806 \$ |
| La période de 12 mois se clôturant deux ans après | | 235 | 245 |
| Par la suite | | 18 | 18 |
| Solde à la fin | | 803 \$ | 1 069 \$ |
| Rapprochement des actifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante | | | |
| Actifs sur contrat – montant brut | | 550 \$ | 806 \$ |
| Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat | 24 | (11) | (7) |
| Reclassement des passifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat | 24 | (119) | (147) |
| | | 420 \$ | 652 \$ |

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, les montants facturés à l'égard de nos produits et services mobiles et reclassés dans les débiteurs se sont chiffrés à 193 \$ (2020 – 289 \$).

7 autres produits

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|-------|-------------|--------------|
| | | 2021 | 2020 |
| Aide publique | | 3 \$ | 3 \$ |
| Autres produits tirés de la colocation | 19 | 1 | 1 |
| Produits tirés des placements (perte de placement), profit (perte) à la cession d'actifs et autres | | (3) | (6) |
| Produits d'intérêts | 21 b) | 1 | 1 |
| Variations des provisions au titre d'un regroupement d'entreprises | | — | 32 |
| | | 2 \$ | 31 \$ |

8 charge au titre des avantages du personnel

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|---|-------|-----------------|---------------|
| | | 2021 | 2020 |
| Charge au titre des avantages du personnel – montant brut | | | |
| Salaires ¹ | | 991 \$ | 880 \$ |
| Rémunération fondée sur des actions ² | 14 | 60 | 32 |
| Régimes de retraite – à prestations définies | 15 a) | 26 | 27 |
| Régimes de retraite – à cotisations définies | 15 b) | 22 | 21 |
| Coûts de restructuration ² | 16 a) | 18 | 10 |
| Avantages du personnel (santé et autres) | | 50 | 46 |
| | | 1 167 | 1 016 |
| Coûts internes de la main-d'œuvre comptabilisés à l'actif, montant net | | | |
| Coûts d'acquisition du contrat | 20 | | |
| Comptabilisés à l'actif | | (22) | (17) |
| Amortis | | 15 | 13 |
| Coûts liés à l'exécution du contrat | 20 | | |
| Comptabilisés à l'actif | | — | (1) |
| Amortis | | 1 | 1 |
| Immobilisations corporelles | | (90) | (87) |
| Immobilisations incorporelles amortissables | | (56) | (52) |
| | | (152) | (143) |
| | | 1 015 \$ | 873 \$ |

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, les salaires sont présentés déduction faite des montants au titre du programme Subvention salariale d'urgence du Canada.

2 Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, une rémunération fondée sur des actions de 6 \$ dans le secteur Expérience client propulsée par le numérique a été incluse dans les coûts de restructuration.

9 coûts de financement

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|---|------|------------|--------|
| | | 2021 | 2020 |
| Charges d'intérêts | | | |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – montant brut | | 171 \$ | 170 \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés | | — | (8) |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives | | 171 | 162 |
| Intérêts sur les obligations locatives | 19 | 17 | 18 |
| Intérêts sur les emprunts à court terme et autres | | 3 | 2 |
| Désactualisation de provisions | 25 | 5 | 5 |
| | | 196 | 187 |
| Intérêts des régimes à prestations définies du personnel, montant net | 15 | 6 | 4 |
| Opérations de change | | 6 | 2 |
| | | 208 | 193 |
| Produits d'intérêts | | | |
| | | (1) | (1) |
| | | 207 \$ | 192 \$ |
| Charges d'intérêts, montant net | 3 | 201 \$ | 196 \$ |
| Intérêts sur la dette à long terme, excluant les obligations locatives – capitalisés | | — | (8) |
| Montant net des charges d'intérêts au titre des régimes à prestations définies du personnel | | 6 | 4 |
| | | 207 \$ | 192 \$ |

10 impôt sur le résultat

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|--|------------|--------|
| | 2021 | 2020 |
| Charge d'impôt exigible | | |
| Pour la période de présentation de l'information financière considérée | 129 \$ | 202 \$ |
| Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures | — | (2) |
| | 129 | 200 |
| Charge d'impôt différé | | |
| Survenant à la naissance et à la résorption des différences temporaires | 3 | (60) |
| Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition | — | (3) |
| Ajustements comptabilisés dans la période considérée au titre de l'impôt sur le résultat de périodes antérieures | — | 2 |
| | 3 | (61) |
| | 132 \$ | 139 \$ |

Notre charge d'impôt et notre taux d'imposition effectif diffèrent de ceux obtenus par l'application des taux prévus par la loi en raison des éléments suivants :

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | | 2020 | |
|--|--------|--------|--------|--------|
| | | | | |
| Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi | 119 \$ | 25,6 % | 130 \$ | 26,4 % |
| Réévaluation du passif d'impôt différé pour refléter les taux d'imposition futurs | — | — | (3) | (0,6) |
| Montants non déductibles | 6 | 1,4 | 4 | 0,8 |
| Autres | 7 | 1,5 | 8 | 1,7 |
| Charge d'impôt sur le résultat présentée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global | 132 \$ | 28,5 % | 139 \$ | 28,3 % |

11 autres éléments du résultat global

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat | | | | | | Écart de change cumulé | Élément qui ne sera jamais reclassé en résultat | Modification de l'évaluation des actifs financiers de placement | Cumul des autres éléments du résultat global | Réévaluations des régimes à prestations définies du personnel | Autres éléments du résultat global |
|---|--|---|--------------|--|---|---------------|------------------------|---|---|--|---|------------------------------------|
| | Dérivés utilisés pour gérer le risque de change | | | Dérivés utilisés pour gérer les autres risques de marché | | | | | | | | |
| | Profits (pertes) survenus | (Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net | Total | Profits (pertes) survenus | (Profits) pertes de périodes antérieures transférés en résultat net | Total | | | | | | |
| Variation de la juste valeur latente des dérivés désignés à titre de couvertures de flux de trésorerie au cours de la période considérée (note 4 e) | | | | | | | | | | | | |
| Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2020 | | | 66 \$ | | | (1) \$ | 65 \$ | 42 \$ | 12 \$ | 119 \$ | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | |
| Montant | 670 \$ | (357) \$ | 313 | (10) \$ | 2 \$ | (8) | 305 | 52 | — | 357 | 426 \$ | 783 \$ |
| Impôt sur le résultat | 143 \$ | (58) \$ | 85 | (3) \$ | 1 \$ | (2) | 83 | — | — | 83 | 110 | 193 |
| Montant net | | | 228 | | | (6) | 222 | 52 | — | 274 | 316 \$ | 590 \$ |
| Solde cumulé au 31 mars 2020 | | | 294 \$ | | | (7) \$ | 287 \$ | 94 \$ | 12 \$ | 393 \$ | | |
| Solde cumulé au 1 ^{er} janvier 2021 | | | (40) \$ | | | (6) \$ | (46) \$ | 155 \$ | 26 \$ | 135 \$ | | |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | | | |
| Montant | 45 \$ | 56 \$ | 101 | 1 \$ | — \$ | 1 | 102 | (69) | (1) | 32 | 911 \$ | 943 \$ |
| Impôt sur le résultat | 10 \$ | 10 \$ | 20 | — \$ | — \$ | — | 20 | — | — | 20 | 236 | 256 |
| Montant net | | | 81 | | | 1 | 82 | (69) | (1) | 12 | 675 \$ | 687 \$ |
| Solde cumulé au 31 mars 2021 | | | 41 \$ | | | (5) \$ | 36 \$ | 86 \$ | 25 \$ | 147 \$ | | |
| Éléments attribuables : | | | | | | | | | | | | |
| Aux actions ordinaires | | | | | | | | | | 146 \$ | | |
| Aux participations ne donnant pas le contrôle | | | | | | | | | | 1 | | |
| | | | | | | | | | | 147 \$ | | |

12 montants par action

Le bénéfice net de base par action ordinaire est calculé au moyen de la division du bénéfice net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le bénéfice net dilué par action ordinaire est calculé pour tenir compte des attributions d'options sur actions et des attributions d'unités d'actions restreintes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des dénominateurs entrant dans le calcul du bénéfice par action de base et du bénéfice par action dilué. Le bénéfice net est égal au bénéfice net dilué pour toutes les périodes présentées.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|--|------------|-------|
| | 2021 | 2020 |
| Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires en circulation | 1 298 | 1 248 |
| Effet des titres dilutifs – unités d'actions restreintes | 3 | 4 |
| Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires en circulation | 1 301 | 1 252 |

Pour les trimestres clos les 31 mars 2021 et 2020, aucune attribution d'unités d'actions restreintes réglées en instruments de capitaux propres en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire. Pour les trimestres clos les 31 mars 2021 et 2020, aucune attribution d'options sur actions de TELUS Corporation en circulation n'a été exclue du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire.

13 dividendes par action

a) Dividendes déclarés sur les actions ordinaires de TELUS Corporation

Trimestres clos les 31 mars
(en millions, sauf les montants
par action)

| Dividendes sur les actions ordinaires de TELUS Corporation | 2021 | | | | 2020 | | | |
|--|--------------|------------|-------------------------------|----------------------------|--------------|------------|-------------------------------|----------------------------|
| | Déclarés | | Versés aux actionnaires le | | Déclarés | | Versés aux actionnaires le | |
| | En date du | Par action | Total | | En date du | Par action | Total | |
| Dividende du premier trimestre | 11 mars 2021 | 0,3112 \$ | 404 \$ | 1 ^{er} avril 2021 | 11 mars 2020 | 0,29125 \$ | 371 \$ | 1 ^{er} avril 2020 |

Le 6 mai 2021, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,3162 \$ par action sur nos actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation; ce dividende est payable le 2 juillet 2021 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 juin 2021. Le montant final du paiement des dividendes est tributaire du nombre d'actions ordinaires de TELUS Corporation émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 10 juin 2021.

b) Régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés

Nous avons un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés dans le cadre duquel les détenteurs d'actions ordinaires de TELUS Corporation admissibles peuvent acquérir des actions ordinaires de TELUS Corporation supplémentaires en réinvestissant les dividendes et en effectuant des paiements additionnels facultatifs en trésorerie au fiduciaire. En vertu de ce régime, nous avons le choix d'émettre des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. En vertu du régime, nous pouvons, à notre gré, offrir les actions ordinaires de TELUS Corporation à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché. Avec prise d'effet lors du paiement des dividendes, le 1^{er} octobre 2019, nous avons émis des actions ordinaires de TELUS Corporation à même les actions propres à un escompte de 2 %. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues par des détenteurs admissibles qui ont choisi de participer au régime, les dividendes sur actions ordinaires déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2021 d'un montant de 143 millions de dollars (2020 – 122 millions de dollars) devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation.

14 rémunération fondée sur des actions

a) Éléments de la rémunération fondée sur des actions

La charge au titre des avantages du personnel figurant dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ainsi que dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie comprend les montants de la rémunération fondée sur des actions suivants :

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | | 2021 | | | 2020 | | |
|---|------|---|---|--|--|---|--|
| | Note | Charge au titre des avantages du personnel ¹ | Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes | Ajustement au tableau des flux de trésorerie | Charge au titre des avantages du personnel | Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes | Ajustement au tableau des flux de trésorerie |
| TRIMESTRES | | | | | | | |
| Unités d'actions restreintes | b) | 50 \$ | — \$ | 50 \$ | 22 \$ | — \$ | 22 \$ |
| Régime d'actionariat des employés | c) | 9 | (9) | — | 9 | (9) | — |
| Attributions d'options sur actions | d) | 7 | (22) | (15) | 1 | — | 1 |
| | | 66 \$ | (31) \$ | 35 \$ | 32 \$ | (9) \$ | 23 \$ |

1 Une charge de 45 \$ liée aux unités d'actions restreintes et une charge de 6 \$ liée aux options sur actions sont présentées dans la charge au titre des avantages du personnel (se reporter à la note 8), et le solde est inclus dans les coûts de restructuration (se reporter à la note 16) du secteur Expérience client propulsée par le numérique.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2020, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation connexes en ce qui a trait aux unités d'actions restreintes sont présentées déduction faite des entrées de trésorerie découlant des contrats à terme d'actions réglés en trésorerie de 1 million de dollars; aucun contrat à terme d'actions réglés en trésorerie n'était en cours pour le trimestre clos le 31 mars 2021. Pour le trimestre clos 31 mars 2021, l'économie d'impôt sur le résultat découlant de la rémunération fondée sur des actions s'est établie à 17 millions de dollars (2020 – 8 millions de dollars).

b) Unités d'actions restreintes

Unités d'actions restreintes de TELUS Corporation

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui offrent essentiellement les mêmes caractéristiques que nos unités d'actions restreintes générales, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 200 %) qui est tributaire de la réalisation d'une condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés (d'une pondération de 25 %) et du rendement total pour l'actionnaire en ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation par rapport à celui d'un groupe mondial de sociétés de télécommunications analogues (d'une pondération de 75 %). La juste valeur à la date d'attribution du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés est égale à la juste valeur de marché des actions ordinaires de TELUS Corporation correspondantes à la date d'attribution. Par conséquent, le sous-ensemble nominal a été inclus dans la présentation de nos unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service. L'estimation, qui reflète un dividende variable, de la juste valeur du sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire est déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2021 et en 2020 sont comptabilisées comme étant réglées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions restreintes de TELUS Corporation en circulation dont les droits n'étaient pas acquis.

| | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---|-----------------|---------------------|
| Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits n'étaient pas acquis | | |
| Unités d'actions restreintes non assujetties à une condition de performance liée au marché | | |
| Unités d'actions restreintes uniquement assujetties à une condition de service | 8 453 353 | 5 718 328 |
| Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au nombre total de connexions d'abonnés | 490 020 | 298 957 |
| | 8 943 373 | 6 017 285 |
| Unités d'actions restreintes assujetties à une condition de performance liée au marché | | |
| Sous-ensemble nominal touché par la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire | 1 469 984 | 896 870 |
| | 10 413 357 | 6 914 155 |

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS Corporation non assujetties à une condition de performance liée au marché.

| Période close le 31 mars 2021 | Trimestre | | |
|-------------------------------|--|---------------|---|
| | Nombre d'unités d'actions restreintes ¹ | | Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution |
| | Droits non acquis | Droits acquis | |
| En circulation au début | | | |
| Droits non acquis | 6 017 285 | — | 24,55 \$ |
| Droits acquis | — | 29 870 | 24,58 \$ |
| Attribuées | | | |
| Attribution initiale | 2 910 507 | — | 25,80 \$ |
| Au lieu de dividendes | 72 407 | 365 | 25,47 \$ |
| Droits acquis | (9 949) | 9 949 | 24,51 \$ |
| Régées en trésorerie | — | (10 603) | 24,46 \$ |
| Frappées de déchéance | (46 877) | — | 24,74 \$ |
| En circulation à la fin | | | |
| Droits non acquis | 8 943 373 | — | 24,96 \$ |
| Droits acquis | — | 29 581 | 24,59 \$ |

1 Compte non tenu du sous-ensemble nominal d'unités d'actions restreintes assujetties à la condition de performance liée au rendement total pour l'actionnaire.

Unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

Nous octroyons également des unités d'actions restreintes qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques que les unités d'actions restreintes de TELUS Corporation, mais qui procurent un dividende variable (de 0 % à 150 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc. Les unités d'actions restreintes attribuées en 2021 sont comptabilisées comme étant régées en trésorerie, puisqu'il s'agissait de leur mode de règlement prévu au moment de leur attribution.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs aux unités d'actions restreintes de TELUS International (Cda) Inc.

| Période close le 31 mars 2021 | Trimestre | |
|-----------------------------------|--|---|
| | Nombre d'unités d'actions restreintes dont les droits ne sont pas acquis | Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution |
| En circulation au début | 1 383 642 | 7,94 \$ US |
| Attribuées – attribution initiale | 670 292 | 25,00 \$ US |
| Frappées de déchéance | (14 346) | 7,90 \$ US |
| En circulation à la fin | 2 039 588 | 13,55 \$ US |

c) Régime d'actionariat des employés

Nous avons un régime d'actionariat des employés qui permet aux employés admissibles allant jusqu'à une certaine catégorie d'emploi d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation au moyen de retenues sur la paie régulières. En ce qui a trait aux actions ordinaires de TELUS Corporation détenues dans le cadre du régime d'actionariat des employés, les dividendes sur actions ordinaires de TELUS Corporation déclarés au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, d'un montant de 10 millions de dollars (2020 – 9 millions de dollars) devaient être réinvestis dans des actions ordinaires de TELUS Corporation que le fiduciaire a acquises à même les actions propres, un escompte étant applicable, comme il est décrit à la *note 13 b*).

d) Attributions d'options sur actions

Options sur actions de TELUS Corporation

Des employés peuvent se voir octroyer des options leur permettant d'acheter des actions ordinaires de TELUS Corporation, à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas sept ans à compter du moment de l'attribution. Les options sur actions qui ont été attribuées au cours des exercices 2021 et 2020 étaient destinées à des employés de première ligne.

Ces attributions d'options comportent une option de règlement en capitaux propres net. Le titulaire d'options ne dispose pas du choix d'exercer l'option de règlement en capitaux propres net; il nous revient de choisir si l'exercice d'une attribution d'options sur actions est réglé comme une option sur actions ou au moyen de l'option de règlement en capitaux propres net.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'évolution du régime d'options sur actions de TELUS Corporation.

| Période close le 31 mars 2021 | Trimestre | |
|-------------------------------|------------------------------|---|
| | Nombre d'options sur actions | Prix moyen pondéré des options sur actions ¹ |
| En circulation au début | 3 014 700 | 21,59 \$ |
| Attribuées | 248 700 | 25,86 \$ |
| Frappées de déchéance | (50 100) | 21,55 \$ |
| En circulation à la fin | 3 213 300 | 21,92 \$ |

1 La durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 6,1 ans. Aucune option ne pouvait être exercée à la date de clôture.

Le tableau qui suit présente la juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans le cadre de l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution calculées à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes (modèle analytique).

| Période close le 31 mars 2021 | Trimestre |
|--|-----------|
| Juste valeur des options sur actions attribuées (par option sur actions) | 0,92 \$ |
| Taux d'intérêt sans risque | 0,79 % |
| Durée de vie prévue ¹ (en années) | 4,25 |
| Volatilité prévue | 12,5 % |
| Taux de rendement | 4,8 % |

1 La durée contractuelle maximale des options sur actions attribuées en 2021 est de 7 ans.

Options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

Des employés peuvent se voir octroyer des options sur actions de participation (régées en instruments de capitaux propres) leur permettant d'acheter des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc., à un prix correspondant à, ou équivalant à un multiple de la juste valeur de marché des actions au moment de l'attribution, et/ou des options sur actions fictives (régées en trésorerie) qui leur permettent d'être exposés à une appréciation du prix des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. Les attributions d'options sur actions octroyées dans le cadre du régime peuvent être exercées au cours de périodes définies ne dépassant pas dix ans à compter du moment de l'attribution. Toutes les attributions d'options sur actions de participation et la plupart des attributions d'options sur actions procurent un dividende variable (de 0 % à 100 %) qui est tributaire de la réalisation des conditions de performance financière et des conditions de performance en matière de qualité du service non liées au marché de TELUS International (Cda) Inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements relatifs au régime d'options sur actions de TELUS International (Cda) Inc.

| Période close le 31 mars 2021 | Trimestre | | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|---|--------------------------------|------------------------------|
| | Libellées en dollars américains | | Libellées en dollars canadiens | |
| | Nombre d'options sur actions | Prix moyen pondéré des options sur actions ¹ | Nombre d'options sur actions | Prix des options sur actions |
| En circulation au début ¹ | 3 922 056 | 6,94 \$ US | 242 244 | 4,75 \$ |
| Attribuées | 579 949 | 25,00 \$ US | — | — \$ |
| Exercées | (409 036) | 6,06 \$ US | (242 244) | 4,75 \$ |
| En circulation à la fin | 4 092 969 | 9,59 \$ US | — | — \$ |
| Pouvant être exercées à la fin | 2 858 387 | 6,95 \$ US | — | — \$ |

1 En ce qui a trait aux 3 513 020 options sur actions, la fourchette de prix des options sur actions s'établit entre 4,87 \$ US et 8,95 \$ US par action de participation de TELUS International (Cda) Inc. et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 6,5 ans; pour le reste des options sur actions, le prix est de 25,00 \$ US et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée est de 9,8 ans.

Le tableau qui suit présente la juste valeur moyenne pondérée des attributions d'options sur actions et les hypothèses moyennes pondérées utilisées dans le cadre de l'estimation de la juste valeur au moment de l'attribution calculées à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes (modèle analytique).

| Période close le 31 mars 2021 | Trimestre |
|--|------------|
| Juste valeur des options sur actions attribuées (par option sur actions) | 5,34 \$ US |
| Taux d'intérêt sans risque | 0,73 % |
| Durée de vie prévue ¹ (en années) | 6,50 |
| Volatilité prévue | 19,3 % |
| Taux de rendement | Néant |

1 La durée contractuelle maximale des options sur actions attribuées en 2021 est de 10 ans.

15 avantages du personnel futurs

a) Régimes de retraite à prestations définies – détails

Charge

Notre charge au titre des régimes de retraite à prestations définies s'établit comme suit :

| Trimestres clos les 31 mars (en millions) | 2021 | | | | 2020 | | | |
|---|---|-------------------------------|--|-----------------|---|-------------------------------|--|-----------------|
| | Charge au titre des avantages du personnel (note 8) | Coûts de financement (note 9) | Autres éléments du résultat global (note 11) | Total | Charge au titre des avantages du personnel (note 8) | Coûts de financement (note 9) | Autres éléments du résultat global (note 11) | Total |
| Comptabilisée dans les éléments suivants : | | | | | | | | |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 25 \$ | — \$ | — \$ | 25 \$ | 23 \$ | — \$ | — \$ | 23 \$ |
| Coût des services passés | — | — | — | — | 3 | — | — | 3 |
| Intérêts nets; rendement de l'actif des régimes | | | | | | | | |
| Charges d'intérêts découlant des obligations au titre des prestations définies constituées | — | 65 | — | 65 | — | 74 | — | 74 |
| Rendement de l'actif des régimes, y compris les produits d'intérêts ¹ | — | (60) | 149 | 89 | — | (71) | 435 | 364 |
| Incidence des intérêts sur le plafond relatif à l'actif des régimes | — | 1 | — | 1 | — | 1 | — | 1 |
| | — | 6 | 149 | 155 | — | 4 | 435 | 439 |
| Frais administratifs | 1 | — | — | 1 | 1 | — | — | 1 |
| Réévaluations découlant des éléments suivants : | | | | | | | | |
| Hypothèses financières | — | — | (1 095) | (1 095) | — | — | (889) | (889) |
| Variation de l'incidence de la limitation du montant net de l'actif au titre des prestations définies au plafond relatif à l'actif des régimes | — | — | 35 | 35 | — | — | 28 | 28 |
| | 26 \$ | 6 \$ | (911) \$ | (879) \$ | 27 \$ | 4 \$ | (426) \$ | (395) \$ |

1 Les produits d'intérêts sur la tranche attribuable à l'actif des régimes du montant net des intérêts des régimes à prestations définies du personnel inclus dans les coûts de financement tiennent compte d'un taux de rendement de l'actif des régimes équivalant au taux d'actualisation utilisé afin de déterminer les obligations au titre des prestations définies constituées.

b) Régimes à cotisations définies – charge

Le total des coûts des régimes de retraite à cotisations définies que nous comptabilisons se présente comme suit :

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|---|--------------|--------------|
| | 2021 | 2020 |
| Cotisations au régime de retraite syndical et au régime de retraite de la fonction publique | 4 \$ | 5 \$ |
| Autres régimes de retraite à cotisations définies | 18 | 16 |
| | 22 \$ | 21 \$ |

16 coûts de restructuration et autres coûts

a) Détails des coûts de restructuration et autres coûts

Afin de réduire nos coûts permanents, nous engageons des coûts de restructuration supplémentaires connexes non récurrents, comme il est expliqué plus en détail à la *note 16 b*). Il est également possible que nous engagions des charges inhabituelles lorsque nous apportons des changements importants ou structurels à nos modèles d'affaires ou à nos modèles d'exploitation ou que nous menons des activités d'intégration postacquisition. Les autres coûts comprennent les coûts externes supplémentaires atypiques engagés relativement aux acquisitions ou cessions d'entreprises, les coûts importants liés aux litiges à l'égard de pertes ou de règlements, les coûts liés aux décisions réglementaires rétrospectives défavorables ainsi que certains coûts atypiques additionnels engagés en lien avec la pandémie de COVID-19.

Le tableau ci-dessous illustre les coûts de restructuration et autres coûts qui sont présentés dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

| Trimestres clos les 31 mars (en millions) | Coûts de restructuration (note 16 b) | | Autres coûts (note 16 c) | | Total | |
|--|---|-------|-----------------------------|------|-------|-------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Achat de biens et services | 13 \$ | 46 \$ | 10 \$ | 4 \$ | 23 \$ | 50 \$ |
| Charge au titre des avantages du personnel | 18 | 10 | — | — | 18 | 10 |
| | 31 \$ | 56 \$ | 10 \$ | 4 \$ | 41 \$ | 60 \$ |

b) Provisions au titre de la restructuration

Les provisions liées au personnel et les autres provisions, telles qu'elles sont présentées à la *note 25*, comprennent les montants concernant les activités de restructuration. En 2021, les activités de restructuration comprenaient les initiatives d'efficacité opérationnelle en cours et supplémentaires, dont certaines avaient trait aux coûts liés au personnel et à la rationalisation des biens immobiliers. Ces initiatives visaient à accroître notre productivité opérationnelle à long terme et notre compétitivité.

c) Autres

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, des coûts externes supplémentaires ont été engagés relativement aux acquisitions d'entreprises. Dans le cadre d'acquisitions d'entreprises, des charges inhabituelles et non récurrentes liées à l'intégration d'entreprises qui ne seraient pas considérées comme des coûts de restructuration ou comme faisant partie de la juste valeur de l'actif net acquis ont été incluses dans les autres coûts.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, d'autres coûts ont également été engagés en lien avec la pandémie de COVID-19. Des coûts additionnels ont été engagés en raison des mesures proactives que nous avons choisi de prendre pour assurer la sécurité de nos clients et de nos employés, notamment l'ajustement de la fréquence de nettoyage et d'entretien des biens immobiliers, entre autres. De même, les coûts qui ont été engagés dans le cours normal des activités mais qui ne peuvent pas contribuer normalement à la réalisation des produits ont été jugés atypiques.

17 immobilisations corporelles

| (en millions) | Note | Actifs détenus | | | | | Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location (note 19) | | | | Total | |
|--|-------|-----------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--------------|------------------------|---|-----------------------|-------------------|--------------|-----------------|------------------|
| | | Actifs liés au réseau | Bâtiments et améliorations locatives | Matériel informatique et autres | Terrains | Actifs en construction | Total | Actifs liés au réseau | Biens immobiliers | Autres | | Total |
| AU COÛT | | | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2021 | | 32 972 \$ | 3 428 \$ | 1 403 \$ | 54 \$ | 640 \$ | 38 497 \$ | 499 \$ | 1 506 \$ | 82 \$ | 2 087 \$ | 40 584 \$ |
| Entrées | | 198 | 7 | 11 | — | 308 | 524 | — | 50 | 8 | 58 | 582 |
| Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises | 18 b) | — | 1 | 1 | — | — | 2 | — | 1 | — | 1 | 3 |
| Cessions, mises hors service et autres | | (241) | (2) | (38) | — | — | (281) | 3 | (21) | (6) | (24) | (305) |
| Actifs en construction mis en service | | 299 | 14 | 27 | 8 | (348) | — | — | — | — | — | — |
| Écarts de change, montant net | | (3) | (3) | (2) | — | (1) | (9) | — | (9) | — | (9) | (18) |
| Au 31 mars 2021 | | 33 225 \$ | 3 445 \$ | 1 402 \$ | 62 \$ | 599 \$ | 38 733 \$ | 502 \$ | 1 527 \$ | 84 \$ | 2 113 \$ | 40 846 \$ |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2021 | | 22 120 \$ | 2 109 \$ | 889 \$ | — \$ | — \$ | 25 118 \$ | 43 \$ | 382 \$ | 27 \$ | 452 \$ | 25 570 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles ¹ | | 384 | 34 | 40 | — | — | 458 | 18 | 44 | 4 | 66 | 524 |
| Cessions, mises hors service et autres | | (243) | — | (31) | — | — | (274) | — | (3) | (2) | (5) | (279) |
| Écarts de change, montant net | | (2) | (1) | (4) | — | — | (7) | — | (3) | — | (3) | (10) |
| Au 31 mars 2021 | | 22 259 \$ | 2 142 \$ | 894 \$ | — \$ | — \$ | 25 295 \$ | 61 \$ | 420 \$ | 29 \$ | 510 \$ | 25 805 \$ |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | | 10 852 \$ | 1 319 \$ | 514 \$ | 54 \$ | 640 \$ | 13 379 \$ | 456 \$ | 1 124 \$ | 55 \$ | 1 635 \$ | 15 014 \$ |
| Au 31 mars 2021 | | 10 966 \$ | 1 303 \$ | 508 \$ | 62 \$ | 599 \$ | 13 438 \$ | 441 \$ | 1 107 \$ | 55 \$ | 1 603 \$ | 15 041 \$ |

1 Pour le trimestre clos le 31 mars 2021, l'amortissement comprend un montant de (9) \$ au titre de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location d'immeubles.

Au 31 mars 2021, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles totalisaient 323 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2022 (31 décembre 2020 – 235 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2022).

18 immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles et goodwill, montant net

| (en millions) | Note | Immobilisations incorporelles amortissables | | | | Total | Licences de spectre | Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée | Goodwill ^{1,2} | Total des immobilisations incorporelles et du goodwill |
|---|------|---|-----------------|--|------------------------|------------------|---------------------|--|-------------------------|--|
| | | Contrats avec les clients, relations clients connexes et nombre d'abonnés | Logiciels | Servitudes, actifs d'externalisation ouverte et autres | Actifs en construction | | | | | |
| AU COÛT | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2021 | | 2 915 \$ | 6 479 \$ | 371 \$ | 216 \$ | 9 981 \$ | 9 910 \$ | 19 891 \$ | 7 588 \$ | 27 479 \$ |
| Entrées | | — | 20 | 1 | 141 | 162 | 303 | 465 | — | 465 |
| Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises | b) | 5 | 56 | 7 | — | 68 | — | 68 | 54 | 122 |
| Cessions, mises hors service et autres (y compris les intérêts capitalisés) | | 7 | (143) | 8 | — | (128) | — | (128) | — | (128) |
| Actifs en construction mis en service | | — | 160 | — | (160) | — | — | — | — | — |
| Écarts de change, montant net | | (49) | — | (5) | (1) | (55) | — | (55) | (62) | (117) |
| Au 31 mars 2021 | | 2 878 \$ | 6 572 \$ | 382 \$ | 196 \$ | 10 028 \$ | 10 213 \$ | 20 241 \$ | 7 580 \$ | 27 821 \$ |
| AMORTISSEMENT CUMULÉ | | | | | | | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2021 | | 495 \$ | 4 274 \$ | 96 \$ | — \$ | 4 865 \$ | — \$ | 4 865 \$ | 364 \$ | 5 229 \$ |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | | 77 | 183 | 5 | — | 265 | — | 265 | — | 265 |
| Cessions, mises hors service et autres | | (22) | (144) | 20 | — | (146) | — | (146) | — | (146) |
| Écart de change, montant net | | (3) | (2) | 1 | — | (4) | — | (4) | — | (4) |
| Au 31 mars 2021 | | 547 \$ | 4 311 \$ | 122 \$ | — \$ | 4 980 \$ | — \$ | 4 980 \$ | 364 \$ | 5 344 \$ |
| VALEUR COMPTABLE NETTE | | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2020 | | 2 420 \$ | 2 205 \$ | 275 \$ | 216 \$ | 5 116 \$ | 9 910 \$ | 15 026 \$ | 7 224 \$ | 22 250 \$ |
| Au 31 mars 2021 | | 2 331 \$ | 2 261 \$ | 260 \$ | 196 \$ | 5 048 \$ | 10 213 \$ | 15 261 \$ | 7 216 \$ | 22 477 \$ |

1 Le montant correspondant au goodwill découlant d'acquisitions d'entreprises pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été ajusté comme il est présenté à la note 18 c).

2 L'amortissement cumulé du goodwill correspond à l'amortissement comptabilisé avant 2002; il n'y a aucune perte de valeur cumulée dans l'amortissement cumulé du goodwill.

Au 31 mars 2021, nos engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles totalisaient 31 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2023 (31 décembre 2020 – 56 millions de dollars sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2024).

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, nous avons acquis pour 249 millions de dollars des licences de spectre dans la bande de fréquence de 3 500 MHz auprès du titulaire de licence précédent; un tel transfert de licences a été approuvé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

En outre, au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, nous avons obtenu les droits d'utilisation des licences de spectre des SSFE-4 de la part du titulaire de licences initial, et avons comptabilisé ces licences comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée; une telle subordination de licences a été approuvée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Compte tenu des modalités de paiement pour les licences de spectre ainsi obtenues, les montants dus au titulaire de licences initial sont comptabilisés à titre de passif financier à long terme, comme il est décrit à la note 26 f).

b) Acquisitions d'entreprises*Transactions non significatives sur une base individuelle*

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, nous avons acquis une participation de 100 % dans des entreprises qui complètent nos lignes d'activité existantes. Le principal facteur ayant donné lieu à la comptabilisation d'un goodwill a été la capacité des entreprises acquises à générer des bénéfices supérieurs aux actifs corporels et incorporels nets acquis (cet excédent découlant du faible niveau des actifs corporels par rapport à la capacité des entreprises à générer des bénéfices). Une tranche des montants affectés au goodwill pourrait être déductible fiscalement. Est négligeable tout écart entre les résultats d'exploitation présentés pour la période considérée et les montants pro forma au titre des produits d'exploitation, du bénéfice net et du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué reflétant les résultats d'exploitation comme si les acquisitions d'entreprises avaient été conclues au début de l'exercice (tout comme les produits d'exploitation et le bénéfice net des entreprises acquises après l'acquisition pour le trimestre clos le 31 mars 2021).

Justes valeurs à la date d'acquisition

Les justes valeurs à la date d'acquisition attribuées aux actifs acquis et aux passifs repris sont présentées dans le tableau suivant.

| (en millions) | Total des transactions non significatives sur une base individuelle ¹ |
|---|--|
| Actif | |
| Actifs courants | |
| Trésorerie | 1 \$ |
| Débiteurs ² | 2 |
| Autres | 4 |
| | 7 |
| Actifs non courants | |
| Immobilisations corporelles | |
| Actifs détenus | 2 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location | 1 |
| Immobilisations incorporelles amortissables ³ | 68 |
| Autres | 19 |
| | 90 |
| Total des actifs identifiables acquis | 97 |
| Passif | |
| Passifs courants | |
| Créditeurs et charges à payer | 3 |
| Passifs non courants | |
| Dette à long terme | 1 |
| Impôt sur le résultat différé | 10 |
| | 11 |
| Total des passifs repris | 14 |
| Actifs identifiables nets acquis | 83 |
| Goodwill | 54 |
| Actifs nets acquis | 137 \$ |
| Acquisition effectuée selon le moyen suivant : | |
| Contrepartie en trésorerie | 137 \$ |

- La répartition du prix d'achat, principalement à l'égard de contrats avec les clients, de relations clients connexes, de droits dans un bail et de l'impôt sur le résultat différé, n'avait pas été finalisée à la date de publication des présents états financiers consolidés. Comme il est d'usage lors d'une transaction d'acquisition d'entreprise, jusqu'au moment de l'acquisition du contrôle, nous n'avons pas un accès complet aux documents comptables des entreprises acquises. Après avoir eu le temps suffisant pour examiner les documents comptables des entreprises acquises, nous prévoyons finaliser nos répartitions du prix d'achat.
- La juste valeur des débiteurs est égale aux montants contractuels bruts à recevoir et reflète les meilleures estimations aux dates d'acquisition des flux de trésorerie contractuels devant être recouverts.
- Les contrats avec les clients et les relations clients (y compris celles liées aux contrats avec les clients) devraient de façon générale être amortis sur une période de 8 ans; les logiciels devraient être amortis sur des périodes de 5 à 7 ans; et les autres immobilisations incorporelles devraient être amorties sur des périodes de 2 à 4 ans.

c) Acquisitions d'entreprises – période précédente

En 2020, nous avons acquis des entreprises qui complètent nos lignes d'activité existantes. Au 31 décembre 2020, la répartition du prix d'achat n'avait pas été finalisée. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, les montants provisoires à la date d'acquisition pour le goodwill, les créiteurs, les provisions, les passifs d'impôt différé et le bénéfice non réparti ont augmenté (diminué) de (11) millions de dollars, de 6 millions de dollars, de 37 millions de dollars, de (20) millions de dollars et de (34) millions de dollars, respectivement, et comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, les montants comparatifs ont été ajustés pour refléter ces augmentations (diminutions) aux dates d'acquisition.

19 contrats de location

Des analyses de la maturité des obligations locatives sont présentées à la *note 4 b)* et à la *note 26 h)*; les charges d'intérêts pour la période relative à ces obligations locatives sont présentées à la *note 9*. Les entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location, la dotation à l'amortissement connexe ainsi que la valeur comptable de ces actifs sont présentées à la *note 17*. À l'heure actuelle, nous n'avons pas choisi d'exclure les contrats de location de faible valeur et les contrats de location à court terme de la comptabilisation des contrats de location.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|------|---------------|---------------|
| | | 2021 | 2020 |
| Produits tirés de la sous-location d'actifs au titre de droits d'utilisation | | | |
| Produits tirés de la colocation compris dans les produits liés aux services d'exploitation | | 8 \$ | 4 \$ |
| Autres produits tirés de la sous-location compris dans les autres produits | 7 | 1 \$ | 1 \$ |
| Paiements de loyers | | 140 \$ | 102 \$ |

20 autres actifs à long terme

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---|-------|--------------------|------------------------|
| Actif au titre des régimes de retraite | | 515 \$ | 13 \$ |
| Montants non facturés à recevoir des clients au titre du financement | 4 a) | 384 | 361 |
| Actifs dérivés | 4 d) | 64 | 40 |
| Coûts engagés pour obtenir ou exécuter un contrat conclu avec un client | | 100 | 103 |
| Avances aux coentreprises immobilières | 21 b) | 114 | 114 |
| Placements dans une coentreprise immobilière | 21 b) | 1 | 1 |
| Placement dans des entreprises associées | 21 | 76 | 69 |
| Placements de portefeuille ¹ | | 239 | 236 |
| Contrats d'entretien payés d'avance | | 46 | 50 |
| Autres | | 186 | 119 |
| | | 1 725 \$ | 1 106 \$ |

1 Juste valeur évaluée à la date de clôture au moyen d'autres données importantes pouvant être observées (niveau 2).

Le tableau qui suit présente les coûts engagés pour obtenir et exécuter des contrats conclus avec des clients.

| Période close le 31 mars (en millions) | Trimestre | | |
|---|--|---|---------------|
| | Coûts engagés pour | | Total |
| | Obtenir des contrats avec des clients | Exécuter des contrats avec des clients | |
| Solde au début | 323 \$ | 11 \$ | 334 \$ |
| Entrées | 61 | 1 | 62 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (67) | (2) | (69) |
| Solde à la fin | 317 \$ | 10 \$ | 327 \$ |
| Tranche courante ¹ | 221 \$ | 6 \$ | 227 \$ |
| Tranche non courante | 96 | 4 | 100 |
| | 317 \$ | 10 \$ | 327 \$ |

1 Présentée dans les états consolidés de la situation financière au poste « Charges payées d'avance ».

21 coentreprises immobilières et participation dans des entreprises associées

a) Généralités

Coentreprises immobilières

En 2013, nous avons conclu un partenariat à parts égales avec deux parties sans lien de dépendance, aux fins d'un projet visant le réaménagement d'un complexe qui se composera d'un immeuble d'habitation, et d'un immeuble commercial et de commerces de détail, appelé TELUS Sky, à Calgary, en Alberta. La nouvelle tour, dont la construction s'est achevée en 2020, a été construite conformément à la norme LEED Platine.

Entreprises associées

En 2020, nous avons acquis une participation de base de 28 % dans Miovision Technologies Incorporated, une entreprise associée dont les activités complètent nos services Internet des objets existants et qui, selon nous, devrait contribuer à la croissance de ces services; nous estimons avoir obtenu une influence notable sur l'entreprise associée en acquérant cette nouvelle participation.

b) Coentreprises immobilières

Information financière résumée

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 | (en millions) | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|--------------------|------------------------|---|--------------------|------------------------|
| ACTIF | | | PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | |
| Actifs courants | | | Passifs courants | | |
| Trésorerie et placements temporaires, montant net | 9 \$ | 11 \$ | Créditeurs et charges à payer | 10 \$ | 21 \$ |
| Autres | 20 | 18 | Facilités de crédit aux fins des travaux de construction | 342 | 342 |
| | 29 | 29 | | 352 | 363 |
| Actifs non courants | | | Capitaux propres | | |
| Immeuble de placement | 336 | 332 | TELUS ¹ | 8 | 5 |
| Autres | 10 | 13 | Autres associés | 15 | 6 |
| | 346 | 345 | | 23 | 11 |
| | 375 \$ | 374 \$ | | 375 \$ | 374 \$ |

1 Les montants comptabilisés par la coentreprise immobilière au titre des capitaux propres diffèrent de ceux que nous avons comptabilisés en raison du montant des profits différés sur nos biens immobiliers investis et de la charge pour moins-value que nous avons comptabilisée en excédent de la charge pour moins-value comptabilisée par la coentreprise immobilière.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|--|------------|--------|
| | 2021 | 2020 |
| Produits | 2 \$ | — \$ |
| Dotation aux amortissements | 1 \$ | — \$ |
| Charges d'intérêts ¹ | — \$ | — \$ |
| Bénéfice net (perte nette) et bénéfice global (perte globale) ² | (7) \$ | (2) \$ |

1 Au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, la coentreprise immobilière a comptabilisé à l'actif des coûts de financement de 3 \$.

2 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nos activités liées aux coentreprises immobilières

Nos activités liées aux placements dans des coentreprises immobilières sont présentées dans le tableau ci-après.

| Trimestres clos les 31 mars (en millions) | 2021 | | | 2020 | | |
|---|--------------------------------|-------------------------------|--------|--------------------------------|-------------------------------|--------|
| | Prêts et créances ¹ | Capitaux propres ² | Total | Prêts et créances ¹ | Capitaux propres ² | Total |
| Liés aux états du résultat net et du résultat global des coentreprises immobilières | | | | | | |
| Bénéfice global (perte globale) qui nous est attribuable ³ | — \$ | (1) \$ | (1) \$ | — \$ | (1) \$ | (1) \$ |
| Liés aux états de la situation financière des coentreprises immobilières | | | | | | |
| <i>Éléments n'ayant aucune incidence sur les flux de trésorerie présentés à l'heure actuelle</i> | | | | | | |
| Coûts de financement que nous avons facturés liés aux facilités de crédit aux fins des travaux de construction (note 7) | 1 | — | 1 | 1 | — | 1 |
| <i>Flux de trésorerie de la période considérée</i> | | | | | | |
| Facilités de crédit aux fins des travaux de construction | | | | | | |
| Sommes avancées | — | — | — | 7 | — | 7 |
| Coûts de financement que nous ont été payés | (1) | — | (1) | (1) | — | (1) |
| Fonds que nous avons avancés ou fournis, excluant les facilités de crédit aux fins des travaux de construction | — | 6 | 6 | — | — | — |
| Fonds qui nous ont été remboursés et bénéfices distribués | — | — | — | — | (1) | (1) |
| Augmentation (diminution) nette | — | 5 | 5 | 7 | (2) | 5 |
| Valeur comptable des coentreprises immobilières | | | | | | |
| Solde au début | 114 | (11) | 103 | 104 | (2) | 102 |
| Charge pour moins-value | — | (1) | (1) | — | (6) | (6) |
| Solde à la fin | 114 \$ | (7) \$ | 107 \$ | 111 \$ | (10) \$ | 101 \$ |

- 1 Les prêts et créances sont inclus dans nos états consolidés de la situation financière à titre d'avances aux coentreprises immobilières et se composent des avances en vertu des facilités de crédit aux fins des travaux de construction.
- 2 Nous comptabilisons notre participation dans les coentreprises immobilières au moyen de la méthode de la mise en équivalence. Au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020, nous avons comptabilisé relativement à l'une des coentreprises immobilières des pertes liées à la participation supérieures à notre placement mis en équivalence comptabilisé; ce solde a été inclus dans nos passifs à long terme (note 27).
- 3 Étant donné que les coentreprises immobilières sont des partenariats, aucune charge d'impôt sur le résultat des associés n'est constituée au moment de déterminer le bénéfice net et le bénéfice global des coentreprises immobilières.

Nous avons conclu un contrat de location avec la coentreprise immobilière TELUS Sky; aux fins de la comptabilisation des contrats de location, ce contrat a débuté au cours du trimestre clos le 31 mars 2019.

Facilités de crédit aux fins des travaux de construction

La coentreprise immobilière TELUS Sky a une convention de crédit arrivant à échéance le 31 août 2021 avec des institutions financières canadiennes (en leur qualité de coprêteur à 66⅔ %) et avec TELUS Corporation (en sa qualité de coprêteur à 33⅓ %) qui prévoit un financement de 342 millions de dollars aux fins des travaux de construction liés à ce projet. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction comportent les déclarations de financement liées aux travaux de construction de biens immobiliers, les garanties et les clauses restrictives habituelles et sont garanties par des débentures à vue constituant des charges hypothécaires de premier rang fixes et flottantes grevant les biens immobiliers sous-jacents. Les facilités de crédit aux fins des travaux de construction sont disponibles sous forme d'acceptations bancaires ou de prêts à taux préférentiel, et portent intérêt à des taux analogues aux taux dont sont assorties des facilités de financement aux fins de construction similaires.

22 emprunts à court terme

Le 26 juillet 2002, une de nos filiales, TELUS Communications Inc., a conclu une convention avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance liée à une grande banque de l'annexe I, aux termes de laquelle elle est en mesure de vendre une participation dans certaines créances clients, sous réserve d'un montant maximal de 500 millions de dollars (31 décembre 2020 – 500 millions de dollars). Cette convention de titrisation à rechargement arrive à expiration le 31 décembre 2021 et exige qu'un produit en trésorerie minimal de 100 millions de dollars soit tiré de la vente mensuelle de participations dans certaines créances clients. TELUS Communications Inc. est tenue de maintenir au moins la notation BB (31 décembre 2020 – BB) attribuée par DBRS Limited, sinon la fiducie de titrisation pourra exiger la résiliation du programme de vente avant la fin de la durée.

Les cessions de créances clients effectuées dans le cadre de transactions de titrisation sont comptabilisées à titre d'emprunts à court terme garantis et, par conséquent, ne se traduisent pas par une décomptabilisation des créances clients cédées. Lorsque nous cédonos nos créances clients, nous conservons des comptes de réserve à

titre de droits conservés dans les créances titrisées et les droits de gestion. Au 31 mars 2021, nous avons vendu à la fiducie (mais continuons de comptabiliser) des créances clients d'un montant de 138 millions de dollars (31 décembre 2020 – 123 millions de dollars). Les emprunts à court terme de 100 millions de dollars (31 décembre 2020 – 100 millions de dollars) se composent de montants qui nous ont été avancés par la fiducie de titrisation sans lien de dépendance à la suite de la cession de créances clients.

Les montants prélevés sur nos facilités bancaires bilatérales constituaient le solde des emprunts à court terme (le cas échéant).

23 créiteurs et charges à payer

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---|--------------------|------------------------|
| Charges à payer | 1 206 \$ | 1 251 \$ |
| Paie et autres charges salariales connexes | 428 | 545 |
| Passif lié aux unités d'actions restreintes | 32 | 18 |
| | 1 666 | 1 814 |
| Dettes fournisseurs | 879 | 855 |
| Intérêts à payer | 159 | 173 |
| Impôt indirect à payer et autres ¹ | 113 | 126 |
| | 2 817 \$ | 2 968 \$ |

1 Le solde d'ouverture de l'impôt indirect à payer et autres a été ajusté, comme il est décrit à la note 18 c).

24 facturation par anticipation et dépôts de clients

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|--------------------|------------------------|
| Facturation par anticipation | 580 \$ | 551 \$ |
| Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients | 7 | 7 |
| Dépôts des clients | 27 | 34 |
| Passifs sur contrat | 614 | 592 |
| Autres | 156 | 180 |
| | 770 \$ | 772 \$ |

Les passifs sur contrat représentent nos obligations de prestation futures envers les clients à l'égard de services ou d'équipement pour lesquels nous avons reçu une contrepartie du client, ou pour lesquels un montant est à recevoir du client. Le tableau qui suit présente les soldes de nos passifs sur contrat et la variation de ces soldes.

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|---|------|------------|--------|
| | | 2021 | 2020 |
| Solde au début | | 806 \$ | 801 \$ |
| Produits différés au cours d'une période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée | | (593) | (577) |
| Entrées nettes découlant des activités | | 608 | 595 |
| Entrées découlant d'acquisitions d'entreprises | | — | 5 |
| Solde à la fin | | 821 \$ | 824 \$ |
| Tranche courante | | 744 \$ | 740 \$ |
| Tranche non courante | 27 | | |
| Produits différés | | 67 | 72 |
| Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients | | 10 | 12 |
| | | 821 \$ | 824 \$ |
| Rapprochement des passifs sur contrat présentés dans les états consolidés de la situation financière – tranche courante | | | |
| Passifs sur contrat, montant brut | | 744 \$ | 740 \$ |
| Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les passifs sur contrat sont inférieurs aux actifs sur contrat | | (119) | (147) |
| Reclassement des actifs sur contrat, dans le cas des contrats dont les actifs sur contrat sont inférieurs aux passifs sur contrat | | (11) | (7) |
| | | 614 \$ | 586 \$ |

25 provisions

| (en millions) | Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations | Provisions liées au personnel | Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle ¹ | Autres | Total |
|----------------------------------|---|-------------------------------------|---|---------------|-----------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2021 | 661 \$ | 42 \$ | 202 \$ | 129 \$ | 1 034 \$ |
| Ajouts | — | 15 | — | 18 | 33 |
| Reprises | — | — | — | (2) | (2) |
| Utilisations | (1) | (19) | — | (20) | (40) |
| Effet des intérêts | 4 | — | 1 | — | 5 |
| Incidence du change, montant net | — | — | — | (1) | (1) |
| Au 31 mars 2021 | 664 \$ | 38 \$ | 203 \$ | 124 \$ | 1 029 \$ |
| Courantes | 7 \$ | 31 \$ | — \$ | 47 \$ | 85 \$ |
| Non courantes | 657 | 7 | 203 | 77 | 944 |
| Au 31 mars 2021 | 664 \$ | 38 \$ | 203 \$ | 124 \$ | 1 029 \$ |

1 Le solde d'ouverture des options de vente position vendeur et de la contrepartie éventuelle a été ajusté, comme il est décrit à la note 18 c).

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Nous établissons des provisions pour les passifs liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale des actifs en question. Nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers auront lieu aux alentours des dates où ces actifs sont mis hors service.

Provisions liées au personnel

Les provisions liées au personnel ont principalement trait aux activités de restructuration (comme il est expliqué à la note 16 b). Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers est essentiellement de nature à court terme.

Options de vente position vendeur et contrepartie éventuelle

Parallèlement à certaines acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des options de vente position vendeur relativement à des participations ne donnant pas le contrôle. Les provisions au titre de certaines options de vente position vendeur sont déterminées en fonction de la valeur actualisée nette des résultats futurs estimés et toutes ces provisions exigent que nous formulions des hypothèses économiques clés en ce qui a trait à l'avenir. Dans le même ordre d'idées, nous avons établi des provisions pour une contrepartie éventuelle. Aucune sortie de trésorerie au titre des options de vente position vendeur ne devrait avoir lieu avant le moment où elles peuvent commencer à être exercées et aucune sortie de trésorerie relative à la contrepartie éventuelle ne devrait avoir lieu avant la fin de la période au cours de laquelle la contrepartie éventuelle peut être gagnée.

Autres

Les provisions pour autres éléments comprennent les provisions au titre des réclamations juridiques, des activités de restructuration liées à des personnes qui ne sont pas des employés, des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires liés à des acquisitions d'entreprises ainsi que des coûts engagés relativement à la pandémie de COVID-19. À l'exception de ce qui est décrit dans le texte qui suit, nous prévoyons que les sorties de trésorerie relativement au solde comptabilisé à la date des états financiers surviendront sur une période indéterminée s'échelonnant sur plusieurs années.

Comme il est expliqué plus en détail à la note 29, nous faisons l'objet d'un certain nombre de réclamations juridiques et nous sommes au courant de certaines autres réclamations juridiques éventuelles à notre égard. En ce qui concerne les réclamations juridiques, nous établissons des provisions, lorsque celles-ci sont justifiées, après avoir tenu compte des évaluations juridiques, de l'information dont nous disposons actuellement et de la possibilité de bénéficier de recours. Le moment où auront lieu les sorties de trésorerie liées aux réclamations juridiques ne peut être raisonnablement déterminé.

En ce qui a trait aux acquisitions d'entreprises, nous avons établi des provisions pour des coûts de résiliation de contrats et des contrats déficitaires acquis.

26 dette à long terme

a) Éléments de la dette à long terme

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|------|--------------------|------------------------|
| De premier rang non garantis | | | |
| Billets de premier rang de TELUS Corporation | b) | 14 987 \$ | 15 021 \$ |
| Papier commercial de TELUS Corporation | c) | 918 | 731 |
| Déventures de TELUS Communications Inc. | | 622 | 622 |
| Garantis | | | |
| Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. | e) | 1 168 | 1 804 |
| Autres | f) | 320 | 273 |
| | | 18 015 | 18 451 |
| Obligations locatives | g) | 1 757 | 1 837 |
| Dette à long terme | | 19 772 \$ | 20 288 \$ |
| Tranche courante | | 2 587 \$ | 1 432 \$ |
| Tranche non courante | | 17 185 | 18 856 |
| Dette à long terme | | 19 772 \$ | 20 288 \$ |

b) Billets de premier rang de TELUS Corporation

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties et non subordonnées qui ont égalité de rang de paiement avec toutes nos obligations non garanties et non subordonnées existantes ou futures et ont priorité de paiement sur toute notre dette subordonnée existante ou future, mais sont réellement subordonnées à toute obligation existante ou future de nos filiales, ou garanties par ces dernières. Les actes de fiducie régissant les billets contiennent certaines clauses restrictives qui, entre autres, limitent notre capacité et celle de certaines de nos filiales de donner des garanties à l'égard de la dette, d'effectuer des transactions de vente et de cession-bail, et de contracter de nouvelles dettes.

Les intérêts sont payables semestriellement. Nous devons faire une offre de rachat de ces billets à un prix correspondant à 101 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de rachat à la survenance d'un événement déclencheur de changement de contrôle, comme il est décrit dans l'acte de fiducie supplémentaire.

À tout moment avant les dates d'échéance respectives mentionnées dans le tableau qui suit, les billets sont remboursables par anticipation en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours. À partir des dates d'expiration respectives mentionnées dans le tableau relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, les billets sont remboursables par anticipation en totalité, mais non en partie, à notre gré, sur préavis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement par anticipation égal à 100 % des montants en capital respectifs. De plus, les intérêts courus et impayés, s'il y a lieu, seront payés à la date fixée pour le remboursement par anticipation.

| Série | Émis | Échéance | Prix d'émission | Taux d'intérêt effectif ¹ | Montant nominal en capital | | Écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation | |
|--|-----------------------|----------------|------------------------|--------------------------------------|----------------------------|---|--|---------------------------|
| | | | | | Émis initialement | En circulation à la date des états financiers | Points de base ² | Date d'expiration |
| Billets à 2,35 % de série CT | Mars 2015 | Mars 2022 | 997,31 \$ | 2,39 % | 1,0 G\$ | 1,0 G\$ | 35,5 | 28 févr. 2022 |
| Billets à 3,35 % de série CJ | Décembre 2012 | Mars 2023 | 998,83 \$ | 3,36 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 40 | 15 déc. 2022 |
| Billets à 3,35 % de série CK | Avril 2013 | Avril 2024 | 994,35 \$ | 3,41 % | 1,1 G\$ | 1,1 G\$ | 36 | 2 janv. 2024 |
| Billets à 3,75 % de série CQ | Septembre 2014 | Janvier 2025 | 997,75 \$ | 3,78 % | 800 M\$ | 800 M\$ | 38,5 | 17 oct. 2024 |
| Billets à 3,75 % de série CV | Décembre 2015 | Mars 2026 | 992,14 \$ | 3,84 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 53,5 | 10 déc. 2025 |
| Billets à 2,75 % de série CZ | Juillet 2019 | Juillet 2026 | 998,73 \$ | 2,77 % | 800 M\$ | 800 M\$ | 33 | 8 mai 2026 |
| Billets à 2,80 % libellés en dollars américains ³ | Septembre 2016 | Février 2027 | 991,89 \$ US | 2,89 % | 600 M\$ US | 600 M\$ US | 20 | 16 nov. 2026 |
| Billets à 3,70 % libellés en dollars américains ³ | Mars 2017 | Septembre 2027 | 998,95 \$ US | 3,71 % | 500 M\$ US | 500 M\$ US | 20 | 15 juin 2027 |
| Billets à 2,35 % de série CAC | Mai 2020 | Janvier 2028 | 997,25 \$ | 2,39 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 48 | 27 nov. 2027 |
| Billets à 3,625 % de série CX | Mars 2018 | Mars 2028 | 989,49 \$ | 3,75 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 37 | 1 ^{er} déc. 2027 |
| Billets à 3,30 % de série CY | Avril 2019 | Mai 2029 | 991,75 \$ | 3,40 % | 1,0 G\$ | 1,0 G\$ | 43,5 | 2 févr. 2029 |
| Billets à 3,15 % de série CAA | Décembre 2019 | Février 2030 | 996,49 \$ | 3,19 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 39,5 | 19 nov. 2029 |
| Billets à 2,05 % de série CAD | Octobre 2020 | Octobre 2030 | 997,93 \$ | 2,07 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 38 | 7 juill. 2030 |
| Billets à 4,40 % de série CL | Avril 2013 | Avril 2043 | 997,68 \$ | 4,41 % | 600 M\$ | 600 M\$ | 47 | 1 ^{er} oct. 2042 |
| Billets à 5,15 % de série CN | Novembre 2013 | Novembre 2043 | 995,00 \$ | 5,18 % | 400 M\$ | 400 M\$ | 50 | 26 mai 2043 |
| Billets à 4,85 % de série CP | Multiple ⁴ | Avril 2044 | 987,91 \$ ⁴ | 4,93 % ⁴ | 500 M\$ ⁴ | 900 M\$ ⁴ | 46 | 5 oct. 2043 |
| Billets à 4,75 % de série CR | Septembre 2014 | Janvier 2045 | 992,91 \$ | 4,80 % | 400 M\$ | 400 M\$ | 51,5 | 17 juill. 2044 |
| Billets à 4,40 % de série CU | Mars 2015 | Janvier 2046 | 999,72 \$ | 4,40 % | 500 M\$ | 500 M\$ | 60,5 | 29 juill. 2045 |
| Billets à 4,70 % de série CW | Multiple ⁵ | Mars 2048 | 998,06 \$ ⁵ | 4,71 % ⁵ | 325 M\$ ⁵ | 475 M\$ ⁵ | 58,5 | 6 sept. 2047 |
| Billets à 4,60 % libellés en dollars américains ³ | Juin 2018 | Novembre 2048 | 987,60 \$ US | 4,68 % | 750 M\$ US | 750 M\$ US | 25 | 16 mai 2048 |
| Billets à 4,30 % libellés en dollars américains ³ | Mai 2019 | Juin 2049 | 990,48 \$ US | 4,36 % | 500 M\$ US | 500 M\$ US | 25 | 15 déc. 2048 |
| Billets à 3,95 % de série CAB | Multiple ⁶ | Février 2050 | 997,54 \$ ⁶ | 3,97 % ⁶ | 400 M\$ ⁶ | 800 M\$ ⁶ | 57,5 | 16 août 2049 |
| Billets à 4,10 % de série CAE | Avril 2021 | Avril 2051 | 994,70 \$ | 4,13 % | 500 M\$ | Néant | 53 | 5 oct. 2050 |

- Le taux d'intérêt effectif correspond au taux que les billets rapporteraient à un premier détenteur de titres d'emprunt si ces derniers étaient détenus jusqu'à leur échéance.
- Pour les billets libellés en dollars canadiens, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.
Pour les billets libellés en dollars américains, le prix de remboursement par anticipation est égal au plus élevé de i) la valeur actuelle des billets, actualisée en fonction du taux ajusté des bons du Trésor américain, majorée de l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, calculée sur la période allant jusqu'à la date d'expiration relativement à l'écart au titre de la valeur actuelle de remboursement par anticipation, ou de ii) 100 % du capital.
- Nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui ont effectivement servi à convertir les paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en dollars canadiens, comme suit :

| Série | Taux d'intérêt fixé | Paiements en capital équivalents en dollars canadiens | Taux de change |
|--|---------------------|---|----------------|
| Billets à 2,80 % en dollars américains | 2,95 % | 792 M\$ | 1,3205 \$ |
| Billets à 3,70 % en dollars américains | 3,41 % | 667 M\$ | 1,3348 \$ |
| Billets à 4,60 % en dollars américains | 4,41 % | 974 M\$ | 1,2985 \$ |
| Billets à 4,30 % en dollars américains | 4,27 % | 672 M\$ | 1,3435 \$ |

- Des billets à 4,85 % de série CP d'un montant de 500 millions de dollars ont été émis en avril 2014 à un prix d'émission de 998,74 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,86 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en décembre 2015, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 974,38 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 5,02 %.
- Des billets à 4,70 % de série CW d'un montant de 325 millions de dollars ont été émis en mars 2017 à un prix d'émission de 990,65 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,76 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en février 2018, et des billets supplémentaires d'un montant de 150 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 014,11 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,61 % en mars 2018.
- Des billets à 3,95 % de série CAB d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis en décembre 2019 à un prix d'émission de 991,54 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 4,00 %. Cette série de billets a fait l'objet d'une nouvelle émission en mai 2020, et des billets supplémentaires d'un montant de 400 millions de dollars ont été émis à un prix d'émission de 1 003,53 \$ et à un taux d'intérêt effectif de 3,93 %.

c) Papier commercial de TELUS Corporation

TELUS Corporation a un programme de papier commercial non garanti adossé à notre facilité de crédit consortial de 2,25 milliards de dollars (se reporter à la *note 26 d*) qui sera utilisé aux fins générales de la société, notamment à titre de dépenses d'investissement et de placements. Ce programme nous permet d'émettre à tout moment du papier commercial, sous réserve du respect de conditions en matière de notation, d'un montant maximal global de 1,4 milliard de dollars (31 décembre 2020 – 1,4 milliard de dollars). Les contrats de change à terme sont utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de papier commercial libellé en dollars américains. La dette sous forme de papier commercial est exigible dans un délai de un an et est classée à titre de tranche courante de la dette à long terme, étant donné que les montants sont entièrement soutenus et que nous prévoyons qu'ils continueront d'être soutenus par la facilité de crédit renouvelable qui ne comporte aucune exigence de remboursement au cours de la prochaine année. Au 31 mars 2021, l'encours du papier commercial s'établissait à 918 millions de dollars (31 décembre 2020 – 731 millions de dollars), lequel était libellé en dollars américains (730 millions de dollars US; 31 décembre 2020 – 574 millions de dollars US), avec un taux d'intérêt effectif moyen de 0,31 %, arrivant à échéance en juillet 2021.

d) Facilité de crédit de TELUS Corporation

Au 31 mars 2021, TELUS Corporation avait une facilité de crédit bancaire renouvelable non garantie de 2,25 milliards de dollars et venant à échéance le 31 mai 2023, avec un consortium d'institutions financières, qui servira aux fins générales de la société, notamment pour soutenir le papier commercial. Après le 31 mars 2021, la facilité de crédit a été renouvelée pour un montant de 2,75 milliards de dollars et arrivera à expiration le 6 avril 2026.

La facilité de crédit de TELUS Corporation porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires ou au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tels que ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, notre ratio d'endettement ne doit pas être supérieur à 4,25:1,00, et notre ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur les charges d'intérêts ne doit pas être inférieur à 2,00:1,00, selon le sens donné à tous ces ratios en vertu de la facilité de crédit.

L'accès continu à la facilité de crédit de TELUS Corporation n'est pas assujéti au maintien par TELUS Corporation d'une notation du crédit en particulier.

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|----------------------------------|--------------------|------------------------|
| Montant net disponible | 1 332 \$ | 1 519 \$ |
| Sûreté pour le papier commercial | 918 | 731 |
| Montant brut disponible | 2 250 \$ | 2 250 \$ |

Au 31 mars 2021, nous disposons des lettres de crédit en cours de 190 millions de dollars (31 décembre 2020 – 190 millions de dollars), lesquelles ont été émises en vertu de diverses facilités non engagées; ces facilités de lettres de crédit s'ajoutent à notre capacité de fournir des lettres de crédit conformément à notre facilité de crédit bancaire engagée. Nous disposons de lettres de crédit supplémentaires afin de participer aux enchères de spectre pour les services sans fil dans la bande de fréquence de 3 500 MHz que doit tenir Innovation, Sciences et Développement économique Canada en juin 2021. En vertu des conditions des enchères, les communications entre les soumissionnaires susceptibles de fournir des indices sur les stratégies de soumission, y compris la référence aux préférences en matière de blocs, de technologies ou d'évaluation, sont interdites jusqu'à la date limite de paiement final prévue pour les enchères. La divulgation du montant précis de nos lettres de crédit pourrait être considérée comme indicative de nos intentions en ce qui a trait aux soumissions. Le montant maximal des lettres de crédit que toute entreprise titulaire nationale pourrait être tenue de livrer s'élève à environ 360 millions de dollars.

e) Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc.

Au 31 mars 2021, TELUS International (Cda) Inc. avait une facilité de crédit garantie par ses actifs et venant à échéance le 28 janvier 2025, avec un consortium d'institutions financières auquel s'est jointe en 2020 TELUS Corporation. La facilité de crédit comprend une composante renouvelable de 620 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à environ 7,5 %) et une composante renouvelable de 230 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %), ainsi qu'une composante emprunt à terme amortissable de 600 millions de dollars US (consentie par TELUS Corporation en sa qualité de coprêteur à 12,5 %) et une composante emprunt à terme amortissable de 250 millions de dollars US. La facilité de crédit est sans recours pour TELUS Corporation. Le taux d'intérêt moyen pondéré des composantes renouvelables et des composantes emprunt à terme en cours était de 2,86 % au 31 mars 2021.

| (en millions) | Au 31 mars 2021 | | | Au 31 décembre 2020 | | |
|-----------------------------|---------------------------|--|--------------------|-------------------------|----------------------------|-------------|
| | Composantes renouvelables | Composantes emprunt à terme ¹ | Total | Composante renouvelable | Composante emprunt à terme | Total |
| Montant disponible | 651 \$ US | s.o. \$ US | 651 \$ US | 132 \$ US | s.o. \$ US | 132 \$ US |
| Encours | | | | | | |
| À payer à d'autres entités | 174 | 765 | 939 | 653 | 775 | 1 428 |
| À payer à TELUS Corporation | 25 | 74 | 99 | 65 | 75 | 140 |
| | 850 \$ US | 839 \$ US | 1 689 \$ US | 850 \$ US | 850 \$ US | 1 700 \$ US |

1 Nous avons eu recours à un swap receveur de taux variable et payeur de taux fixe qui a effectivement servi à convertir nos obligations au titre des intérêts sur une tranche de 99 \$ US de la dette à un taux fixe de 2,64 %.

En ce qui concerne les montants dus au consortium d'institutions financières, à l'exclusion de TELUS Corporation, nous avons conclu des dérivés de change (swaps de devises) qui servent effectivement à convertir une tranche amortissable de 399 \$ US des paiements en capital et les obligations au titre des intérêts en obligations libellées en euros assorties d'un taux d'intérêt fixe effectif de 0,65 % et d'un taux de change fixe effectif de 1,0932 \$ US pour 1,00 €. Ces montants ont été comptabilisés comme couverture d'investissement net dans un établissement étranger (se reporter à la note 4).

La facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. porte intérêt au taux préférentiel, au taux de base en dollars américains, au taux des acceptations bancaires et au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») (tels que tous ces termes sont utilisés ou définis dans la facilité de crédit), plus les marges applicables. La facilité de crédit comporte les déclarations, les garanties et les clauses restrictives habituelles, y compris le respect de deux ratios financiers mesurés à la clôture des trimestres financiers. En vertu de ces deux exigences, le ratio de la dette nette sur les flux de trésorerie d'exploitation de TELUS International (Cda) Inc. à la fin du trimestre ne doit pas être supérieur à 5,25:1,00 tout au long de l'exercice 2021, à 4,50:1,00 au cours de l'exercice 2022 et à 3,75:1,00 par la suite. Le ratio des flux de trésorerie d'exploitation sur le service de la dette (remboursement d'intérêts et de capital prévu) à la fin du trimestre ne doit pas être inférieur à 1,50:1,00, selon le sens donné à chacun de ces ratios dans la facilité de crédit.

Les composantes emprunt à terme sont assujetties à un calendrier d'amortissement qui exige que 5 % du montant en capital avancé soit remboursé chaque année pendant la durée de l'entente, le solde étant exigible à l'échéance et le 22 décembre 2022 en ce qui concerne la composante de 250 millions de dollars US, respectivement.

f) Autres

Les autres passifs portent intérêt au taux de 3,34 %, sont garantis par les licences de spectre des SSFE-4 connexes et un bien immobilier et sont assujettis à des calendriers d'amortissement en vertu desquels le capital est remboursé au cours de la période allant jusqu'à l'échéance, soit le 31 mars 2035.

g) Obligations locatives

Comme les obligations locatives sont assujetties à des calendriers d'amortissement, le capital est remboursé sur diverses périodes, y compris les renouvellements raisonnablement prévus. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les obligations locatives s'établissait à environ 4,35 % au 31 mars 2021.

h) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives aux remboursements sur la dette à long terme calculés en fonction des sommes impayées au 31 mars 2021 sont présentées dans le tableau suivant.

| Exercices se clôturant les 31 décembre (en millions) | Dollars canadiens | | | Dollars américains | | | | Autres monnaies | | |
|---|---|--------------------------------|-----------|---|--------------------------------|--|----------|--------------------------------|--------|-----------|
| | Dette à long terme, excluant les contrats de location | Contrats de location (note 19) | Total | Dette à long terme, excluant les contrats de location | Contrats de location (note 19) | Montants des swaps de devises devant être échangés | | Contrats de location (note 19) | Total | |
| | | | | | | (Reçus) ¹ | Payés | | | |
| 2021 (reste de l'exercice) | 188 \$ | 297 \$ | 485 \$ | 954 \$ | 20 \$ | (939) \$ | 954 \$ | 989 \$ | 34 \$ | 1 508 \$ |
| 2022 | 1 266 | 259 | 1 525 | 332 | 26 | (28) | 28 | 358 | 35 | 1 918 |
| 2023 | 533 | 135 | 668 | 33 | 23 | (28) | 28 | 56 | 30 | 754 |
| 2024 | 1 118 | 122 | 1 240 | 33 | 10 | (28) | 28 | 43 | 23 | 1 306 |
| 2025 | 1 019 | 96 | 1 115 | 747 | 8 | (403) | 432 | 784 | 14 | 1 913 |
| 2026 à 2030 | 4 809 | 273 | 5 082 | 1 383 | 12 | (1 384) | 1 459 | 1 470 | 32 | 6 584 |
| Par la suite | 4 188 | 280 | 4 468 | 1 572 | — | (1 572) | 1 646 | 1 646 | 6 | 6 120 |
| Sorties de trésorerie futures à l'égard des remboursements de capital de la dette à long terme composée | 13 121 | 1 462 | 14 583 | 5 054 | 99 | (4 382) | 4 575 | 5 346 | 174 | 20 103 |
| Sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires ² | 6 160 | 357 | 6 517 | 2 369 | 18 | (2 282) | 2 317 | 2 422 | 36 | 8 975 |
| Échéances contractuelles non actualisées (note 4 b) | 19 281 \$ | 1 819 \$ | 21 100 \$ | 7 423 \$ | 117 \$ | (6 664) \$ | 6 892 \$ | 7 768 \$ | 210 \$ | 29 078 \$ |

1 Le cas échéant, les flux de trésorerie tiennent compte des taux de change au 31 mars 2021.

2 Les sorties de trésorerie futures à l'égard de l'intérêt connexe et des frais de crédit similaires pour le papier commercial et les montants prélevés sur nos facilités de crédit, le cas échéant, ont été calculés en fonction des taux en vigueur au 31 mars 2021.

27 autres passifs à long terme

| (en millions) | Note | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|-------|-----------------|---------------------|
| Passifs sur contrat | 24 | 67 \$ | 61 \$ |
| Autres | | 5 | 5 |
| Produits différés | | 72 | 66 |
| Passif au titre des prestations de retraite | | 534 | 926 |
| Passif au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi | | 58 | 64 |
| Passifs liés aux unités d'actions restreintes | | 17 | 17 |
| Passifs dérivés | 4 d) | 115 | 155 |
| Placement dans des coentreprises immobilières | 21 b) | 8 | 12 |
| Autres | | 17 | 15 |
| | | 821 | 1 255 |
| Frais différés afférents au branchement et à l'activation de comptes clients | 24 | 10 | 10 |
| | | 831 \$ | 1 265 \$ |

28 capitaux propres**a) Capital social attribuable aux actions ordinaires de TELUS Corporation – généralités**

Le tableau suivant présente notre capital social autorisé.

| | Au 31 mars 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Actions privilégiées de premier rang | 1 milliard | 1 milliard |
| Actions privilégiées de second rang | 1 milliard | 1 milliard |
| Actions ordinaires | 4 milliards | 4 milliards |

Seuls les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de voter lors de nos assemblées générales, chaque détenteur d'actions ordinaires pouvant exercer une voix par action ordinaire détenue à ces assemblées dans la mesure où pas moins de 66⅔ % des actions ordinaires émises et en circulation sont détenues par des Canadiens. En ce qui concerne le paiement de dividendes et la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de notre part ou de toute autre distribution de nos actifs entre nos actionnaires aux fins de la liquidation de nos affaires, l'ordre de priorité est le suivant : actions privilégiées de premier rang, actions privilégiées de second rang et, enfin, actions ordinaires.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, nous avons émis environ 51 millions d'actions ordinaires pour un produit brut de 1,3 milliard de dollars.

Au 31 mars 2021, environ 14 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime de réinvestissement des dividendes et d'actionnariat des employés (se reporter à la *note 13 b*), environ 24 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre d'un régime d'options sur actions restreintes (se reporter à la *note 14 b*) et environ 90 millions d'actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission, à même les actions propres, dans le cadre des régimes d'options sur actions (se reporter à la *note 14 d*).

b) Filiale détentrice d'une importante participation ne donnant pas le contrôle

Notre filiale TELUS International (Cda) Inc. est constituée en société par actions en vertu de la Business Corporations Act (Colombie-Britannique); ses activités sont réparties sur le plan géographique et comptent des bureaux principaux en Asie, en Amérique centrale, en Europe et en Amérique du Nord. Nous procédons sur une base continue à l'examen de notre structure organisationnelle et y apportons des changements lorsque nous le jugeons approprié, de manière à rehausser la valeur de TELUS Corporation.

En février 2021, TELUS International (Cda) Inc. a procédé à un premier appel public à l'épargne visant des actions à droit de vote subalterne; TELUS Corporation ainsi qu'un actionnaire ne détenant pas le contrôle de TELUS International (Cda) Inc. ont également individuellement effectué un placement d'actions à droit de vote subalterne dans le cadre du premier appel public à l'épargne. En raison des droits de vote liés aux actions à droits de vote multiples résiduelles détenues par TELUS Corporation, cette dernière conservait, au 31 mars 2021, une participation donnant le contrôle et un bloc de droits de vote de 67,0 %, ainsi qu'une participation économique de 55,2 % dans TELUS International (Cda) Inc. après l'achat dans le public d'actions à droit de vote subalterne; au 31 décembre 2020, TELUS Corporation détenait un bloc de droits de vote, une participation donnant le contrôle et une participation économique de 62,6 %.

| Trimestre clos le 31 mars 2021 (en millions) | Produit net en trésorerie | Impôt sur le résultat | Montant net |
|---|---------------------------|-----------------------|-------------|
| Premier appel public à l'épargne visant des actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. | 630 \$ | (10) \$ | 640 \$ |
| Actions à droit de vote subalterne de TELUS International (Cda) Inc. offertes dans le cadre d'un reclassement par TELUS Corporation | 197 | 4 | 193 |
| | 827 \$ | (6) \$ | 833 \$ |
| Incidence du premier appel public à l'épargne et du reclassement sur les montants comptabilisés au titre des capitaux propres | | | |
| Surplus d'apport | | | 440 \$ |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | | 393 |
| | | | 833 \$ |

Information financière résumée

| À la date indiquée et pour le trimestre clos à cette date (en millions) ¹ | Trimestres | | |
|--|--------------|--------------|------------------|
| | 31 mars 2021 | 31 mars 2020 | 31 décembre 2020 |
| État de la situation financière | | | |
| Actifs courants | 735 \$ | | 746 \$ |
| Actifs non courants | 3 917 \$ | | 4 055 \$ |
| Passifs courants | 691 \$ | | 689 \$ |
| Passifs non courants | 1 939 \$ | | 2 696 \$ |
| État du résultat net et du résultat global | | | |
| Produits d'exploitation et autres produits | 639 \$ | 466 \$ | |
| Bénéfice net | 5 \$ | 7 \$ | |
| Bénéfice global (perte globale) | (34) \$ | 40 \$ | |

1 Comme l'exigent les normes IFRS de l'IASB, cette information financière résumée exclut les éliminations intersociétés.

29 passifs éventuels

Réclamations et poursuites

Généralités

Nous faisons l'objet de diverses réclamations et poursuites (incluant des recours collectifs et les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) visant des dommages-intérêts et d'autres compensations et, dans certains cas, à l'égard d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications. Aussi, nous avons reçu un avis, ou sommes au courant, de certaines réclamations éventuelles (incluant les réclamations en matière de propriété intellectuelle concernant la contrefaçon) à notre égard et, dans certains cas, d'autres entreprises de services mobiles et fournisseurs de services de télécommunications.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons prévoir l'issue de ces réclamations, réclamations éventuelles et poursuites en raison de divers facteurs, y compris ce qui suit : la nature préliminaire de certaines réclamations; la nature incertaine des théories et réclamations en matière de dommages; un dossier factuel incomplet; la nature incertaine des théories juridiques et des procédures judiciaires et de leur résolution par les tribunaux, tant dans le cadre du procès que de l'appel; la nature imprévisible des parties adverses et de leurs revendications.

Cependant, sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie, sauf en ce qui concerne les éléments qui suivent.

Recours collectifs autorisés

Les recours collectifs autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectif concernant la facturation à la minute

En 2008, un recours collectif a été intenté contre nous en Ontario, alléguant qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario, une infraction à la *Loi sur la concurrence* et un enrichissement injustifié, relativement à notre pratique visant à « arrondir » le temps d'antenne des téléphones mobiles à la minute la plus près et de facturer en fait pour la minute entière. L'autorisation d'un recours collectif national a été demandée. En novembre 2014, seul un recours collectif intenté en Ontario a été autorisé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario; ce recours allègue qu'il y a eu une rupture de contrat, une infraction à la *Loi sur la protection du consommateur*, et un enrichissement injustifié; tous les appels relatifs à cette décision d'autoriser le recours collectif ont été épuisés. Parallèlement, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a refusé de suspendre les réclamations de nos clients d'affaires, malgré la clause d'arbitrage figurant dans nos ententes de prestation de services aux clients conclues avec ces clients. Cette décision a fait l'objet d'un appel et, le 31 mai 2017, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté notre appel. La Cour suprême du Canada nous a permis d'en appeler de cette décision, a autorisé notre appel le 4 avril 2019 et a ordonné la suspension des réclamations des entreprises clientes.

Recours collectifs concernant la durée d'établissement de la communication

En 2005, un recours collectif a été intenté contre nous en Colombie-Britannique, alléguant que nous avons observé des pratiques commerciales trompeuses en facturant les appels entrants à partir du moment où l'appelant se connecte au réseau plutôt qu'à partir du moment où l'appel entrant est acheminé au destinataire. En 2011, la Cour suprême du Canada a confirmé la suspension de la totalité des causes d'action présentées par le demandeur dans le cadre de ce recours collectif, à l'exception d'une cause d'action en raison de la clause d'arbitrage qui a été incluse dans nos ententes de prestation de services. Cette unique exception concerne la cause d'action fondée sur les pratiques trompeuses ou déraisonnables en vertu de la *Business Practices and Consumer Protection Act* de la Colombie-Britannique que la Cour suprême du Canada a refusé de suspendre. En janvier 2016, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a autorisé ce recours collectif concernant cette réclamation en vertu de la *Business Practices and Consumer Protection Act*. Ce recours est limité aux résidents de la Colombie-Britannique qui ont signé avec nous des contrats pour des services mobiles au cours de la période allant du 21 janvier 1999 jusqu'en avril 2010. Nous avons fait appel de cette décision d'autoriser le recours collectif. Un recours collectif a été intenté contre nous en Alberta au même moment que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique. Le recours collectif intenté en Alberta comporte les mêmes allégations que le recours collectif intenté en Colombie-Britannique, mais à ce jour, ce recours n'a pas progressé et n'a pas été autorisé. Sous réserve de certaines conditions, y compris l'approbation de la Cour, nous avons réglé les recours collectifs en Colombie-Britannique et en Alberta.

Recours collectifs non autorisés

Les recours collectifs non autorisés contre nous comprennent les suivants :

Recours collectifs concernant le service 9-1-1

En 2008, un recours collectif a été intenté en Saskatchewan contre notre société et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, qui allègue, entre autres, que nous n'avons pas fourni au public un avis approprié relativement aux frais liés au service 9-1-1, que nous avons de façon trompeuse fait passer ces frais pour des frais gouvernementaux et que nous avons facturé des frais liés au service 9-1-1 à des clients qui résident dans des zones où le service 9-1-1 n'est pas disponible. Les causes d'action avancées par les demandeurs sont la rupture de contrat, des déclarations inexactes et une publicité mensongère. Les demandeurs demandent l'autorisation d'un recours collectif national. Un recours collectif essentiellement identique a été intenté en Alberta au même moment, mais la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a déclaré que ce recours collectif avait expiré à notre égard en 2009. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis 2016.

Recours collectifs concernant Public Mobile

En 2014, des recours collectifs ont été intentés contre nous au Québec et en Ontario, au nom des clients de Public Mobile, qui allèguent que les modifications que nous avons apportées à la technologie, aux services et aux forfaits enfreignent nos obligations prévues par la loi et nos obligations jurisprudentielles. En particulier, le recours intenté au Québec allègue que nos actes constituent une violation de la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec, du *Code civil* du Québec et de la *Loi sur la protection du consommateur* de l'Ontario. Ce recours n'a pas encore fait l'objet d'une audience pour autorisation. Le recours collectif intenté en Ontario allègue qu'il y a eu négligence, une rupture de la garantie expresse et implicite, une infraction à la *Loi sur la concurrence*, un enrichissement injustifié et une renonciation de délit civil. Aucune mesure n'a été prise dans le cadre de cette instance depuis qu'elle a été déposée et signifiée.

Recours collectif concernant le financement d'appareils

En 2016, un recours collectif a été intenté au Québec contre nous et d'autres entreprises de télécommunications, alléguant que nous n'avons pas respecté la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec et le *Code civil* du Québec en faisant des déclarations fausses ou trompeuses relativement au financement d'appareils offert à nos abonnés aux services mobiles et en demandant à nos abonnés aux services mobiles des tarifs pour les forfaits et des frais de résiliation plus élevés que ceux autorisés par la *Loi sur la protection du consommateur*. La déclaration a par la suite été modifiée pour inclure une demande d'indemnisation à l'égard de montants payés par les membres du recours collectif pour déverrouiller leur appareil mobile. L'audience pour autorisation a été entendue le 30 avril et le 1^{er} mai 2019, et le 15 juillet 2019, la Cour supérieure du Québec a rejeté la demande d'autorisation. L'appel de cette décision par le demandeur a été entendu au cours du premier trimestre de 2021; nous attendons la décision.

Résumé

Nous croyons que nous disposons d'une bonne défense à l'égard des recours mentionnés ci-dessus. Si le dénouement de ces recours se révélait différent des évaluations et des hypothèses de la direction, cela pourrait donner lieu à un ajustement significatif de notre situation financière et de nos résultats d'exploitation, y compris nos flux de trésorerie. Les évaluations et les hypothèses de la direction supposent que des estimations fiables des risques courus ne peuvent être faites compte tenu de l'incertitude persistante en ce qui a trait à la nature des dommages-intérêts qui peuvent être réclamés par les demandeurs, aux causes d'action qui sont, ou qui pourraient en fin de compte être, intentées et, dans le cas des recours collectifs non autorisés, aux causes d'action qui pourraient en fin de compte être autorisées.

30 transactions entre parties liées

a) Transactions avec les principaux dirigeants

Nos principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler nos activités. Il s'agit des membres de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction.

La charge de rémunération totale pour les principaux dirigeants et la composition de celle-ci se résument comme suit :

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Trimestres | |
|---|------------|-------------------|
| | 2021 | 2020 ¹ |
| Avantages à court terme | 3 \$ | 3 \$ |
| Prestations de retraite ² et autres avantages postérieurs à l'emploi | 2 | 1 |
| Rémunération fondée sur des actions ³ | 17 | — |
| | 22 \$ | 4 \$ |

- 1 Pour refléter l'élargissement des rôles et responsabilités des membres de l'équipe de direction qui ne font pas partie de l'équipe de la haute direction, nous avons élargi notre définition des « principaux dirigeants » afin d'y inclure tous les membres de l'équipe de direction et nous avons appliqué cette définition de façon rétrospective.
- 2 Les membres de notre équipe de direction sont des membres de notre régime de retraite à l'intention des membres de la direction et des professionnels de TELUS Corporation et de certains autres régimes de retraite complémentaires non enregistrés et non contributifs à prestations définies.
- 3 Nous comptabilisons une charge pour le sous-ensemble nominal de nos unités d'actions restreintes qui sont assujetties à des conditions de performance liées au marché en utilisant une juste valeur déterminée au moyen du modèle de simulation de Monte Carlo. Les unités d'actions restreintes qui sont assujetties à une option de règlement en capitaux propres sont comptabilisées comme des instruments de capitaux propres. La charge liée aux unités d'actions restreintes dont les droits ne seront en fin de compte pas acquis est contrepassée en diminution de la charge qui a été auparavant enregistrée pour celles-ci.

Comme il est indiqué à la note 14, nous avons consenti des attributions initiales de rémunération fondée sur des actions en 2021 et en 2020, y compris à l'égard de nos principaux dirigeants, comme le présente le tableau ci-après. Étant donné que la plupart de ces attributions sont des attributions comportant des droits d'acquisition en bloc ou graduelle et ont des durées de services requises s'échelonnant sur plusieurs années, la charge connexe sera comptabilisée proportionnellement sur un certain nombre d'exercices et, par conséquent, seulement une partie des attributions initiales de 2021 et de 2020 est comprise dans les montants présentés dans le tableau précédent.

| Trimestres clos les 31 mars (en millions de dollars) | 2021 | | | 2020 | | |
|---|---------------------------|------------------------------|---|---------------------------|------------------------------|---|
| | Nombre d'unités d'actions | Valeur nominale ¹ | Juste valeur à la date d'attribution ¹ | Nombre d'unités d'actions | Valeur nominale ¹ | Juste valeur à la date d'attribution ¹ |
| TELUS Corporation | | | | | | |
| Unités d'actions restreintes | 1 222 589 | 32 \$ | 35 \$ | 981 088 | 25 \$ | 33 \$ |
| TELUS International (Cda) Inc. | | | | | | |
| Unités d'actions restreintes | 205 308 | 7 | 7 | — | — | — |
| Options sur actions | 167 693 | 1 | 1 | — | — | — |
| | | 8 | 8 | | — | — |
| | | 40 \$ | 43 \$ | | 25 \$ | 33 \$ |

- 1 En ce qui a trait aux unités d'actions restreintes, la valeur nominale est calculée en multipliant le cours des actions de participation au moment de l'attribution par le nombre d'unités attribuées. La juste valeur à la date d'attribution est différente de la valeur nominale, car la juste valeur de certaines attributions est déterminée au moyen du modèle de simulation Monte Carlo (se reporter à la note 14 b). En ce qui a trait aux options sur actions, la juste valeur est calculée au moyen d'un modèle d'évaluation des options. Aucune option sur actions n'a été attribuée à nos principaux dirigeants au cours de l'exercice 2020.

Le montant comptabilisé au titre des attributions d'unités d'actions restreintes et d'options sur actions comptabilisées à titre de passif en circulation au 31 mars 2021 se chiffrait à 10 millions de dollars (31 décembre 2020 – 10 millions de dollars).

Notre régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention de nos administrateurs prévoit qu'en plus de recevoir son attribution d'actions annuelle pour ce qui est des droits différés à la valeur d'actions, un administrateur peut choisir de recevoir sa provision annuelle d'administrateur et ses jetons de présence aux réunions en droits différés à la valeur d'actions, en actions ordinaires de TELUS Corporation ou en trésorerie. Les droits différés à la valeur d'actions donnent aux administrateurs le droit de recevoir un nombre spécifique d'actions ordinaires de TELUS Corporation. Les droits différés à la valeur d'actions comptabilisés à titre de passifs sont payés lorsqu'un administrateur cesse d'être administrateur pour une raison quelconque. Ces droits sont versés au moment choisi par l'administrateur conformément au régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs; au cours du trimestre clos le 31 mars 2020, aucun montant n'a été payé. Au 31 mars 2021 et au 31 décembre 2020, aucune attribution comptabilisée à titre de passif n'était en circulation.

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, des principaux dirigeants ont exercé 215 973 options sur actions de TELUS International (Cda) Inc. (2020 – néant) d'une valeur intrinsèque de 7 millions de dollars (2020 – néant) au moment de l'exercice, reflétant un prix moyen pondéré à la date de l'exercice de 39,58 \$ (2020 – s.o.).

Les contrats de travail conclus avec les membres de l'équipe de direction prévoient généralement des indemnités de départ si un membre de la haute direction est congédié sans motif valable qui sont les suivantes : généralement 18 à 24 mois de salaire de base, les avantages et l'accumulation d'années de service ouvrant droit à pension en remplacement du préavis et 50 % du salaire de base en remplacement d'une prime en trésorerie annuelle. En cas de changement de contrôle, les membres de l'équipe de direction n'auront pas droit à un traitement différent de celui qui est réservé à nos autres employés en ce qui concerne la rémunération fondée sur des actions dont les droits ne sont pas acquis.

b) Transactions impliquant les régimes de retraite à prestations définies

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2021, nous avons fourni des services de gestion et d'administration à nos régimes de retraite à prestations définies; les montants facturés liés à ces services ont été établis selon la méthode du recouvrement des coûts et se sont chiffrés à 2 millions de dollars (2020 – 2 millions de dollars).

c) Transactions avec la coentreprise immobilière et l'entreprise associée

Au cours des trimestres clos les 31 mars 2021 et 2020, nous avons conclu des transactions avec la coentreprise immobilière TELUS Sky, qui est une partie liée, comme il est décrit à la note 21. Au 31 mars 2021, nous avons comptabilisé des obligations locatives de 76 millions de dollars (31 décembre 2020 – 76 millions de dollars) relativement à notre contrat de location lié à TELUS Sky et des paiements mensuels en trésorerie sont faits conformément au contrat de location; un tiers de ces montants tient à notre participation économique dans la coentreprise immobilière.

31 informations supplémentaires sur les tableaux des flux de trésorerie

a) Tableaux des flux de trésorerie – activités d'exploitation et activités d'investissement

| Périodes closes les 31 mars (en millions) | Note | Trimestres | |
|--|------|-----------------|-----------------|
| | | 2021 | 2020 |
| ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | | |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'exploitation | | | |
| Débiteurs | | 86 \$ | 25 \$ |
| Stocks | | (14) | 69 |
| Actifs sur contrat | | 19 | 85 |
| Charges payées d'avance | | (128) | (47) |
| Créditeurs et charges à payer | | (103) | (120) |
| Impôt sur le résultat et autres impôts et taxes à recevoir et à payer, montant net | | (80) | 78 |
| Facturation par anticipation et dépôts de clients | | (2) | 15 |
| Provisions | | 12 | (45) |
| | | (210) \$ | 60 \$ |
| ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | | |
| Paiements en trésorerie au titre des immobilisations, excluant les licences de spectre | | | |
| Entrées d'immobilisations | | | |
| Dépenses d'investissement, montant brut | | | |
| Immobilisations corporelles | 17 | (582) \$ | (602) \$ |
| Immobilisations incorporelles assujetties à l'amortissement | 18 | (162) | (150) |
| | | (744) | (752) |
| Entrées découlant de contrats de location | 17 | 58 | 82 |
| Entrées découlant de transactions non monétaires | | 1 | 5 |
| Dépenses d'investissement | 5 | (685) | (665) |
| Autres éléments sans effet sur la trésorerie compris dans les éléments précédents | | | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié aux activités d'investissement connexes | | (65) | (115) |
| | | (750) \$ | (780) \$ |

b) Variations des passifs découlant des activités de financement

| (en millions) | Début de la période | Tableau des flux de trésorerie | | Variations sans effet sur la trésorerie | | |
|--|---------------------|--------------------------------|-----------------------------|---|--------|-------------------|
| | | Émis ou reçu | Remboursements ou paiements | Fluctuation des devises (note 4 e) | Autres | Fin de la période |
| TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2020 | | | | | | |
| Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires | 352 \$ | — \$ | (352) \$ | — \$ | 371 \$ | 371 \$ |
| Dividendes réinvestis en actions propres | — | — | 130 | — | (130) | — |
| | 352 \$ | — \$ | (222) \$ | — \$ | 241 \$ | 371 \$ |
| Emprunts à court terme | 100 \$ | 200 \$ | (200) \$ | — \$ | — \$ | 100 \$ |
| Dette à long terme | | | | | | |
| Billets de premier rang de TELUS Corporation | 14 479 \$ | — \$ | — \$ | 282 \$ | 2 \$ | 14 763 \$ |
| Papier commercial de TELUS Corporation | 1 015 | 612 | (1 238) | 70 | — | 459 |
| Débiteures de TELUS Communications Inc. | 621 | — | — | — | — | 621 |
| Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. | 431 | 765 | — | 95 | (6) | 1 285 |
| Autres | 267 | — | (188) | — | 202 | 281 |
| Obligations locatives | 1 661 | — | (84) | 23 | 99 | 1 699 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif) | (37) | 1 238 | (1 216) | (352) | (288) | (655) |
| | 18 437 | 2 615 | (2 726) | 118 | 9 | 18 453 |
| Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains | — | (1 238) | 1 238 | — | — | — |
| | 18 437 \$ | 1 377 \$ | (1 488) \$ | 118 \$ | 9 \$ | 18 453 \$ |
| TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2021 | | | | | | |
| Dividendes à verser aux détenteurs d'actions ordinaires | 403 \$ | — \$ | (403) \$ | — \$ | 404 \$ | 404 \$ |
| Dividendes réinvestis en actions propres | — | — | 152 | — | (152) | — |
| | 403 \$ | — \$ | (251) \$ | — \$ | 252 \$ | 404 \$ |
| Emprunts à court terme | 100 \$ | — \$ | — \$ | — \$ | — \$ | 100 \$ |
| Dette à long terme | | | | | | |
| Billets de premier rang de TELUS Corporation | 15 021 \$ | — \$ | — \$ | (37) \$ | 3 \$ | 14 987 \$ |
| Papier commercial de TELUS Corporation | 731 | 975 | (778) | (10) | — | 918 |
| Débiteures de TELUS Communications Inc. | 622 | — | — | — | — | 622 |
| Facilité de crédit de TELUS International (Cda) Inc. | 1 804 | — | (624) | (13) | 1 | 1 168 |
| Autres | 273 | — | (5) | — | 52 | 320 |
| Obligations locatives | 1 837 | — | (123) | (6) | 49 | 1 757 |
| Dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains – passif (actif) | 120 | 785 | (791) | 23 | (76) | 61 |
| | 20 408 | 1 760 | (2 321) | (43) | 29 | 19 833 |
| Pour éliminer l'incidence du règlement brut des dérivés utilisés pour gérer le risque de change découlant de l'émission de titres de créance à long terme libellés en dollars américains | — | (785) | 785 | — | — | — |
| | 20 408 \$ | 975 \$ | (1 536) \$ | (43) \$ | 29 \$ | 19 833 \$ |